L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1518 - VENDREDI 15 MARS 2019 2,20 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232

La puissance d'un leader



Nouveaux Telescopic JCB AGRI série III
Nouvelle cabine Command Plus

B.S.A.
89 - Cussy-les-Forges 03 86 33 11 24

BOUCHERON sas	Lézinnes	03 86 75 63 22
BOUCHERON sas	Venarey	03 80 97 01 50
OUANNE AGRI	Ouanne	03 86 47 65 87

Biocontrôle en grandes cultures

Peu de solutions encore mais de nombreux espoirs

Arvalis fait le point sur les solutions de biocontrôle disponibles en grandes cultures. Ces dernières années des progrès indéniables ont été faits en la matière ; la dynamique est en marche mais le chemin à parcourir reste long, avant d'assurer une protection efficace couvrant tous les bioagresseurs qui pénalisent les productions en rendement, comme en qualité. Pour le moment les substances autorisées relevant du biocontrôle en grandes cultures restent très limitées par rapport à l'ampleur des besoins. Mais c'est bien la protection intégrée qui, en combinant prévention, diagnostic et méthodes de lutte, s'impose comme le modèle de protection des cultures. Le biocontrôle en sera l'un des piliers. *Pages 18 et 19.*

Encarts : Catalogues : Sureau Agriculture (sur certains cantons) - Europagri (sur certains cantons)

Côte d'Or

› Grand débat national

FDSEA JA Gagner en ambition



Nièvre

› Salon de l'agriculture

Les ovins à l'honneur



Yonne

› Bouts de prairie

Retaper ses prairies fragilisées



fendt.fr FENDT



Conditions spéciales sur presses FENDT en stock

Presses à balles rondes Fendt:
une forme systématiquement parfaite

Aujourd'hui Fendt vous propose simplement la meilleure presse à balles rondes du marché. Son pick-up sans chemin de came, son système d'entrainement double, son unité de coupe Xtracut ou encore son système exclusif HydroflexControl qui absorbe l'hétérogénéité des andains, sont les garants de l'efficacité reconnue à la marque Fendt.

G. BUCHEZ
Corbigny - Autun - Luzy
Moulins Engilbert
03 86 20 17 38
www.gbuchez.fr

AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d'AGCO Corporation

PLUS D'INFOS

Promodis Pro, Proche, Promodis

KÄRCHER

1925 € Prix HT - Règlement comptant
Modèle TRI HDS7/16C, eau chaude
Réf. 11739000

1090 € Prix HT - Règlement comptant
Modèle TRI HD9/20, 4m., 900 l., 200 B
Réf. 15249260

Jusqu'au 15 avril 2019

3, bis rue des Entrepreneurs - Joigny
03 86 91 79 09 - yonneagri.fr

Sommaire

Côte-d'Or
04 • AG des JA : Créer l'agriculture de demain
05 • Grand débat national : FDSEA-JA, gagner en ambition
06 • Moutarde ; Une opportunité pour tester une nouvelle culture
07 • Prairies : L'électrique en promotion
Nièvre
08 • Chambre d'agriculture : La mandature prend forme
09 • Salon de l'agriculture : Les ovins à l'honneur
10 • Admien : Du changement chez les irrigants
11 • Dégâts de gibier : *«On n'en demandait pas tant !»*
Yonne
12 • Chambre d'agriculture : Sécheresse, Pac et cetera
13 • Humeur : Quand les écolos poussent au crime !
14 • Bouts de prairie : Retaper ses prairies fragilisées
15 • Viticulture : Les acteurs de l'emploi en visite dans les vignes
France Monde
16 • Agriculture biologique : 70% de surfaces en plus en 10 ans en Europe
Filières Cultures
17 • Tournesol : Réussir l'implantation de la culture
Dossier Arvalis
18-19 • Biocontrôle: Encore peu de solutions en grandes cultures mais de grands espoirs
Filières Élevage
20 • Conduite des troupeaux : le temps, un élément essentiel du bien-être animal
Infos Services
22-23 • Analyses et tendances
24-25 • Petites annonces
26-29 • Annonces légales
30-31 • Vie quotidienne

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21 110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Centre - 348, Rue Marcel Paul, 45770 Saran
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » : P tot 0,01 kg/tonne

Avis d'appel à projet

Dispositif national d'accompagnement des projets et initiatives (DiNA) des coopératives d'utilisation en commun de matériel agricole (Cuma)

Avis d'appel à projets 2019
Aide relative aux investissements matériels
(hangars et bâtiments annexes)

Dates d'ouverture de l'appel à projets : du lundi 11 mars 2019 au vendredi 19 avril 2019

Le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation a mis en place un dispositif national d'accompagnement des projets et initiatives (DiNA) des coopératives d'utilisation en commun de matériel agricole (Cuma). Ce dispositif, financé par l'Etat, se compose de 2 volets d'aides à destination des Cuma :
- une aide aux investissements immatériels (conseil stratégique)
- une aide aux investissements matériels (hangars et bâtiments annexes)

Le deuxième volet vise à subventionner l'acquisition, la construction et l'aménagement de bâtiments destinés à entretenir et remiser les matériels des Cuma ou à assurer le fonctionnement des coopératives (à l'exception des bâtiments administratifs). Il requiert au préalable la réalisation d'un conseil stratégique.

Une procédure d'appel à projets est organisée en vue de l'attribution d'une aide pour la réalisation de hangars et bâtiments annexes à destination des Cuma. La notice ainsi que le formulaire de demande d'aide sont téléchargeables à l'adresse suivante :
http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/Cuma

Le présent appel à projets est ouvert à compter du lundi 11 mars 2019.
La date limite de dépôt des dossiers de demande d'aide auprès de la DDT de votre département est fixée au vendredi 19 avril 2019.

en bref

Climat: une étude cartographie l'exposition des grandes cultures aux pluies d'ici 2040

D'ici à 2040, les précipitations concernant les quatre principales grandes cultures auront changé, même si les objectifs d'émissions de l'Accord de Paris sont atteints, d'après une étude publiée le 11 mars dans la revue Pnas. 14% des terres consacrées au blé, au maïs, au riz et au soja seront plus sèches et 31% seront plus humides, indiquent les auteurs. Parmi les régions qui recevront moins de pluies, figurent le sud-ouest de l'Australie, l'Afrique australe, le sud-ouest de l'Amérique du Sud et la Méditerranée. Davantage de précipitations sont à l'inverse prévues au Canada, en Russie, en Inde et à l'est des États-Unis. L'impact en termes de rendements est nuancé : avec l'élévation du niveau de la mer, des températures plus élevées et un potentiel d'inondation accru, le gain de production n'est pas garanti en cas de pluies plus abondantes, souligne l'étude. En région méditerranéenne, 10 à 30% de pluies en moins sont attendues avant 2040. L'Afrique du Nord connaîtra une baisse des précipitations hivernales, tandis qu'en Europe du Sud, France inclue, l'assèchement estival sera plus important.

Pac : tensions au Parlement européen

Les eurodéputés de la commission de l'environnement s'insurgent contre la décision de leurs collègues chargés de l'agriculture de reporter à début avril leur vote sur le principal volet du projet de réforme de la Pac, celui sur les plans stratégiques nationaux. Dans une lettre adressée par leur présidente, Adina-Ioana Valean (groupe PPE, Roumanie), aux instances de l'Assemblée, ils déplorent que ce report, en rendant impossible un vote en plénière avant la fin de la législature, les prive de la possibilité de faire valoir leur position sur ce chapitre pour lequel ils disposent d'une compétence partagée. La commission parlementaire de l'agriculture doit se prononcer les 2 et 8 avril sur les propositions législatives de la Commission de Bruxelles pour la Pac post-2020. Pas loin de 6 000 amendements ont été déposés, dont l'un pour le rejet pur et simple du projet de règlement sur les plans stratégiques. L'ensemble du dossier échoira ensuite à l'Assemblée qui sortira des urnes fin mai et dont la première session plénière se tiendra du 2 au 4 juillet à Strasbourg.

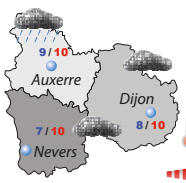
Grande distribution: Leclerc rappelle des haricots verts, risque de présence d'une plante toxique

L'enseigne de grande distribution E.Leclerc a rappelé deux lots de haricots verts surgelés de la marque "Notre Jardin", en raison d'un risque de présence de datura, une plante toxique, selon un avis publié le 11 mars sur le site de la répression des fraudes. "Ces haricots verts proviennent du sud de la France où les daturas sont de plus en plus répandus", selon E.Leclerc. "Si des systèmes de tris mécaniques sont en place pour éliminer d'éventuels daturas résiduels lors des récoltes de haricots, le recours à une agriculture de plus en plus raisonnée, avec un minimum de pesticides, explique le risque potentiel de retrouver un datura dans un lot de haricots verts", a-t-il expliqué. Le datura est une plante sauvage hallucinogène. Il contient des alcaloïdes toxiques dont la consommation peut avoir des conséquences graves pour la santé.

la météo présentée par Dijon Céréales

Météo de la Bourgogne
Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 15 Mars

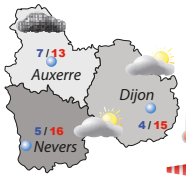


Maussade
Un ciel menaçant en perspective, avec quelques précipitations localement.

T° mini : 8 à 10°C
T° maxi : 8 à 11°C
Vents : Ouest 30 km/h

Sainte Louise
Soleil : 07h05 - 18h55
Lune : 12h06 - 03h19

Samedi 16 Mars



Variable
Passages nuageux et timides éclaircies se partageront le ciel. Les vents souffleront modérément.

T° mini : 6 à 8°C
T° maxi : 9 à 14°C
Vents : Sud-Ouest 40 km/h

Sainte Bénédicte
Soleil : 07h03 - 18h57
Lune : 13h08 - 04h18

Dimanche 17 Mars



Pluvieux
Un temps couvert et pluvieux s'annonce. Les vents resteront modérés.

T° mini : 3 à 5°C
T° maxi : 7 à 9°C
Vents : Ouest 30 km/h

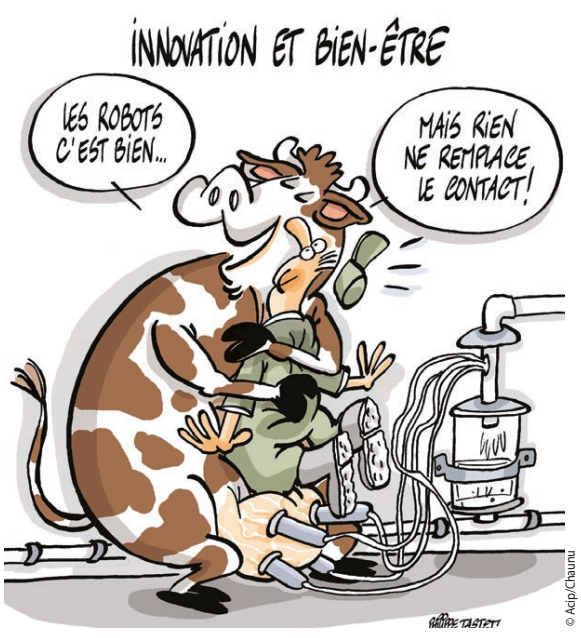
Saint Patrick
Soleil : 07h01 - 18h58
Lune : 14h19 - 05h10

Prévisions à 7 jours

Lundi 18 Mars au Mercredi 20 Mars
Quelques nuages et de belles éclaircies en perspective.
Vents : Nord à 20 km/h
T° mini : -1 à 1°C T° maxi : 9 à 11°C

Du Jeudi 21 Mars au Dimanche 24 Mars
Le ciel sera nuageux à couvert pour cette période.
Vents : Ouest à 10 km/h
T° mini : 1 à 3°C T° maxi : 14 à 16°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Consommation

Le «*sans pesticides*» prend de l'ampleur

Le Salon de l'agriculture a vu se multiplier les annonces de productions labellisées « cultivées sans pesticides » ou « sans résidus ». Quatre offres différentes sont déjà disponibles en fruits et légumes, accentuant la segmentation du marché, entre le conventionnel et bio.



Entre le bio et le conventionnel, les labels *«sans pesticides»* peuvent-ils trouver une place ? C'est le pari que font un nombre grandissant d'acteurs dans le secteur des fruits et légumes, où la problématique des pesticides est vue comme un frein important à une augmentation de la consommation.

Un constat lié à une crainte du consommateur rappelée dans le dernier baromètre de confiance des fruits et légumes frais 2018, réalisé par l'institut CSA pour FranceAgrimer et Interfel. Comme en 2017, *«les traitements chimiques demeurent la première source d'inquiétude (cités spontanément par 40 % des Français)»*, rappelle l'étude.

Bonduelle a ainsi annoncé faire du *«sans résidus de pesticides»* un axe stratégique de son développement dans les prochaines années. Les labels existants commencent aussi à vouloir s'étendre vers les aliments transformés et créer des gammes *«alimentaires transversales»* incluant céréales et viticulture.

L'interprofession des fruits et légumes frais (Interfel) compte éditer d'ici le mois de juin *«un guide des bonnes pratiques»* destiné à *«fixer des règles»* sur l'usage de ces allégations. Ces démarches ne doivent être *«qu'une étape»* dans la réduction des empreintes sur les milieux naturels, estime FNE. Des premières démarches avaient commencé à émerger l'année dernière, mais l'année 2019 semble marquer une accélération du phénomène.

Marque alimentaire «transversale»

En se lançant dans le *«sans résidus»*, basé sur une promesse de résultat d'abord adressée au consommateur, Bonduelle rejoint ainsi, dans la méthode, le collectif Nouveaux Champs et son label *«zéro résidus de pesticide»*.

Dans les deux cas, ces démarches utilisent la *«limite quantifiable»* de résidus pour valider l'absence de substances actives.
Celle-ci ne garantit pas aux consommateurs qu'aucun pesticide n'a été détecté, mais que si présence il y a, celle-ci sera inférieur à ce que les techniques d'analyses permettent de quantifier, soit un taux qui peut être *«10 à 1000 fois inférieur aux Limites maximales de résidus [LMR, limites légales fixées pour la commercialisation]»*, indique Gilles Bertrandias, le président du collectif Nouveaux champs.

Bonduelle précise faire porter ses contrôles sur *«300 molécules différentes»*, quand Nouveaux champs dit mesurer *«toutes les substances actives»* parmi les 413 utilisées dans l'agriculture française, en incluant celles utilisées en agriculture biologique.

En 2018, le collectif a ainsi labellisé 25 espèces de fruits et légumes frais pour un total de 10 000 tonnes commercialisé (principalement de la tomate, du concombre et des fruits à pépins).

Cette année, il prévoit d'inclure *«20 nouvelles espèces»*. Au-delà, son ambition est de devenir « un label alimentaire transversal ». Un label qui pourrait s'ouvrir à de nouvelles espèces transformées, comme les céréales, la viticulture ou les jus de fruits selon . Début 2019, le collectif Nouveaux champs compte 52 membres, avec l'ambition de plus de 80 adhérents à la fin de la même année.

Cultivés sans pesticides «de la fleur à l'assiette»

Face à ces labels, se positionne une offre se basant sur une promesse de moyen, le *«cultivé sans pesticide»*, induisant un message plutôt porté par les effets sur l'environnement.
Trois coopératives bretonnes se sont lancées dans une démarche commune intitulée *«Alliance nature et saveurs»*, qui se matérialisera par un *«cahier des charges»* et un label *«cultivées sans pesticides»* communs aux trois coopératives. Ce dernier s'engage sur l'absence de *«traitements de pesticides de synthèse de la fleur à l'assiette»*. Ce qui laisse en angle mort la période qui précède la floraison...
Dernière initiative en date, celle de l'association de producteur Demain la Terre, qui a indiqué le qu'elle allait ajouter deux critères *«sans résidus de pesticide détecté»* et *«cultivé sans pesticide de synthèse»* à sa charte de production, qui en compte déjà une soixantaine concernant notamment l'eau, le sol ou la biodiversité. L'association compte se baser sur *«la limite de détection»*, c'est-à-dire l'absence de détection de traces de pesticides, pour valider son label.

«Cela reste moins bien qu'un label bio»

Lors de l'apparition du label *«zéro résidus de pesticide»* l'année dernière, plusieurs associations environnementales dont FNH, Greenpeace et Générations Futures...) dénonçaient cette allégation, jugée *«inexacte»* et de nature à *«biaiser le choix des consommateurs désireux de faire attention à ce qu'ils achètent»*. De son côté, France Nature environnement considère que de telles démarches ne doivent être qu'une étape vers le zéro utilisation de pesticides de synthèses dans les pratiques agricoles, car elles restent *«moins bien qu'un label bio»*.

Au-delà de cette démarche portée par la volonté de l'interprofession des fruits et légumes d'en booster la consommation, on peut se demander si le consommateur ne sera pas dérouté par la multiplication des offres et des labels...

Chiffre d'affaires en croissance chez Savéol, porté par le «*sans pesticide*»

Savéol a réalisé 198 M€ de chiffre d'affaires en 2018 soit *«5 % de croissance par rapport à l'année précédente»*, a indiqué Hélène Guido-Halphen, directrice de la coopérative, dans une conférence de presse le 25 février au Salon de l'agriculture. La coopérative réalise 89 % de ses ventes sur les tomates et 10 % sur la fraise. *«Cela n'a pas été une très bonne année sur les tomates grappes et le vrac, mais le reste de la gamme a été notamment porté par le sans-pesticide»*, a précisé Mme Guido-Halphen, qui n'a cependant pas indiqué précisément quelle part ce dernier représente dans le chiffre d'affaires de la coopérative, qui rassemble 120 producteurs et a produit 83 000 tonnes de tomates en 2018.

L'ensemble des labels rassemblés sous le terme de *«3ème voie»* (Zéro résidu de pesticides, Cultivés sans pesticides...) totaliserait déjà 10 % des ventes en tomates petits fruits (tomates cerise, cocktails...). Savéol capterait à lui seul en 2018 *«la moitié de cette part de marché»*, a précisé Pierre-Yves Jestin, président de Savéol. *«Il y a un mouvement très rapide de transformation de la consommation»*, a observé Hélène Guido-Halphen pour qui le *«sans pesticide»* est un moyen de *«dynamiser le chiffre d'affaires de la coopérative»*.

POUR TOUTES CONSTRUCTIONS CONÇUES POUR DURER
BÂTIMENTS BOIS • MÉTALLIQUE • MIXTE
FOSSES BÉTON LISIER & MÉTHANISATION
ZI - CS 10507 - 67480 Leutenheim
Tél. 03 88 53 08 70 - Fax 03 88 86 26 20
www.systeme-wolf.fr - siege@systeme-wolf.fr
wolf SYSTEME
Agent Régional : GUINCHARD SARL
Arc-Sous-Montenot - 25270 Levier
Tél. 03 81 49 30 12 - Guinchard.wolf@wanadoo.fr

Jeunes agriculteurs

Créer l'agriculture de demain

JA 21 tenait son assemblée générale vendredi dernier au MuséoParc d'Alésia.



Antoine Carré présidait sa première assemblée JA, depuis son élection en 2018.

Dans son discours d'introduction, Antoine Carré, président des Jeunes agriculteurs de Côte-d'Or, est tout d'abord revenu sur les élections à la Chambre d'agriculture. Avec près de 64 % des votes dans le collège des exploitants agricoles, la victoire de la liste FDSEA-JA-CAVB est aussi belle qu'incontestable. Toutefois, le président JA regrette que le taux de participation ne dépasse pas 44 % : *«Cette tendance est constatée dans tous les départements. Il est vrai que la conjoncture agricole est compliquée depuis plusieurs années et n'aide pas forcément à la mobilisation. Mais il n'y a pas que cela. Il y a clairement une lassitude et un désintéressement des agriculteurs envers l'engagement professionnel et le syndicalisme»*. Antoine Carré l'a fortement ressenti durant la campagne terrain : *«la communication interne à la profession n'est pas assez importante, les agriculteurs ne connaissent pas assez les rôles et les missions de chacun, ni les dossiers que porte le syndicalisme. Ces rencontres terrain méritent d'être renouvelées plus fréquemment pour inverser la tendance»*. Plusieurs jeunes Côte-d'oriens venaient de participer à l'université d'hiver des JA de Bourgogne Franche-Comté : ce rendez-vous était justement destiné à *«repenser»* le réseau syndical dans l'idée de remobiliser les troupes.

Chef d'entreprise avant tout

Les jeunes doivent avoir l'ambition de *«créer l'agriculture de demain»*, insiste le président JA : *«c'est une de nos missions de reprendre en main l'image de l'agriculture. Énergie, dynamisme, optimisme, innovations et solutions : autant de mots qui doivent caractériser les JA. Le temps d'une agriculture rétrograde est révolu. Être agriculteur aujourd'hui, c'est être chef d'entreprise, gestionnaire, avant-gardiste, entrepreneur»*. Pour permettre aux agriculteurs d'évoluer, de se développer et de trouver des solutions, *«encore faut-il leur faire confiance»*, poursuit Antoine Carré : *«nous sommes des personnes responsables, il serait temps de remettre en avant le modèle économique trop souvent mis à l'écart. Le syndicalisme prend toute son importance ici. Il ne s'agit pas du combat d'une personne, mais d'une multitude de combats à mener parallèlement. Il faut se détacher de cette vision binaire de l'agriculture : les bios contre les conventionnels, l'agriculture d'exportation contre la vente directe et j'en passe. Il y a de la place pour tous. Il est possible de concilier productivité, attentes environnementales et attentes sociétales»*.

Cap sur la com

Le président JA21 enchaîne sur l'agri-bashing : *«nous assistons depuis peu à un acharnement médiatique, qui dénigre sans cesse nos pratiques. La désinformation de plus en plus fréquente devient insupportable dans nos cours de ferme et dans nos cabines de tracteurs. Nous avons décidé de reprendre la communication en main pour lutter contre cet agri-bashing qui pollue l'esprit du grand public. Nous avons besoin de moyens humains et financiers, à chacun d'agir et de communiquer sur ses propres pratiques»*. À la fin de son discours, Antoine Carré s'est adressé aux services de la DDT, demandant la possibilité de récolter les jachères dès la fenaison, dans un contexte post-sécheresse particulièrement inquiétant.

AG

Intervention du secrétaire général

À bons entendeurs

Guillaume Moyot, secrétaire général des JA n'a pas gardé sa langue dans sa poche lors de son intervention. Plusieurs messages ont été adressés aux représentants de l'État : *«Le modèle français restera une valeur sûre à la condition que le gouvernement prenne les bonnes décisions. Avec le Mercosur, le soja OGM, l'huile de palme et j'en passe, il y a vraiment de quoi se poser des questions. Regarder devant est très bien, mais il faut aussi considérer les efforts déjà réalisés. Les agriculteurs prennent soin de l'environnement depuis des générations. N'oubliez pas, Messieurs les élus, quand nous nous engageons dans l'agriculture, c'est pour quarante ans, et non pour cinq ans comme lors d'une mandature présidentielle»*. Le secrétaire général alerte sur les enjeux majeurs du métier, à savoir la transmission et le foncier : *«30 % des exploitants pourraient partir en retraite d'ici sept ans, c'est considérable. Nous devons veiller à ne pas laisser filer notre outil de travail aux mains d'investisseurs étrangers ou de promoteurs malveillants. Nous devons être constamment vigilants : la création d'un parc naturel ou d'une zone commerciale n'a pas toujours des retombées intéressantes pour notre tissu rural»*.

Besoin de signes forts

Guillaume Moyot insiste sur l'intérêt de s'engager pour défendre la profession : *«nous sommes jeunes, c'est le moment de prendre des responsabilités. Main dans la main avec la Région et le Département, nous devons réussir à pérenniser l'agriculture sur nos territoires. Il faut dès à présent se pencher sur la prochaine Pac pour, enfin, faire reconnaître les zones intermédiaires. Beaucoup d'autres dossiers sont en jeu. La séparation de la vente et du conseil, elle, va coûter plus de 3 000 euros par exploitation, ce n'est pas du boulot ! Le prix de la viande augmente, c'est très bien, mais à qui va profiter la hausse ? Il est grand temps de mettre les pieds dans le plat, trop de monde profite de la situation. Avec leur savoir-faire et la qualité de leurs produits, les agriculteurs français sont en droit de vivre dignement de leur métier»*. Le secrétaire souligne



l'importance d'être en phase avec les attentes sociétales : *«c'est une priorité, tout comme la rentabilité de nos fermes. L'agriculture s'adapte comme elle l'a toujours fait, elle évolue avec les moyens qu'on lui donne, aussi faibles qu'ils soient par rapport à certains de nos collègues européens. Des signes forts doivent venir de nos politiques»*.

Chefs d'entreprise avant tout



Une table ronde sur le thème *«Agriculteur : chef d'entreprise avant tout»* était proposée en présence de Thomas Dupont (maire du village by CA), Yann de la Roche Saint André (start-up Fioul-it), Christophe Briffaut (SARL Jobard) et Frédéric Delore (responsable marché agriculture et viticulture au Crédit Agricole Champagne Bourgogne). Chacun a présenté son quotidien et échangé avec les JA, qui ont pu se comparer avec d'autres corps de métier. *«Chacun a ses propres normes et contraintes, celles-ci sont parfois nombreuses comme en agriculture»*, retient Flora Loiseau, de Meilly-sur-Rouvres, *«toutefois, le respect de ces normes les aide à obtenir certains marchés et à éliminer la concurrence, contrairement à nous, agriculteurs»*. Baptiste Colson, de Moloy, assistait également aux échanges : *«Je retiens plusieurs chiffres, notamment le pourcentage d'entreprises qui continuent à tourner cinq années après leur création. Seulement 30 % des start-ups continuent leur activité, c'est vraiment peu. En agriculture, nous sommes 96 %»*. Matthieu Duthu, de Froideville, fait remarquer que *«l'avenir n'est pas forcément plus clair pour les autres. Je pense que la conviction et l'investissement du travailleur jouent beaucoup sur le devenir économique de la structure. J'ai eu aussi l'impression qu'il était plus facile de lever des fonds pour créer et financer une start-up, sans qu'il n'y ait forcément plus de garanties pour l'investisseur»*.

Grand débat national

FDSEA JA : Gagner en ambition

Les membres des conseils d'administration FDSEA et JA ont rencontré les parlementaires de Côte-d'Or dans le cadre du grand débat national.

À l'occasion du grand débat national, les syndicats FSEA-JA avaient convié les parlementaires pour un temps d'échanges, avec la participation des organismes stockeurs. *«Nous n'avons pas voulu nous associer au mouvement des Gilets jaunes qui portait des revendications trop diverses et confuses. De nombreuses interrogations subsistent toutefois dans le monde agricole, la ruralité est fragile»*, rappelait Fabrice Faivre, le président de la FDSEA. François Patriat, Didier Paris, Didier Martin, Yolaine de Courson et Fadila Khattabi avaient répondu présent, Alain Houpert était représenté. Les moyens de production et la gestion de l'eau, les contraintes réglementaires et administratives, les États généraux de l'alimentation et l'agri-bashing ont été successivement abordés.

Savoir ce que l'on veut

Le monde agricole est prêt à répondre aux nombreuses attentes sociétales, mais le gouvernement doit l'accompagner et se positionner à ses côtés. Ce message est revenu plusieurs fois dans les propos des responsables des syndicats : *«Nous ne comprenons pas toujours la vision partagée par nos dirigeants. L'agriculture a besoin d'éclaircissements, de positions claires, d'accompagnements à tous niveaux et, plus largement, de grandes ambitions. Notre agriculture traverse une crise morale sans précédent, alors qu'elle est l'une des plus sûres et des plus vertueuses au monde. L'alimentation est une arme stratégique, pourquoi la laisserions-nous aux mains d'autres pays. Nos concurrents, eux, ont compris les enjeux»*.

Parmi les mesures demandées : l'innovation technologique doit primer et la science doit être remise au centre des débats. Toutes les actions favorisant la création de valeur ajoutée sont à privilégier. Les produits agricoles importés doivent répondre aux mêmes normes de production que les produits français. Les États généraux de l'alimentation doivent tenir leurs promesses et profiter aux producteurs. Les zones intermédiaires doivent être reconnues dans la prochaine Pac.

AG



Les propositions étaient regroupées dans cinq grandes thématiques : accompagner la transition, défendre l'agriculture française, retrouver le chemin de la compétitivité et de la croissance, faire de la ruralité un atout pour la France, écouter la voix des territoires ruraux.

80 années de travail mises en péril

Didier Lenoir, président de l'APPV21, s'est exprimé au titre de la coopération, sur le projet gouvernemental visant à séparer la vente du conseil, en matière de produits phytosanitaires : *«Nos organismes stockeurs, aussi bien les coopératives que les négoces, vont être démembrés. Tout ce qui a été construit en cinq générations va être démonté en deux ans. Beaucoup de personnes travaillent dans ces organismes : des services techniques, des ingénieurs, des services de logistiques et j'en passe.... Mesdames, messieurs, vous aurez à répondre sur ce dossier»*. Didier Lenoir a rappelé les nombreux services rendus par les organismes stockeurs, illustrant ses propos par la création de deux stations services dans le département, à Saint-Seine-l'Abbaye et Fontaine-Française : *«tout le monde s'y retrouve, tous les citoyens bénéficient de ces services»*. Le président de l'APPV21 a abordé le sujet de la méthanisation : *«deux projets d'envergure menés par la coopération sont bien avancés sur le département. Ces réalisations, non subventionnées, sont en mesure de réduire l'empreinte phytosanitaire. Pour mener à bien ces projets, la coopération doit être performante, forte et durable. Or, l'impact de la séparation de la vente et du conseil ne va pas du tout dans ce sens»*. Fabrice Faivre craint pour sa part un nouvel affaiblissement du tissu rural : *«nos coopératives et négoces font partie du paysage. Il est vraiment regrettable que les grandes décisions se prennent toujours dans des bureaux à Paris, par des énarques n'ayant jamais vu une vache, une poule ou un lapin de leur vie. Avec la séparation de la vente et du conseil, les agriculteurs risquent de rencontrer des difficultés pour gérer leur appros, leurs stocks et leur réappro. Plutôt que de baisser, nous risquons de voir l'utilisation des phytosanitaires augmenter, par précaution, ce sera l'effet inverse escompté»*.

Équi-Traits-Jeunes

Une belle expérience au salon

La MFR Auxois sud-Morvan a participé à une compétition s'intéressant aux utilisations professionnelles du cheval.

Quatre jeunes de BTS Acse de la Maison familiale rurale Auxois sud-Morvan ont participé à la finale nationale d'Équi-Trait-Jeunes au dernier salon de l'agriculture. L'équipe côte-d'orienne, qui avait décroché sa qualification l'an passé lors d'une sélection organisée dans l'Aube, a terminé à la cinquième place de ce challenge qui réunissait six formations de l'Hexagone. Émilien Lucand, Alexia Olivier, Mélanie Rose, Ludivine Bachotet et leur coach Abel Bizouard ont répondu à un questionnaire sur les races et ont participé à trois parcours avec des équins.



Les jeunes de Côte-d'Or se sont classés à la cinquième place du challenge, remporté par une équipe du Cantal.

Reproducteurs charolais

Une fin de semaine commerciale

Quatorze élevages ouvrent leurs portes les 14, 15 et 16 mars dans le cadre des journées commerciales de printemps organisées par la Fédération charolaise de Côte-d'Or. *«Ces journées sont un moment d'échanges, de convivialité et de découvertes de la génétique du département»*, indique Sylviane Baulot, la président de la Fédération, *«les animaux sont tous certifiés de race pure et de performance, avec garanties sanitaires à l'appui. Ceux-ci sont visibles sur internet dans de courtes vidéos de présentation. Un accueil chaleureux est à chaque fois réservé»*. Renseignements: 03 80 90 68 80 ou lydie.perrin@cote-dor.chambagri.fr. Les élevages participants: EARL Guenot Nicolas (Allerey, 06 31 23 56 01), EARL Gabory (Jeux-les-Bar, 06 87 43 40 33), EARL Lechenault Yves (Foissy, 06 68 67 74 41), EARL Tursin (Villargoix, 06 73 95 62 82), Gaec Baudot Élevage (Pont-et-Massène, 06 07 75 59 74), Gaec Baulot (Villars-et-Villenotte, 06 70 12 20 09), Gaec Choubley (La-Motte-Ternant, 06 76 65 35 98), Gaec de la Fontaine (Sainte-Sabine, 06 77 00 86 27), Gaec de Pergeot (Chatellenot, 06 24 69 61 13), Gaec Lechenault Frères, 06 24 24 69 93), Gaec Noireaut (Meilly-sur-Rouvres, 06 14 13 35 78), Gaec Saint Roch (Recey-sur-Ource, 06 85 33 82 34), Gaec Terrand (Cussy-la-Colonne, 06 81 83 95 05), Lucand François (Molphey, 06 76 52 81 85).



▸ Agenda

Inscriptions pour la fête du bœuf

L'Association pour la promotion des animaux de boucherie de Haute Qualité organise son traditionnel concours de boucherie à Créancey. La Fête du bœuf se déroulera samedi 13 avril et rassemblera de nombreux bovins ainsi que des ovins de qualité au pôle agricole. Tous les éleveurs souhaitant présenter leur savoir-faire et ainsi participer à la promotion de leur élevage sont invités à participer à cette manifestation où de nombreuses ventes sont enregistrées chaque année. Les dossiers d'inscriptions sont disponibles au secrétariat de la Chambre d'agriculture et sont à renvoyer avant le 27 mars. Renseignements au 03 80 90 68 80.

16/03 Fête du crémant à Châtillon-sur-Seine

De nombreuses animations seront proposées samedi 16 mars de 9h à 19h à l'espanade du Cours l'Abbé à Châ-tillon-sur-Seine, dans le cadre de la fête du crémant et du défilé du tape-chaudrons.

12/04 Réunion d'information sur la cessation d'activité

La Chambre d'agriculture organise une réunion d'informations sur la retraite et les démarches avant la cessation, vendredi 12 avril de 10h à 15h30 au pôle agricole de Créancey.
Contact : Alexis Parent, conseiller trans-mission (alexis.parent@cote-dor.chambagri.fr, 03 80 68 66 54)

28/03 Prévention des pathologies néonatales chez le bovin

Bio Bourgogne organise une formation sur les méthodes préventives permettant de limiter les maladies des veaux. Le rendez-vous est programmé le 28 mars en Côte-d'Or, dans le secteur Sombernon (à confirmer), avec l'intervention de Paul Polis, vétérinaire au GIE Zone Verte.
Contact : Aurélie Billon au 06 80 43 16 97, aurelie.billon@biobourgogne.org

02/04 Formation Bio Bourgogne

Bio Bourgogne organise une formation sous la thématique *"Se convertir en bio, quelle faisabilité sur mon ex-ploitation?"* mardi 2 avril à Malain. Ce rendez-vous s'adresse aussi bien aux polyculteurs et qu'aux éleveurs.
Contact : Aurélie Billon au 06 80 43 16 97 ou aurelie.billon@biobourgogne.org

Moutarde

Une opportunité pour tester une nouvelle culture

L'AGPMB recherche des surfaces supplémentaires pour l'année en cours.

La demande des industriels est en nette augmentation cette année. De 9 000 tonnes en 2018, la commande est passée à 11 000 tonnes pour les quelques 300 adhérents de l'Association des producteurs de graines de moutarde de Bourgogne (AGPMB). *«Les surfaces de cultures sont logiquement supérieures»*, commente Jérôme Gervais, technicien à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, *«de 5 050 ha l'année dernière, nous sommes passés à 6 500 ha. Pour bien faire, nous pourrions même aller jusqu'à 7 000 ha. Nous recherchons encore des surfaces. La commande nous est arrivée assez tardivement et nous avons du mal à trouver des parcelles supplémentaires. Des surfaces sont encore disponibles pour ce printemps et nous en recherchons d'ores et déjà pour l'automne prochain»*. Ravi du dynamisme de la filière, Fabrice Genin, président de l'AGPMB, espère maintenant une meilleure année en termes de rendements, similaire à ceux de 2017.

10 % à resemer

Avec la sécheresse de 2018, les semis de moutarde effectués du 25 septembre au 15 octobre n'ont pas toujours donné de belles levées en Côte-d'Or. Fabrice Genin estime à plus de 10 % les surfaces problématiques en ce début d'année : *«Depuis mi-février, après le passage et l'avis de nos techniciens, ces parcelles font souvent l'objet de resemis pour rattraper le coup et repartir sur de bons rails. Les agriculteurs profitent de la fenêtre climatique idéale du moment pour intervenir dans leurs champs, les opérations devraient se poursuivre jusqu'au 15 mars selon les secteurs et l'évolution de la météo»*. Les hectares à resemer sont visiblement plus nombreux au nord qu'au sud de Dijon : *«tout est fonction du contexte pédoclimatique, encore une fois»*, relève Fabrice Genin qui, avec ses associés à Marsannay-le-Bois, a été contraint de resemer 90 de ses 130 ha dédiés à cette culture. Aucune perte de potentiel n'est toutefois à prévoir avec ces nouveaux semis : *«nous sommes encore très tôt dans l'année, c'est assez exceptionnel de pouvoir intervenir à cette date et dans d'aussi bonnes conditions. Comme dans les autres cultures, le printemps sera encore déterminant»*.

AG


Les surfaces dédiées à la moutarde sont déjà passées de 5 050 à 6 500 ha en une campagne.

Rencontre



Plusieurs agriculteurs intervenaient dans leurs parcelles de moutarde la semaine dernière à Rouvres-en-Plaine, dont Bernard Pautet, du Gaec de l'Oucherotte : *«Pour ma part, seulement trois de mes 27 hectares de cultures sont concernés. C'est seulement la deuxième fois en dix ans que je réalise un resemis de moutarde»*. L'exploitant se félicitait lui aussi des très bonnes conditions climatiques pour travailler : *«c'est presque du jamais vu. L'an passé à la même date, il faisait -8 °C. Je m'en souviens très bien car mon fils et moi n'avions pas pu semer du pois, tellement la parcelle était gelée. Un tel temps est exceptionnel : nous avons pu terminer nos semis d'orge et de pois de printemps, un premier tour d'azote a été apporté dans nos céréales et nous avons planté nos oignons. Il va tout de même falloir qu'il pleuve un jour, ne serait-ce pour recharger les nappes sinon, la situation va vite devenir préoccupante»*. La culture de moutarde a remplacé celle de la betterave au Gaec de l'Oucherotte : *«nous avions commencé par du soja et du tournesol, mais ce dernier a été vite arrêté suite à des problèmes de rendements, étroitement liés aux dégâts des corvidés. Nous tournons généralement autour de 20 ha de moutarde depuis. Nous en avons fait davantage cette année car seule la moitié du colza a été semée à cause de la sécheresse»*.

Rendez-vous

De la ferme à vos assiettes

Quatre élèves de BTS Acse du lycée La Barotte organisent un marché du terroir dans le cadre de leur projet d'initiative et de communication (Pic). Bastien Pitoiset (Bligny-le-Sec), Rodolphe Coucheney (Planay), Gaëtan Pitois (Fainlès-Moutiers) et Clément Felpin (Corgirnon, en Haute-Marne) donnent rendez-vous aux visiteurs samedi 23 mars de 9 h 30 à 18 heures dans l'enceinte de leur établissement, qui organisera ses traditionnelles portes ouvertes par la même occasion. *«Le but de notre événement est de mettre en avant les bons produits de notre région, en présence des producteurs. Nous en attendons au moins une quinzaine»*, indiquent les organisateurs. Dans le même temps, une mini-ferme viendra illustrer différents moyens de production. *«L'idée est de montrer au grand public comment et avec quoi sont confectionnés les différents produits»*, enchaînent les quatre jeunes. Renseignements : page Facebook *«De La Ferme À Vos Assiettes»*.

François Desliers, agriculteur à Coulmier-le-Sec, proposera des plats à base de pâtes fraîches lors du déjeuner.


De gauche à droite : Bastien Pitoiset, Clément Felpin, Rodolphe Coucheney et Gaëtan Pitois.

Prairies

L'électrique en promotion



Légende

L'Éleveur Bourguignon organisait, en partenariat avec Alysé, la démonstration d'une pose de clôture électrique permanente le 21 février à Tarsul.

Une vingtaine de personnes ont participé à ce rendez-vous organisé sur l'exploitation laitière du Gaec Buntz. Des solutions simples et économiques ont été présentées en présence de l'entreprise Patura. Le pâturage tournant dynamique était également à l'ordre du jour (voir encadré). L'Éleveur Bourguignon organisera un second rendez-vous du même type mercredi 27 mars à Gissey-sur-Ouche sur une parcelle de l'EARL Clément : les discussions porteront cette fois sur l'élevage allaitant. Deux sessions se tiendront à 10 h 00 et 14 h 30. La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or proposera un exposé sous la thématique «*Cultiver l'herbe pour une meilleure autonomie fourragère*».

Renseignements : Delphine Buisson 06 84 63 92 41 ou Florent Gavard 06 49 81 32 38.

AC

Repères

Le pâturage tournant dynamique

Les caractéristiques du pâturage tournant dynamique ont été présentées par Jean-Claude Chupin, conseiller bovin lait et spécialiste nutrition chez Alysé. Cette technique encore peu répandue en Côte-d'Or permet d'augmenter de 20 à 40 % la quantité d'herbe produite au printemps. «*Le pâturage dynamique permet aussi d'utiliser moins de concentrés et moins de fourrages stockés, pour la même production de lait. Une économie de 8 à 10 euros peut être espérée sur tout le litrage annuel : pour 500 tonnes de lait, cela peut donc représenter de 4 000 à 5 000 euros par an*», ajoute l'intervenant. En pratique, les animaux vont constamment se nourrir de la partie la plus riche de la plante, comme l'explique Jean-Claude Chupin : «*les bovins changent chaque jour de parcelle. Pour l'exemple du Gaec Buntz et ses 120 vaches Prim'Hostein, des parcs d'1,20 ha sont constitués. Le but est d'assurer des rotations de 17 jours au printemps et de 35 jours en été. Les vaches sont devant, les génisses sont derrière. Ces dernières vont éliminer le refus. En trois jours maximum, doit tout doit être mangé au sein d'un même parc. L'objectif est de redescendre à une hauteur d'herbe de 5 cm. Une feuille doit rester, elle servira de capteur de carbone pour relancer la prochaine pousse*». La principale différence avec le pâturage tournant classique concerne l'élimination du refus : «*celle-ci est assurée par les génisses. Le refus n'est pas broyé mécaniquement, cela évite d'avoir de la matière morte qui tombe au sol et qui est ensuite ingéré par les animaux à la prochaine rotation*». Le pâturage tournant dynamique n'engendre pas plus de manipulations qu'une autre technique, assure Jean-Claude Chupin : «*il suffit d'ouvrir et de refermer une barrière. Le dispositif comprend systématiquement une clôture fixe et suffisamment robuste. La clôture électrique représentée ce jour rentre parfaitement dans ce cadre*». À noter que cette technique peut très bien être adaptée en élevage allaitant.

Sanglier

Des tirs possibles jusqu'au 31 mars

Un arrêté préfectoral paru le 22 février classe le sanglier comme espèce «*susceptible d'occasionner des dégâts*» sur l'ensemble de la Côte-d'Or. Des demandes individuelles de tirs de destruction peuvent être formulées. La FDSEA rappelle, sur son site internet, que la destruction des espèces classées «*susceptibles d'occasionner des dégâts*» est un droit conféré au propriétaire, possesseur ou fermier, qui procède personnellement aux opérations de destruction, y fait procéder en sa présence ou délègue par écrit le droit d'y procéder. Un tel classement du sanglier permet de procéder à des tirs de destruction jusqu'au 31 mars, après obtention d'une autorisation préalable de la DDT (formulaire téléchargeable sur www.fdsea21.fr). Le formulaire de demande de tir de destruction est à envoyer à la DDT. Dans le cas où le demandeur de l'autorisation, titulaire d'une délégation écrite de destruction, a bénéficié de l'attribution d'un plan de chasse pour la saison 2018-2019, la destruction pourra être opérée soit à l'affût, soit à l'approche, soit en battue, sur l'ensemble du territoire où s'appliquait le plan de chasse concerné. Dans le cas où le demandeur de l'autorisation, titulaire d'une délégation écrite de destruction, ne bénéficiait pas d'une attribution d'un plan de chasse individuel pour la saison 2018-2019, la destruction ne pourra être opérée qu'à l'affût ou à l'approche, sur les terrains précisément désignés dans la demande d'autorisation. Un bilan des sangliers prélevés doit être renvoyé à la DDT au plus tard le 15 avril.

AG



À noter

Recherche stage de 2 semaines en maraîchage

Aymeric, 37 ans et en reconversion professionnelle, recherche une exploitation en maraîchage pour réaliser un stage en immersion d'une durée de 2 semaines. Son objectif est de découvrir les travaux liés à cette production et de conforter son projet avant d'envisager une formation adéquate.
Une convention de stage entre l'exploitant, le stagiaire et Pôle Emploi sera signée. Il n'y a pas de rémunération ou d'indemnité à verser.
Ce stagiaire dispose d'un véhicule et est mobile dans les environs de Dijon.

Si vous êtes intéressé pour faire découvrir votre métier et transmettre quelques bases du maraîchage à ce stagiaire, contacter le Service Juridique Emploi au 03 80 68 67 68 -email : sje@fdsea21.fr).

Formations

25/03 Créancey - Favoriser les équilibres microbiens
Contact : Marie-Claude Guerrier, CA21 - 03 80 90 68 76
marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

26/03 Créancey - Agir sur la biocompatibilité de l'eau
Contact : Marie-Claude Guerrier, CA21 - 03 80 90 68 76
marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

27/03 Utilisation des produits phytosanitaires et directive nitrates
De nombreux exploitants s'interrogent sur la réglementation concernant l'utilisation des produits phytosanitaires et la directive nitrates. La FDSEA, en partenariat avec les services de l'administration, organise une demi-journée thématique sur ces sujet mercredi 27 mars de 9h30 à 12h30 à la salle des fêtes de Gerland. Seront abordés : le rappel de la réglementation, les modalités de contrôle, les principales anomalies relevés lors des contrôles. Inscriptions au 03 80 68 67 67 ou accueil@fdsea21.fr

Vous êtes abonné au journal
Terres de Bourgogne
Créez votre compte et consultez nos archives





Chambre d'agriculture

La mandature prend forme

La Chambre d'agriculture était réunie en session ordinaire ce lundi 11 mars à la Ferme du Marault à Magny-Cours. Il s'agit de la première réunion depuis la session d'installation. Une matinée qui aura permis la mise en place des commissions.



De gauche à droite : Didier Guyon (secrétaire général), Nadia Sollogoub (sénatrice), Stéphane Costaglioli (secrétaire générale de la préfecture), Didier Ramet (président de la Chambre d'agriculture 58), Nicolas Hardouin (directeur de la DTT), Perrine Goulet (députée) et Julie Cadiot (vice-présidente de la Chambre 58.)

Pour sa première session, le président Didier Ramet s'est fait très pédagogue avec ses nouveaux élus. «*N'hésitez pas à être curieux et à poser toutes les questions que vous souhaitez. Il n'est pas évident de comprendre le fonctionnement d'une Chambre*» a t-il déclaré. Les travaux ont débuté par la traditionnelle présentation des comptes financier 2018, qui ont été approuvé à l'unanimité. Cette séquence a été l'occasion de découvrir le nouvel agent comptable, Olivier Rémy. Cette embauche va dans le sens de la mutualisation des moyens entre l'ensemble des huit Chambres de la Région Bourgogne-Franche-Comté. Pour l'heure, seules six de ces huit maisons agricoles ont adhéré au groupement comptable régionale. À savoir : la Nièvre, l'Yonne, la Côte-d'Or, la Haute-Saône et la région BFC. Le Doux et la Saône-et-Loire n'ont pour le moment pas donné suite. Ce jurassien viendra dans le département tous les quinze jours pour superviser les comptes. L'autre temps fort de cette session fut l'adoption du nouveau règlement intérieur de l'instance consulaire. Un document qui se veut un peu plus ferme que l'ancienne version. Parmi les articles, on peut retenir que les absences aux sessions sont désormais notées dans les procès-verbaux et les frais de déplacement doivent s'accompagner de la convocation à la réunion. La totalité du document est disponible à la Chambre d'agriculture.

Les commissions prennent forme

En raison de l'absence de certains élus à la session d'installation, Stéphane Costaglioli, le secrétaire général de la préfecture a officiellement installé trois nouvelles personnes. Olivier Joly pour le collège 3b (salarié des groupements professionnels agricoles), Alain Krebs pour le collège 3a (salarié de la production agricole) et, dans le collègue 1, Stéphane Aurousseau ayant démissionné, c'est Mélanie Vavon qui a été installée. Même chose pour Denis Sanchez qui remplace Sylvain Ratheau. Tous se sont présentés rapidement à l'assistance en détaillant leur exploitation. Enfin à retenir l'instauration de trois nouvelles commissions : «*Élevage*», présidée par Romaric Gobillot, «*Économie et Entreprise*», pilotée par Marie-Claude Masson et Production végétales, orchestrée par Benoit Mathé. Des discussions sont encore en cours pour connaître les élus qui vont s'inscrire dans ces thématiques. Le liste complète sera connue dans quelques jours.

THÉOPHILE MERCIER

Portes Ouvertes

Au Lycée Viticole de Cosne-Cours-sur-Loire



Le Lycée agricole et viticole de Cosne-Cours-sur-Loire organise sa Journée Portes Ouvertes le samedi 23 mars 2019 de 9h à 17h. Cette manifestation, organisée notamment par les élèves de la classe de terminale, sera l'occasion de proposer au public des visites de l'établissement, des stands d'orientation, les divers travaux des élèves, un parc d'exposition de matériels agricoles et viticoles, un marché de producteurs, une mini-ferme et des jeux inter-classes. L'association des élèves, la CLAC, proposera un service de restauration sur place pour la somme de 13 euros.

Rendez-vous au Lycée agricole et viticole, 66 rue Jean Monnet 58200 Cosne- Cours-sur-Loire

Grand Débat National

La FDSEA de la Nièvre participe !

Le 25 février, la FDSEA de la Nièvre participait à un débat co-organisé par la Chambre de commerce et d'industrie, la Chambre de métier et d'artisanat, la Chambre d'agriculture, le MEDEF et l'U2P(L'Union des Entreprises de Proximité), pour contribuer, aux côtés des chefs d'entreprise d'autres secteurs, au grand débat national.

Un enjeu commun à tous les secteurs d'activité est celui de l'attractivité des métiers: plusieurs chefs d'entreprise ont ainsi témoigné de la difficulté à recruter des candidats, disponibles et motivés. Le problème n'est d'ailleurs pas forcément un problème de qualification ou de compétences, car de nombreux chefs d'entreprise sont prêts à faire l'effort de former les salariés au sein de l'entreprise. Beaucoup de métiers sont ainsi encore vus, en formation initiale, comme des voies de garage, des carrières par défaut, alors que certaines situations d'embauche dans le bâtiment, l'industrie et l'agriculture, sont attractives en terme de responsabilités et de salaire.
Concernant la fiscalité et la réglementation, les entrepreneurs ont également insisté sur la nécessité d'établir les conditions d'une concurrence juste. L'agriculture par exemple souffre d'importations distorsives : «*n'importons pas l'agriculture que nous ne voulons pas!*» constate Stéphane Aurousseau, président de la FDSEA.

S'adapter aux contraintes du changement climatique

Même constat dans d'autres secteurs, qui souffrent par exemple de la concurrence des micro-entreprises et des auto-entreprises, deux statuts juridiques qui bénéficient de régimes fiscaux très avantageux, du moins les premières années d'activité, par rapport aux TPE et PME. «*C'est une façon de légaliser le travail au noir*» analyse un chef d'entreprise dans le bâtiment.
Les chefs d'entreprise nivernais ont également évoqué les difficultés liées à l'organisation des collectivités, remarquant que l'éloignement de Dijon et Besançon affaiblit la représentativité de la Nièvre. Pourtant, cette présence est essentielle pour orienter les dispositifs d'accompagnement financiers (la Région ayant maintenant la pleine compétence économique) et pour rendre ces dispositifs opérationnels.
Enfin, le sujet de la transition écologique a permis à divers participants de citer les impacts de la crise climatique sur leur métier. Ainsi en est-il de l'agriculture, qui devra produire en s'adaptant aux conséquences du réchauffement climatique. «*Il faut choisir ses batailles*» explique Stéphane Aurousseau, «*Pour l'agriculture, la lutte contre le réchauffement climatique est une priorité. Avec l'interdiction du glyphosate, nous allons augmenter le travail mécanisé du sol, ce qui libère du carbone, faire grimper la consommation de carburant, ce qui augmente les émissions de gaz à effet de serre(CO2). Nous ne pouvons pas mener de front toutes les batailles, celle des phytosanitaires et celle des gaz à effet de serre qui sont par ailleurs contradictoires.*»

Salon de l'agriculture

Les ovins à l'honneur

La 56ème édition du SIA s'est déroulée du 23 février au 3 mars porte de Versailles à Paris. Retour en images sur les performances de nos éleveurs et producteurs nivernais.



Michel Marion, éleveur ovin à Luzy a remporté plusieurs prix dans le concours de la race charollaise.



La Fromagerie Perot , situé à Neuvy sur Loire a obtenu une médaille de bronze sur le yaourt à l'abricot



Le Legta de Challuy est arrivé 7ème du concours du Trophée National des Lycées Agricoles dans la catégorie des Races allaitantes.



Christophe Rainon, conseiller élevage à la Chambre d'Agriculture à remporter plusieurs prix dans le concours ovin de la race charmoise.

Concours Ovins, race Mouton Charollais

Concours viande femelles moins de 14 mois jeunes
1er prix : Michel Marion-Luzy

Prix de Championnat-Femelle Viande
1er prix : Michel Marion Luzy
Prix d'ensemble
Deuxième prix : Michel Marion-Luzy.

Concours Ovins, race Mouton Charmoise

Mâle 1er section Laine
1er et troisième prix : Christophe Rainon, conseiller élevage à la Chambre d'agriculture (Saint-Saulge)

Femelles non suitées 1ère section en laine
1er prix : Christophe Rainon, conseiller élevage à la Chambre d'agriculture (Saint-Saulge)

Mâles 1ère section Laine
1er prix : Christophe Rainon, conseiller élevage à la Chambre d'agriculture (Saint-Saulge)

Prix de Championnat mâle laine
1er prix : Christophe Rainon, conseiller élevage à la Chambre d'agriculture (Saint-Saulge)

Sima 2019

Les éleveurs nivernais n'ont pas démérité



L'EARL Stéphane Berger a obtenu le prix d'honneur femelle junior avec «Miami».



L'EARL Renaud est l'un des cinq élevages nivernais à avoir participé au Sima.

Le Mondial des fournisseurs de l'agriculture et de l'élevage s'est déroulé du 24 au 28 février à Villepinte dans le Nord de la capital. Durant ce salon, un concours et une vente aux enchères ont été organisés. 5 élevages nivernais participaient à ce salon. Retour sur leurs performances.

Le Simagena de Villepinte était l'autre rendez-vous agricole le plus attendu après le Salon Internationale Agricole. Il s'est déroulé du 24 au 28 février 2019 avec cinq élevages nivernais : l'EARL Stéphane Berger à Ternant, le Gaec Martin Gilles &Fils, Emmanuel Detronchet, le Gaec Deboux et l'EARL Renaud. Des élevages triés sur le volet par l'entreprise Simon Genetic : *«Nous avons eu une très belle édition 2019 avec comme nouveauté le trophée Ajec avec une vingtaine de jeunes. A noter également le trophée viande qui a été l'une des autres innovations de cette année»* détaille Simon Perrot, le dirigeant de *«Simon Genetic»*.

A retenir côté nivernais, le prix d'honneur femelle junior obtenu par l'EARL Stéphane Berger avec *«Miami»*, une femelle née en novembre 2016. Dans le trophée *«qualité bouchères»*, le Gaec Martin Gilles &Fils obtient la deuxième place avec *«oeuridis»*, un mâle né en avril 2018. En marge de ce concours, une vente aux enchères a également été organisée. *«50 bêtes ont été présentées avec un niveau moyen de vente de 6672 euros. La bête la plus chère a été adjugée à 11500 euros. Il faut souligner que 50% des bêtes ont été vendues à l'étranger. Ce qui confirme la qualité de notre travail»* estime fièrement Simon Perrot. Enfin, le concours inter-race a été remporté par la race charolais. *«Cette victoire va dans le sens des attentes de la filière bouchère»* estime le gérant de *«Simon Genetic»* en conclusion.

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS

DRAINAGE - IRRIGATION
TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER
et GRAPPIN COUPEUR
Zone d'activités sur la Nièvre
18350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr
Visite conseil gratuite :
Port. : 06 43 24 92 50
Tél : 02 48 74 11 90

ADMIEN

Du changement chez les irriguants

L'association pour le développement et la Maîtrise de l'Irrigation dans les Exploitations de la Nièvre tenait sont assemblée générale le 14 février dernier au Centres d'affaires Campus de Cosne-sur-Loire. Cette réunion a permis aux adhérents de découvrir le nouveau président, François Dulong.

Comment réussir sa retenue d'eau ? Tel était le thème de cette assemblée générale ordinaire des irriguant nivernais.
Les travaux ont débuté par l'allocution de Didier Guyon, l'actuel vice-président de l'association. Ce dernier est revenu sur sa démission en expliquant vouloir céder sa place de président, en vue de sa retraite dans cinq ans. Il a cédé sa place à François Dulong (voir encadré).
Laurent Rabereau, le trésorier a ensuite présenté les comptes pour l'année 2018 qui sont légèrement en déficit du fait d'un achat de matériel de tensiométrie. L'association est en attente de la deuxième subvention par l'Agence de l'eau. Les participants à cette assemblée générale ont acté l'augmentation de la cotisation de 40 euros au lieu de 35 euros. Une cotisation qui n'avait pas évolué depuis quatorze ans.
Plusieurs intervenants extérieurs à l'association se sont ensuite succédé à commencer par Guillaume Benali, intervenant pour l'entreprise ECG consulting. Pendant près d'une d'heure, il a expliqué les évolutions actuelles du marché de l'électricité. Cette entreprise intervient pour le compte des ADMIEN. *« C'est une démarche nivernaise qui est en train de prendre de l'ampleur. Au début de la collaboration nous avions négocié deux millions de kilowatts/heure, désormais nous en sommes à 25 à 30 millions de kw/heure répartis sur sept départements : Nièvre, Allier, Saône-et-Loire, Loiret, Cher, Indre, Moselle. C'est quelque part une fierté d'avoir pu enclencher une telle démarche »* nous explique Didier Guyon, le vice-président. Etienne Bazin s'est ensuite exprimé pour livrer son expérience. Cet agriculteur, venu en voisin de Nogent-sur-Vernisson (Loiret), a réussi à faire passer sa retenue d'eau de 70 000 à 140 000 m^3. *« L'objectif était de montrer avec cette intervention qu'un agriculteur était capable de le faire. C'était un échange d'expérience intéressant »* poursuit Didier Guyon.

La mesure 7B5 en question

Le point qui a suscité le plus d'interrogations est la mesure appelée 7B5, qui interdit tout nouveau prélèvement dans la nappe d'accompagnement ou en prélèvement direct sur l'ensemble du bassin de la Loire. *« Cette mesure risque de ralentir le développement de l'irrigation »* ont estimé les participants à cette réunion. Des discussions sont en cours avec les services de DREAL de la région Centre, basée à Orléans. Enfin, depuis le départ de Magali Fourrier, c'est Jocelyne Belmonte qui a repris les dossiers des Ademien au niveau de la Chambre d'agriculture.

THÉOPHILE MERCIER

François Dulong, nouveau président

Il est polyculteur éleveur sur la commune d'Avril-sur-Loire. Il est à la tête d'une exploitation de 150 hectares dont 100 ha de blé, orge, colza, maïs et soja). Il s'est installé en 2000 en reprenant l'exploitation familiale.
À 45 ans, François Dulong est devenu le nouveau président des ADEMIEN, soit 120 adhérents. *« J'arrive à la tête de l'association avec humilité car c'est un poste très technique. J'ai accepté par amitié avec Didier Guyon avec qui je travaille depuis 10 ans au bureau des irriguants. Nous allons former un binôme durant 5 ans, jusqu'au départ en retraite de Didier. Sans sa présence, je n'aurais jamais pris la présidence. Ce qui m'a fait accepter c'est aussi le fait que nous sommes une association très structurée et qui est écoutée de la part des services de l'État avec lesquelles nous travaillons. Mon principal objectif durant ce mandat, sera de maintenir les volumes d'eau que l'on peut prélever »* nous a-t-il confié à la sortie de l'assemblée générale.


François Dulong, sur son exploitation à Avril-sur-Loire.

Enseignement

Legta de Château-Chinon: un accompagnement sur mesure

À l'occasion de la journée portes ouvertes du samedi 23 mars, gros plan sur l'accompagnement pédagogique mis en place par le lycée professionnel agricole de Château-Chinon.

En matière d'accompagnement le lycée agricole et professionnel de Château-Chinon fait figure d'exemple. Les formations vont de la seconde jusqu'au Bac Pro dans des domaines très variés : agriculture ; animation ; service ; orientation ; insertion ; maraîchage ; permaculture pisciculture.
Les classes sont peu chargées ce qui permet aux enseignants de faire du sur-mesure avec l'orientation des jeunes. Quel que soit le niveau choisi, les élèves sont en immersion tout au long de l'année soit en exploitation agricole soit dans des structures d'accueil de la petite enfance. Une stratégie qui s'avère payante car en 2018, l'établissement a obtenu 78 % de réussites aux examens sur les diplômes d'enseignement agricole et 87 % pour la filière des services à la personne. Benjamin Tricotteaux est en CAP Boucher au CFA à Marzy. Il est passé par le Legta de Château-Chinon, il ne regrette pas : *« Je m'étais rendu à la journée Portes Ouvertes et j'ai apprécié qu'on puisse faire tout de suite des stages »* nous explique-t-il. Il a en effet bénéficié des mercredis après-midi d'immersion mis en place par l'équipe pédagogique de l'établissement. Désormais, cet apprenti boucher est en alternance chez Laurent Bernard, le gérant de la SARL Boucherie Chatillonnaise Bio située à Chatillon-en-Bazois. Baptiste Camuzat est lui en seconde Production Animale. C'est l'aspect professionnel qui a attiré son attention. *« Je cherchais un établissement proche de chez moi* (il est de Mhère ndrl). *Et le lycée de Château réalise beaucoup de projets pour nous permettre de voir un maximum de système d'exploitation différents. La relation entre les professeurs est également différente, nous sommes beaucoup dans l'échange »* indique-t-il. Il envisage de poursuivre dans le même établissement pour préparer son projet d'installation dans cinq ans.


Benjamin Tricotteaux (un ancien élève) et son maitre d'apprentissage, le boucher Laurent Bernard de Chatillon-en-Bazois.


Pascal Meulé et ses deux stagiaires, Baptiste et Arthur

« J'ai toujours pris des stagiaires»

Pascal Meulé est installé en Gaec avec son épouse Nathalie à Planvoy depuis 1995, et a toujours pris des stagiaires. *«C'est de l'attention c'est certain mais la transmission c'est important. Les temps d'échange avec le jeune nous obligent à nous recentrer sur la ferme et à prendre du recul»* explique-t-il. *«Chez nous, les stagiaires font autant partie de la famille que de l'exploitation. D'ailleurs, il est préférable qu'ils restent dormir à la maison afin que l'on puisse reprendre tranquillement des choses qui auraient été mal comprises »* détaille-t-il. Enfin dans le cadre de la coopération internationale du lycée, le Gaec de Planvoy accueille des stagiaires Chiliens de Santiago du Chili.

La journée Portes Ouvertes **samedi 23 mars de 09h30 à 17h30**
Contact :
Valentin Bardotti
Responsable des stages 4ème/3ème
LEGTA du Morvan
06 71 17 08 71
Catherine Blin
Enseignante
06 70 12 75 87

Édito : Dégâts de gibier

On n'en demandait pas tant…

Le sanglier est depuis le 1er mars 2019 classé nuisible sur tout le département.

Ces dernières semaines, la FDSEA s'est mobilisée pour obtenir le classement nuisible du sanglier. Au passage, cette qualification de nuisible ne devrait plus avoir cours, on devrait parler *«d'espèce susceptible d'occasionner des dégâts»*. On vit décidemment une époque moderne…

Ce classement doit permettre à chacun de chasser le sanglier pendant tout le mois de mars sans autre contrainte que d'être titulaire d'un permis de chasse.

Le zonage initialement proposé par l'administration comportait 28 communes, 8 communes point noir et leurs 20 communes limitrophes. Sur la base des retours de nos adhérents, nous avons émis une contre-proposition incluant d'autres communes à problèmes. La carte que nous avons proposée à l'administration incluait environ 60% du département.

Les dirigeants de la chasse nivernaise ont été consultés. Mais fidèles à leur désormais coutumière inconséquence, ils ont tout rejeté en bloc sans compromis possible. Cette insuffisance doublée d'une incapacité à dialoguer ont finalement eu pour conséquence le classement du sanglier nuisible sur tout le département.

On n'en demandait pas tant… et nous le devons à certains dirigeants de la chasse nivernaise.

Maintenant cela ne suffira pas. En de multiples endroits, chasseurs et agriculteurs croisent dans la campagne des sangliers en quantité tout à fait inhabituelle pour la saison. Même si les prélèvements sont supérieurs aux autres années, il en reste encore trop pour ne pas redouter des ravages à venir dans nos cultures et prairies.

Par conséquent, nous allons demander à l'Etat la prorogation de ce classement nuisible jusqu'au 1er juin, date de réouverture de la chasse à l'affût.



La non pression sur le gibier en période de sensibilité sur les cultures de printemps ne peut être envisagée. Et je ne doute pas qu'une fois encore, fidèles à eux-mêmes, quand ils seront consultés, les mêmes, en fins et raisonnables diplomates, sauront trouver les mots justes et les attitudes adaptées qui nous permettront d'avoir gain de cause.

Stéphane Aurousserau - Président de la FDSEA

Spectacle

Mado la Niçoise au profit de la maladie de Charcot

La maladie de Charcot, également appelée sclérose latérale amyotrophique (SLA), est une maladie neurodégénérative. Les neurones moteurs chargés d'envoyer les informations et les ordres de mouvement du cerveau jusqu'aux muscles dégénèrent progressivement puis meurent. Les muscles volontaires ne sont alors plus commandés par le cerveau, ni stimulés, ils finissent par ne plus fonctionner. 6 000 personnes vivent avec la maladie en France et 1 000 cas nouveaux apparaissent chaque année. Il n'existe pas de traitement et l'espérance de vie des patients reste très courte. Pour aider la recherche sur cette maladie, les élus de la MSA se mobilisent en organisant un spectacle dont les bénéfices seront entièrement reversés à l'ARSLA. Après avoir aidé la sclérose en plaques et les chiens d'aveugle, ils interviennent en faveur de la recherche sur la maladie de Charcot. En venant applaudir Mado la Niçoise et passer un bon moment, chaque spectateur contribuera à faire avancer la recherche médicale.



Le rendez-vous

Le 13 avril 2019 à 20 h à la Maison de la Culture de Nevers. Prix des places : 25 €. Billets en vente auprès de FNAC carré Colbert, Office de tourisme de Nevers, Claire Bruandet 07 72 34 27 67, Anne Metzger 06 20 64 22 87, Alain Milliet 03 86 24 05 22.

Conférence

Une soirée pour prendre du recul

Le Ceta entre Loire et Allier organise le vendredi 29 mars à la salle des fêtes de Gimouille, une conférence/débat. Une soirée animée par Céline Bissuel, diplômé en communication et Jean-François Mathieu, agriculteur en Corrèze et Formateur en PNL.

La première partie de la soirée sera consacrée à une conférence sur le thème *«Comment me sentir mieux dans un environnement identique»*. Il s'agit d'améliorer sa communication, de reprendre confiance en soi ou encore de travailler sur ses qualités relationnelles. Puis, autour d'un apéritif dinatoire, les anciens participants à la formation *«Bien dans mes bottes pour affronter l'avenir»* échangeront avec les personnes présentes à partir de leur expérience et de leur ressenti après trois mois passés ensemble.

Rendez-vous dès 18h à la salle des fêtes de Gimouille pour un démarrage de la soirée à partir de 19h. Le nombre de places étant limité, la réservation est obligatoire. Tarif : 15 euros.

Contact : Jean-Luc Marc, 06 18 75 48 91 ou Ueli Baumgarnter au 06 07 80 58 75

Élevage

Comment choisir un taureau en IA ou monte naturelle ?

En élevage allaitant, l'achat d'un reproducteur engage les résultats de l'élevage et l'avenir du troupeau. Des outils d'aide à la décision et des repères existent pour sécuriser ses choix. Alsoni Conseil Élevage et la Chambre d'Agriculture proposent une formation sur ce sujet le mardi 09 avril.

L'avenir d'un troupeau en allaitant est directement dépendant de la qualité du mâle reproducteur. Il faut toujours avoir à l'esprit que vous vous rendrez réellement compte de la production de ses descendants seulement après quatre années de production dans l'élevage. Lorsque ses premières filles commenceront à vêler, élèveront leur veaux et repartiront dans un second cycle de production.

Le progrès génétique vise à améliorer les points faibles du troupeau, tout en conservant les points fortset la priorité reste au renouvellement des mères. Dans un premier temps, il faut produire des génisses de renouvellement présentant des qualités maternelles affirmées. Dans un second temps, il faut produire des veaux suffisamment développés, présentant de bonnes croissances et une bonne conformation.

Nous vous invitons à vous inscrire à notre formation le mardi 09 Avril 2019, où nous présenterons comment :

- Évaluer les qualités morphologique de son troupeau.
- Interpréter les différents documents de suivi troupeau et les documents génétiques à votre disposition.
- Réaliser et sécuriser ses choix dans le tri de ses futurs reproductrices.
- Accoupler ses femelles en fonction de ses objectifs de production à l'aide d'outils.

Vos contact: Dagouneau Christophe Conseiller élevage Chambre d'Agriculture, au 06 33 63 91 32 ;
Poingt Jérôme Technicien Alsoni Conseil Élevage au 06 33 63 71 86

Destruction à tir de sangliers jusqu'au 31 mars 2019

Vu la surpopulation de sangliers dans le département et les dégâts causés aux cultures, des autorisations préfectorales seront accordées sur l'ensemble du département (hors parc clos), pour détruire à tir cette espèce jusqu'au 31 mars 2019. Les sangliers prévelés pendant cette période ne sont pas soumis au plan de chasse. Les défenseurs d'un droit de destruction (propriétaire, possesseur, fermier ou délégataire) doivent présenter une demande d'autorisation par courrier ou par mail auprès de la :
Direction Départementale des Territoires.
3, rue Monge. BP 79. 89011 Auxerre Cedex.
ddt-sefren-fcp@yonne.gouv.fr **Communiqué de la Préfecture de l'Yonne**

▸ Agenda

16/03 Portes Ouvertes
Le Legta de Challuy organise une journée Portes Ouvertes ce samedi 16 mars de 09h à 17h.
Plus d'informations au 03 86 21 66 00.

16/03 Portes Ouvertes des CFA
La région Bourgogne-Franche-Comté organise une journée portes ouvertes dans l'ensemble des CFA ce samedi 16 mars de 09h à 16h30. Plus d'informations : apprentissage.bourgognefranchecomte.fr

19/03 AG Gabni
Le groupement des Agrobiologistes de la Nièvre organise son assemblée générale le mardi 19 mars à la salle des fêtes de Pougny (58213 à 14h30). Au programme : état des lieux et l'évolution de la Bio dans la Nièvre et échanges sur l'approvisionnement en produits bio de le restauration collective. Rens. : Hélène Cadiou : 03 86 36 94 25 / 06 07 50 61 09

23/03 Portes Ouvertes
Le lycée viticole de Cosne-sur-Loire organise une journée portes ouvertes le samedi 23 mars. Rendez-vous 09h à 17 au 66 Rue Jean Monnet, 58200 Cosne-Cours-sur-Loire.

23/03 Portes Ouvertes LEGTA de Chateau-Chinon. Le lycée agricole de Chateau-Chinon organise une journée portes ouvertes le samedi 23 mars de 09h30 à 17h30. Renseignement : 03 86 79 49 80

23/03 AG de l'AMR 58 à Saint-Firmin
L'AG de l'Association d'aide au monde rural 58. Assemblée générale ouverte à tous. Tel. Président : 07.81.95.86.29. - 06.88.66.20.21.

30/03 Salon des métiers
La Chambre des Métiers et de l'Artisanat organise le samedi 30 mars le salon des métiers de l'agro-equipement et de la viticulture. Rendez-vous de 09h30 à 15h00 sur le site de l'entreprise ETS Alabeurthe, Parc d'Activité 58200 Cosne-sur-Loire.

▸ Formations

20/03 Choisir ses outils de désherbage mécanique et les régler sur ses terres
Bio Bourgogne organise une formation sur le thème du désherbage mécanique le mercredi 20 mars de 9h à 17h30 à Donzy (58) Matin en salle et après-midi sur le terrain à la SCEA Langumier.

29/03 Élevage des jeunes et prévention des pathologies néonatales chez le bovin
Bio Bourgogne organise une formation le vendredi 29 mars de 9h à 17h30 sur les méthodes préventives permettant de limiter les maladies des veaux. Paul Polis, vétérinaire au GIE zone Verte sera l'intervenant de la journée. Cette dernière doit se dérouler sur le secteur de Prémery. Lieux à confirmer. Plus d'informations : Aurélie Billon, 06 80 43 16 ou aurelie.billon@biobourgogne.org.

▸ Agenda

15/03 Marché à la ferme Bouy Vieux
La ferme Bouy Vieux accueille son marché à la ferme le vendredi 15 mars de 15h à 19h à Brienon-sur-Armançon. Producteurs et artisans locaux seront au rendez-vous pour les deux ans d'existence du marché, avec une tombola organisée.

19/03 Permanence Apécita
La prochaine permanence mensuelle de l'Apécita se tiendra le mardi 19 mars à la chambre d'Agriculture 14 bis rue Guynemer à Auxerre. Pour rencontrer la déléguée régionale, prendre rendez-vous au 03.80.52.93.52- dijon@apecita.com

16/03 Portes ouvertes des MFR de Bourgogne-Franche-Comté
Réussir autrement grâce aux formations par alternance (50% école 50% stage) ou apprentissage, c'est possible avec les MFR ! N'hésitez pas à nous retrouver dans une des MFR de Bourgogne Franche Comté le 16 mars pour découvrir nos formations de la 4ème d'orientation au BTS. Vous pourrez échanger avec les jeunes et l'équipe qui répondront à toutes vos questions sur les contenus de formations, la pédagogique de l'alternance, mais aussi nos spécificités d'accueil et d'accompagnement. Plus de renseignements sur www.mfr-bfc.fr - Facebook/instagram/Youtube : MFR Bourgogne Franche Comte

28/03 Bout de prairie
Rencontre bout de prairie organisée par Alysé au Lycée agricole de La Brosse à Venoy sur le thème : «*le pâturage tournant dynamique*»

Chambres d'agriculture

Sécheresse, PAC et cetera

La première session de la Chambre d'agriculture sous la présidence d'Arnaud Delestre s'est tenue le 12 mars dernier, réunissant les nouveaux élus de la mandature.



De g. à d. : Jean-Baptiste Thibaut, vice-président ; Didier Roussel, directeur de la DDT 89 ; Arnaud Delestre, président ; Hervé Mivielle, directeur ; Nadine Darlot, vice-présidente.

C'est une nouvelle équipe d'élus qui s'est rassemblée le 12 mars dernier à la Chambre d'agriculture d'Auxerre pour la première session de la Chambre d'agriculture de la mandature. Pour beaucoup, ce n'est pas la première session, mais de nouveaux visages s'observent dans la salle. Justement cette première réunion «de travail», après la session d'installation qui a défini le bureau, sert à diffuser les dernières informations, les ajustements aux nouveaux, et à assigner un représentant de la Chambre aux diverses institutions auxquelles elle siège.
Une nouvelle équipe d'élus et un nouveau président qui n'a pas dérogé aux coutumes en débutant la session par un tour d'horizon de l'agriculture icaunaise. Parmi les sujets d'actualité, la sécheresse et son impact sur les ressources fourragères, puisque l'état de calamité agricole a été reconnu sur tout le territoire de l'Yonne, or Gâtinais, avec une enveloppe de 1,9 millions d'euros accordée.
Les demandes des exploitants se font par l'application «*Telecalam*», avec des règles strictes : «*L'exploitation doit justifier d'une perte sur surfaces fourragères représentant au moins 13 % d'un chiffre d'affaires théorique calculé. On peut s'attendre à ce qu'un tiers seulement des exploitations soient éligibles.*» explique Arnaud Delestre.

Retard du versement des aides PAC

Autre actualité soulignée par le directeur de la DDT, Didier Roussel : «*le paiement des aides du deuxième pilier de la PAC avancent, 95% des paiements de 2016 ont été versés, et 55% pour 2017.*» Sur le thème du deuxième pilier, les dates d'implantation des SIE (surfaces d'intérêt écologique) cultures dérobées, restent fixées au niveau départemental à la date du 30 juillet, malgré une demande de décision individuelle au niveau des exploitations, rejetée.
Concernant l'entrepôt frigorifique de Migennes, la signature de la promesse de vente est prévue le 22 mars prochain. C'est une entreprise familiale gérant un entrepôt du même type dans l'Essonne qui reprendra l'exploitation de la structure. La vente de ce bien permettra à la Chambre d'agriculture de solder son emprunt lié aux travaux du bâtiment d'Auxerre et laissera un certain montant, dont l'utilisation sera définie lors d'une prochaine session de Chambre d'agriculture.

Orianne Mouton

IGP Soumaintrain

«Petite appellation deviendra grande…»

L'association de défense et de promotion du fromage Soumaintrain a tenu son assemblée générale le 11 mars dernier. L'occasion de faire le bilan de l'année 2018 et de parler de l'avenir de l'appellation.



Agnès Couturier, animatrice de l'association Soumaintrain et Lionel Dosne, président.

Le petit fromage au lait de vache est mis à l'honneur par l'association de défense et de promotion du Soumaintrain. Entre activités de communication, dégustations et suivi de la traçabilité et de la qualité, la structure a poursuivi ses actions en 2018 avec l'objectif de faire connaitre le fromage au plus grand nombre. Malgré une suspension de l'activité de quelques mois à cause d'un problème de prestataire de service, la solution a été rapidement trouvée avec la contractualisation avec un nouveau prestataire, l'association des entrepreneurs de l'alimentaire dont l'association du Soumaintrain est membre fondateur.
Le Soumaintrain a obtenu la certification «*Indication géographique protégée*» (IGP) en 2016, preuve de l'engagement de la petite filière en terme de qualité. Le président de l'association, Lionel Dosne, s'ouvre désormais à la certification «*Appellation d'Origine contrôlée*» (AOP) : «*D'une part, la certification est plus connue et reconnue par le grand public. D'autre part, l'AOP, à la différence de l'IGP, exprime la reconnaissance de la localité du produit, depuis la matière première jusqu'à la transformation, ce qui est le cas du Soumaintrain, une IGP conduite comme une AOP. 2019 sera consacrée à cette réflexion : quels sont les intérêts d'une demande d'AOP, quelle est la faisabilité de la transformation de certification, etc.*»
Le 23 juin prochain, une fête du fromage aura lieu dans le village de Soumaintrain, assortie d'un concours régional des fromages. Absente depuis plusieurs années, la mairie de Soumaintrain a décidé réinstaurer cette fête pour «*saluer les producteurs de Soumaintrain, qui font la notoriété de notre village.*» explique Monique Derouelle, maire du village.
Réflexion du passage de l'IGP à une AOP, développement de la communication pour développer la notoriété du fromage et fête du fromage en juin, le Soumaintrain a une belle année devant lui, ce qu'a conclu Lionel Dosne : «*Petite appellation deviendra grande, pourvu qu'on lui en donne les moyens.*»

Orianne Mouton

Le Soumaintrain en chiffres
- 19 producteurs de lait
- 5 transformateurs fermiers
- 3 transformateurs laitiers
- 1 affineur

Environ 2 millions de litres de lait transformés
- 185 tonnes de fromage produits
- 101 communes de l'Yonne dont partie de l'au-ire de l'IGP Soumaintrain

Télépac Sécurisez votre déclaration PAC avec la Chambre d'agriculture de l'Yonne !

Rendez-vous annuel incontournable, la télédéclaration PAC sera ouverte du 1er avril au 15 mai 2019. A l'instar des années précédentes, la Chambre d'agriculture de l'Yonne vous accompagne pour sécuriser votre déclaration.
On le sait, la télédéclaration PAC est toujours source de stress pour les agriculteurs. Au fil des années, la PAC s'est complexifiée, les règles changent en permanence et l'oubli d'une coche ou l'utilisation d'un mauvais code culture peuvent avoir rapidement des impacts économiques sur votre exploitation. Pour gagner en sérénité, la Chambre d'agriculture vous propose de réaliser votre déclaration PAC. Forte de son réseau national, la Chambre d'agriculture bénéficie d'une parfaite maîtrise des règles de déclaration. Que ce soit en formation ou en rendez-vous individuel, quelles que soient vos productions (élevage, grandes cultures, viticulture…), les conseillers de la Chambre d'agriculture réalisent ou vérifient votre déclaration. Toujours dans un souci de proximité, 3 sites de rendez-vous vous sont proposés : Avallon, Maillot et Auxerre. Outre la déclaration des surfaces, les différentes composantes du dossier PAC sont vérifiées : admissibilité des surfaces, verdissement, demandes d'aides couplées et découplées, deuxième pilier (ICHN, assurance récolte, MAEC, bio...), rappels de conditionnalité...
Pour aller plus loin, notre équipe juridique peut également vous accompagner et répondre à vos interrogations sur les transferts de DPB.
Si vous souhaitez, comme 600 agriculteurs en 2018, nous déléguer votre déclaration 2019, contactez-nous dès à présent au 03 86 94 22 27 (rdv individuel) ou au 03 86 94 28 48 (en formation).
Tarif : à partir de 48 € HT.
Mes parcelles un atout pour vos déclarations !
Vous êtes abonnés à Mes p@rcelles ou clients PPF (Plan Prévisionnel de Fumure), l'export en quelques clics de vos données dans TéléPAC vous permet un gain de temps et une économie financière en plus de sécuriser votre déclaration.

Chambre d'agriculture de l'Yonne

Produits locaux

L'assiette de nos fermes : les traiteurs des produits locaux

Un groupe d'agriculteurs du réseau Bienvenue à la Ferme propose une activité traiteurs pour promouvoir les produits locaux. Aujourd'hui, ils se structurent en montant une association : «*L'assiette de nos fermes*».



Un buffet froid propose fromages, pâté, viande froide, etc. Pour un «*pique-nique*» plein de saveurs locales.

Leur volonté, promouvoir les produits locaux et le réseau Bienvenue à la Ferme en passant par les papilles. Depuis vingt ans, un groupe de producteurs icaunais exercent avec le réseau Bienvenue à la Ferme, une activité de traiteurs. Producteurs de fromage, bœuf, cerf, miel, canard et autre proposent des menus adaptés à la demande et au budget des clients, souvent des organismes agricoles ou des mairies. Christine Busson, apicultrice à Fouchères, est l'une des membres de l'association : *«On crée le menu en fonction du budget et des attentes des clients. On peut vendre des produits en pots, des buffets froids, des plats chauds… Le producteur de canard a un labo où on peut préparer des plats. Quand c'est du bœuf ou du cerf, on passe par un prestataire qui prépare le tout !»*

Le groupe fournit entre 10 et 15 buffets par an

Aujourd'hui, les producteurs du groupe ont décidé de se structurer et de clarifier leur statut en montant une association nommée *«L'assiette de nos fermes»*. *«On a monté l'association, non pas pour en faire une vraie activité mais pour se structurer un peu plus. On cherche à se développer un peu mais pas trop non plus, on ne veut pas en faire notre activité principale !»* explique Christine Busson.

ORIANNE MOUTON

Chasse

Destruction à tir de sangliers jusqu'au 31 mars 2019

Afin de faciliter la nécessaire régulation des populations de sangliers présentes dans le département et la réduction des dommages causés aux cultures, le préfet a, par arrêté du 11 mars 2019, modifié les modalités de destruction à tir de cette espèce en mars. Initialement, une demande devait être adressée à la DDT.

Ainsi, tout détenteur d'un droit de destruction (propriétaire, possesseur, fermier ou délégataire) pourra désormais détruire à tir des sangliers sans autorisation. Seul un compte-rendu des prélèvements réalisés durant le mois de mars devra être effectué par courrier ou par mail avant le 15 avril 2019, auprès de la Direction Départementale des Territoires 3 Rue Monge - BP 79 - 89011 Auxerre cedex. ddt-sefren-fcp@yonne.gouv.fr

La destruction pourra être effectuée en battue, à l'approche ou à l'affût, de jour (soit une heure avant le lever du soleil jusqu'à une heure après le coucher du soleil, heure légale du chef-lieu du département), tous les jours de la semaine jusqu'au 31 mars 2019.

Les sangliers prélevés pendant cette période ne seront pas soumis au plan de chasse. Ils pourront de ce fait être abattus sans limitation de nombre et transportés sans dispositif de marquage réglementaire.

La détention d'un permis de chasser validé pour la campagne 2018-2019 est obligatoire.

COMMUNIQUÉ DE LA PRÉFECTURE DE L'YONNE



Billet d'humeur

Quand les écolos poussent au crime !

Il y a quelques temps je prenais déjà la plume pour dénoncer les campagnes contre l'agriculture menées avec acharnement par certaines ONG, qui comparent les pratiques d'outre atlantique aux nôtres. La semaine dernière un agriculteur de l'Ain a été agressé alors qu'il épandait un herbicide sur ses cultures, pratique autorisée et très contrôlée. L'assaillant aurait eu peur que ses chiens ne soient empoisonnés. On en est là !

Les discours à charge sont responsables des débordements.

Bien sûr Générations Futures a publié aussitôt un communiqué de presse. Insistant sur le fait qu'ils n'avaient fait qu'informer leurs concitoyens et n'avaient aucunement poussé à la violence. Mais les faits sont là. À pousser toujours plus loin la diffamation, à pointer du doigt en permanence des pratiques, ils ont cultivé la peur et attisé un feu qui couve en permanence et peut se réveiller à tout moment. En bons pompiers pyromanes ils ont mis le feu aux campagnes.

Nos campagnes produisent la nourriture la plus saine du monde ! Et pourtant, il semble plus porteur d'inonder les journaux et les réseaux sociaux de contre-vérités, sans le moindre fondement scientifique.

Les marchands de peur

Bien au chaud derrière l'anonymat de son écran de téléphone, il est aisé d'inciter à la défiance et de cultiver la peur. Moi, sur les réseaux, j'y suis à visage découvert et je suis transparent sur mes pratiques. Je défends l'agriculture à laquelle je crois et participe activement chaque jour. Je m'implique dans des structures coopératives et syndicales par ce que je suis fier de cette agriculture qui nourrit, qui génère des valeurs et me fait vivre. Je milite pour une amélioration continue de nos productions, comme nous l'avons toujours fait et comme nous continuerons à le faire. Nous le faisons en notre âme et conscience. Nous évoluons grâce aux progrès, aux avancées techniques et technologiques dont nous disposons et que nous construisons.

Je ne le ferai pas sous la menace de groupuscules qui ne savent pas de quoi ils parlent. Ceux-là sont prêts à nous envoyer dans le mur sur leur simple conception de ce qui est bien ou non.

Une réalité plus complexe qu'il n'y parait

En agriculture comme partout on ne peut pas se contenter du bon et du mauvais. La réalité est bien plus nuancée que cela. On a dit à nos parents que certains produits étaient bons, on sait aujourd'hui qu'ils ne l'étaient pas. Mais chacun sait aussi que tout système a ses limites et qu'il faut parfois du temps pour les mesurer. Tout ne passera pas uniquement par la BIO et tout ne se résoudra pas par la chimie. C'est la nouvelle donne agricole avec laquelle nous devons composer et produire.

Du dialogue et du partage plutôt que des règlements de compte

J'entends les peurs de mes voisins néo-ruraux. Je les comprends. Je me dis qu'elles ne sont pas fondées mais qu'ils n'ont pas toutes les clés pour le savoir. Preuve en est le dernier reportage à charge contre le glyphosate qui «*annonçait comment en sortir ?*» et qui



au final ne faisait que son procès en surfant encore sur la peur des consommateurs «*pisseurs de glyphosate*». La science a démontré depuis que la source de cette AMPA était de la lessive mais le mal est fait.

Alors je reprends mon bâton de pèlerin. J'explique aux gens la réalité de mon métier : tenir des stands d'animations sur les céréales et faire gouter du pain aux passants. Je sais que ce pain est bon, par ce que j'y contribue au quotidien. Et par ce que Moi Arnaud Rondeau, vice-président de la FDSEA de l'Yonne, je refuse d'appeler à la haine, j'appelle à la communication la vraie, celle où l'on échange et celle où l'on partage, et quoi de mieux pour le partage que de bons produits français ?

ARNAUD RONDEAU,
VICE-PRÉSIDENT DE LA FDSEA 89

▸ Agenda

Réunions d'information sur la PAC

Ces réunions ont pour objet la présentation des évolutions réglementaires 2019 et du logiciel TéléPAC. Cinq demi-journées d'information à destination des agriculteurs sont organisées dans l'Yonne.
- le jeudi 4 avril à Venoy – salle Les Joinchères à 9h15 (accueil dès 9h00)
- le vendredi 5 avril à Saint Clément - salle des Fêtes – Place de l'Église à 9h15 (accueil dès 9h00)
- le jeudi 11 avril à Avallon - salle du Marché Couvert – Rue Georges Schiever à 14h00 (accueil dès 13h45)
- le vendredi 12 avril à Mézilles - salle des Fêtes – Route de Saint Fargeau à 14h00 (accueil dès 13h45).
- le jeudi 25 avril à Ancy-le-Franc - salle Polyvalente – Grande Rue à 9h30 (accueil dès 9h15)

17/03 Visite de la forêt de Chastellux-sur-Cure

RDV Place Robert Mêle à 14h30 (près de la Fontaine) à Saint-André-en-Morvan. Deux à trois heures de visite. Venez découvrir la biodiversité de la forêt communale de Chastellux-sur-Cure, classée en Natura2000. Vous en apprendrez plus sur les essences d'arbres, la faune et la flore de la forêt ainsi que les actions mises en place par la commune pour favoriser cette biodiversité. (Prévoir des bottes). Renseignements et inscriptions : 03 86 78 79 57 - contact@parcdumorvan.org

20/03 Opération de nettoyage de la forêt à Quarré-les-Tombes

RDV à 14h Place de l'Église à Quarré-les-Tombes. Action citoyenne proposée aux petits comme aux grands : après une sensibilisation sur la durée de vie des détritus dans la nature, opération de ramassage des déchets présents en forêt. Venez contribuer à ce nettoyage de printemps collectif ! L'intervention d'un agent ONF sera l'occasion d'en apprendre plus sur la gestion de cette forêt. Renseignements et inscriptions : 03 86 78 79 57 - contact@parcdumorvan.org

23/03 Reconnaissance des essences forestières et découverte des oiseaux à Vézelay

RDV à 14h Salle de la mairie des bois de la Madeleine à Vézelay. Partez à la découverte des différentes essences du Morvan et apprenez à les reconnaître en l'absence de feuilles en utilisant les bourgeons. Ce sera l'occasion de découvrir également les oiseaux forestiers qui se cachent dans les bois de la Madeleine. En partenariat avec la Petite Faune de Vézelay, inscription : 06 07 75 42 99.

23/04 Parlons forêt ! Saint-Léger-Vauban

RDV à 14h30 devant la Mairie de Saint Léger Vauban. Balade nature : découverte de la forêt, des essences forestières et des métiers de la forêt. Prévoir des chaussures/vêtements adaptés à la météo. Renseignements et inscriptions : 03 86 78 79 57 - contact@parcdumorvan.org

Bouts de prairie

Retaper ses prairies fragilisées

Alysé organise chaque année des rencontres *«bout de prairie»* pour répondre aux questions des éleveurs et donner des recommandations pour l'entretien de leurs prairies. Retour sur un rendez-vous en Puisaye à l'EARL du Buisson

L'hiver a été rude pour les éleveurs après l'année 2018 riche en aléas climatiques. C'est pourquoi toutes les armes sont bonnes à utiliser pour avoir des prairies productives, permettant de reconstituer les stocks de fourrages. Au début du mois de mars, Alysé a réuni les éleveurs pour les traditionnels *«Bouts de prairie»*, des rencontres pour observer le développement des prairies et étudier les opérations nécessaires à leur croissance optimale. Gestion de l'herbe, déprimage, fertilisation NPK, rénovation d'une prairie et méteils de printemps étaient au cœur des discussions à l'EARL du Buisson à Sainte Colombe sur Loing en Puisaye, sous l'oeil expert de Jean-Claude Chupin, spécialiste nutrition et fourrages chez Alysé.

Des conditions idéales pour le sursemis

Certaines prairies ont beaucoup souffert de la sécheresse. *«S'il y a moins de 30 % d'espèces d'intérêt, on a tout intérêt à faire un sursemis, d'autant que les conditions sont plutôt idéales pour une fois : même les prairies d'ordinaires très humides sont praticables.»* explique Jean-Claude Chupin. *«L'idéal est de semer des espèces agressives comme les ray-grass anglais et hybride ou le trèfle blanc. S'il y a de la mousse, pensez à semer au semoir, lentement, après avoir tassé au rouleau. Et bien sûr, un pâturage tournant après le sursemis sera idéal.»* Concernant le passage de la herse à prairie, le spécialiste met en garde contre les trous laissés, d'où la nécessité de sursemer après un passage : *«Il vaut mieux choisir ce qui pousse dans les trous…»*



Présence de trous, peu d'espèces d'intérêt : cette prairie, ancienne parcelle de céréales, devrait être sursemée



Après cinq années d'apports de compost, cette prairie à la base très mauvaise, s'est complètement transformée. Trèfle blanc et ray-gras anglais, pourtant inexistants, se sont développés naturellement, sans semis.

Le compost : l'arme idéale pour retaper une prairie

À l'EARL du Buisson, le fumier est composté depuis cinq ans, et épandu sur des prairies. L'une d'entre elles était en très mauvais état, avec très peu d'espèces d'intérêt, pas de trèfle et beaucoup de géraniums. Sans autre opération qu'un épandage de compost annuel, la prairie s'est transformée : trèfle, ray-gras et dactyle offrent maintenant des rendements importants. *«On a vu le résultat dès la troisième année»* explique l'éleveur. *«La croissance a été exponentielle, on ajoute 20 unités d'azote après le compost et elle donne vraiment bien aujourd'hui.»* Le compost a l'avantage d'apporter une fertilisation sur la durée pour la prairie, comme l'explique le spécialiste d'Alysé : *«À la différence d'un engrais minéral qui va agir rapidement mais pas sur la durée, si on ne met pas de compost une année sur une prairie, les effets bénéfiques seront quand même visibles. En plus, par rapport à un apport de fumier insuffisamment dégradé, le compost laissera moins de trous, donc moins d'espaces libres aux mauvaises herbes, à condition que la paille du compost soit bien dégradée ! Autre avantage, les larves de strongles sont détruites après une heure à 50°C, ce qui fait que le compost est plus intéressant sur le plan sanitaire.»*

Une végétation déjà bien avancée

La fertilisation est primordiale cette année pour aider les prairies qui ont souffert de la sécheresse à bien repartir et à être productives. La période idéale, marquée par l'atteinte des 200°C jour (base janvier), a eu lieu dès le 19 février en Puisaye, ce qui se ressent d'ailleurs sur la pousse de la végétation. La luzerne, par exemple, a déjà commencé sa végétation à l'EARL du Buisson, avec une récolte qui s'annonce peut être dès le 1er mai.

La prochaine rencontre «bouts de prairie» de l'Yonne aura lieu au Lycée Agricole de la Brosse à Venoy le 28 mars sur le thème du pâturage tournant dynamique.

ORIANNE MOUTON



Le compost de fumier de bovin est peu utilisé, mais très utile pour retaper une prairie et la fertiliser sur le long terme.

Partenariat DAFP-Lycée de La Brosse

PUBLI-REPORTAGE

Quand les élèves passent un examen au volant d'un Farmlift



Depuis 4 ans, les élèves de BAC Pro CGEA (conduite et gestion de l'entreprise agricole) de La Brosse bénéficient d'un enseignement à la conduite des chargeurs télescopiques. Cette formation dure 45 heures, 15 pour la théorie et 30 pour la pratique, répartie sur 2 ans validée par une attestation valant CACES valable 10 ans, donnant aux jeunes un atout supplémentaire pour leur futur parcours professionnel. *«L'objectif de cet enseignement est de sensibiliser les jeunes à la sécurité lors de la conduite de ces engins»* explique David Pichon, enseignant agro-équipement à Venoy.

En effet, si la majorité des élèves ont déjà conduit un télescopique, des mauvaises habitudes sont prises notamment lors des manœuvres de manutention où la machine doit être à l'arrêt. Lors de ces heures théoriques et pratiques, ces défauts sont révélés et sanctionnés lors de l'examen de passage. *«Cette année, Stéphane Bonfillou de la DAFP nous a prêté le télescopique Case Ih, un Farmlift 742. Cela nous a permis sur une semaine de réviser les points essentiels pour des manœuvres en toute sécurité, d'abord autour de la machine avant des heures de pratique et l'évaluation des 12 élèves»* se félicite l'enseignant. L'épreuve d'évaluation commence par l'examen du télescopique avant d'effectuer un parcours avec prise de charge haute et basse, manœuvre en marche avant et arrière. Même si les jeunes avaient la pression de l'examen, ils s'en sont très bien sortis (les 12 participants ont réussi l'épreuve) pour la plus grande satisfaction de leur professeur et de Stéphane Bonfillou dont le Farmlift a peut-être séduit de futurs clients.

Viticulture

Les acteurs de l'emploi en visite dans les vignes

Les acteurs de l'emploi de l'Yonne sont venus à la rencontre des employeurs et salariés de la viticulture. L'objectif : connaitre les métiers pour pouvoir orienter au mieux les demandeurs d'emploi vers ce secteur en manque cruel de main d'œuvre



Les acteurs de l'emploi se sont rendus dans les vignes à la rencontre des salariés de PSAV pour en savoir un peu plus sur leur travail.

À l'heure où la viticulture icaunaise pourrait offrir des contrat de travail à temps plein à une centaine de personnes, les prescripteurs, accompagnateurs des demandeurs d'emploi, sont venus rencontrer les acteurs de la viticulture pour comprendre leurs besoins et la réalité du terrain. C'est chez PSAV, entreprise de prestation de service agricole et viticole à Venoy, et aux côtés de viticulteurs du Chablisien, qu'une vingtaine d'acteurs de l'emploi de l'Yonne se sont réunis : AVE 89 (Agri viti-emploi 89), la maison de l'emploi d'Auxerre, pôle emploi, la Direccte, la section emploi de la FDSEA 89, Cap emploi, les missions locales, etc.

Comprendre le métier pour mieux en parler

Pour comprendre au mieux la réalité du métier d'ouvrier viticole, direction le terrain et la rencontre avec les salariés de PSAV en plein travaux de taille et brûlage. Les prescripteurs ont pu poser des questions aux employé(e)s sur leur parcours, souvent éloigné du milieu viticole, sur leurs conditions de travail, leurs difficultés, leur ressenti et toutes autres interrogations. Le tout avec le regard de viticulteurs complétant le discours sur leurs attentes en tant qu'employeurs. Employeurs à qui un tiers des effectifs se trouve manquer, faute de candidats *«motivés»*, pourtant l'un des seuls critères auxquels s'attachent les recruteurs. En effet, comme le souligne Jean-Claude Duval, directeur de PSAV, *«tout est là pour la formation, il suffit d'avoir envie»*. La mobilité est le deuxième critère qui se trouve être un point noir pour l'embauche, les domaines étant généralement loin des transports en commun.

Ouverture sur les métiers

Cet après-midi d'échanges a permis aux prescripteurs de faire tomber les stéréotypes classiques des travaux viticoles, souvent limités aux conditions météo et à la difficulté physique. Travail d'équipe, ambiance, autonomie, responsabilités sont aussi des éléments prégnants qui sont ressortis de la visite.



Découvrir les métiers de la viticulture pour pouvoir orienter les demandeurs d'emploi.

Que ce soit dans les vignes, sur un tracteur ou encore en cave, les viticulteurs sont en manque de main d'œuvre. Cette rencontre, organisée par le comité de pilotage de l'emploi Yonne a permis de sensibiliser les premiers relais des demandeurs d'emploi à ces métiers, mais aussi de percevoir tout l'intérêt de ce type d'échanges. De nouvelles actions seront mises en place sous ce format, en privilégiant la découverte directe du métier au travers d'échanges avec les salariés, d'essais, de visites, pour faire tomber les idées reçues et redonner envie de venir travailler dans les vignes !

ORIANNE MOUTON

Accompagnement à la télédéclaration PAC 2019

La télédéclaration PAC 2019 sera ouverte le 1er avril et s'achèvera le 15 mai. Les exploitants agricoles pourront télédéclarer leur dossier PAC 2019 sur le site internet TéléPAC www.telepac.agriculture.gouv.fr jusqu'au mercredi 15 mai minuit dernier délai.
Cinq demi-journées d'information à destination des agriculteurs sont organisées sur le département aux dates suivantes :
- le jeudi 4 avril à Venoy – salle Les Joinchères à 9h15 (accueil dès 9h00)
- le vendredi 5 avril à Saint Clément - salle des Fêtes – Place de l'Église à 9h15 (accueil dès 9h00)
- le jeudi 11 avril à Avallon - salle du Marché Couvert – Rue Georges Schiever à 14h00 (accueil dès 13h45)
- le vendredi 12 avril à Mézilles - salle des Fêtes – Route de Saint Fargeau à 14h00 (accueil dès 13h45).
- le jeudi 25 avril à Ancy-le-Franc - salle Polyvalente – Grande Rue à 9h30 (accueil dès 9h15)

Ces réunions ont pour objet la présentation des évolutions réglementaires 2019 et du logiciel TéléPAC.
Durant la période PAC, du 1er avril au 15 mai 2019, la DDT de l'Yonne met également en place un numéro de téléphone « Spécial TéléPAC » : 03 86 48 42 48
Un serveur vocal dirigera les interlocuteurs vers la personne habilitée à répondre aux questions des exploitants agricoles.
Un numéro vert national d'assistance téléphonique est également à disposition des agriculteurs pendant toute la période de télédéclaration : 0800 221 371

Communiqué de la préfecture de l'Yonne

Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne : Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48

- Connaître les chiffres clés pour gérer mon exploitation.
Les 19 et 22 mars 2019 - Contact : Emeline Richard, 03 86 94 28 41.

- Immersion dans les grandes cultures bio.
Les 19 mars et 29 mai 2019 (deux matinées) - Contact : Marianne Roisin, 03 86 94 28 45

- Élaborer une stratégie patrimoniale pour optimiser la transmission de l'exploitation agricole -
Les 21 mars et 4 avril 2019 - Contact : Sylvie Huyghe, 03 86 94 22 16

- Évaluer mon exploitation (Valeur économique, financière et patrimoniale)
Le 3 avril 2019 - Contact : Sylvie Huyghe, 03 86 94 22 16

- Formation «Telepac».
8 dates avec des lieux différents ont été arrêtées pour des formations d'une journée entre le 16/04/19 et le 9/05/19 - Inscription auprès de: Valérie Rousseau, 03 86 94 28 48

- Avoir un bon chien de troupeau
pour un travail efficace au sein du troupeau (formation qui s'adresse aux éleveurs ayant déjà suivi une formation d'initiation)- le 17 avril - Contact : Valérie Rousseau, 03 86 94 28 48

- Gagner en immunité
pour réduire les problemes sanitaires en élevage ovin viande - le 25 avril - Contact : Catherine BONIN, 06 88 63 22 18.

- Initiation au maraichage.
Le 7/05/19 - Contact : Déborah Colard, 03 86 94 22 19

- Le semis direct est-il fait pour moi ?
Le 22/05/19 - Contact : Louis Gabaud, 03 86 94 21 91



Venez tester les modèles de la gamme de tracteurs CLAAS

Le Jeudi 21 Mars 2019 - De 10 h à 16 h

à AUTUN (71400)

CLAAS BOURGOGNE

■ 21490 VAROIS 03 80 68 07 80 ■ 21330 LAIGNES 03 80 81 60 55
■ 71400 AUTUN 03 85 52 61 68 ■ 52800 NOGENT 03 25 02 12 00
www.tractomarket.com/bourgogne CLAAS Bourgogne

En bref

Approvisionnement durable des cantines : un projet de décret précise les produits inclus

Agra presse s'est procuré, le 8 mars, le projet de décret d'application des objectifs d'approvisionnement en produits *«de qualité et durable»* de la restauration collective publique, fixés dans le projet de loi Egalim (50% de la valeur des achats, dont 20% de bio avant le 1er janvier 2022). Sont inclus dans les 50% les signes/mentions suivants: label rouge, appellation d'origine (AOP), indication géographique (IGP), spécialité traditionnelle (STG) et haute valeur environnementale (HVE). Sont également inclus des produits achetés dans le cadre d'une procédure d'achat contenant un critère «d'externalité environnementale», lorsqu'il pèse pour au moins 20% du choix ; le critère en question n'est pas précisé. Le décret ajoute des objectifs intermédiaires à celui de 50% d'ici 2022: 10% en 2020 et 35% en 2021. Plusieurs organisations (FNSEA/JA, APCA, Coop de France, Geco, CGI, Restauco, SNRC) ont fait part de leur déception dans un communiqué commun, le 8 mars, notamment de voir exclues certaines démarches privées. Elles pensaient avoir obtenu «que les produits locaux et l'ensemble des démarches de qualité (telles Bleu Blanc Coeur, Chartes bonnes pratiques d'élevage, Global Gap, Collectif de la 3ème voie...) soient éligibles». Pour ces organisations, «si la liste (des mentions éligibles, ndlr) est trop restreinte, les professionnels n'auront d'autre choix que de recourir aux importations».

Bio: Macron favorable à une aide à la conversion de 3 ans au lieu de 5

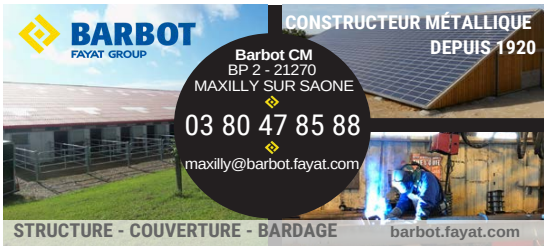
Lors du grand débat sur la transition écologique qui s'est tenu le 7 mars à Gréoux-les Bains (Provence), le président de la République a indiqué qu'il était favorable à ce que la durée de l'aide à la conversion à l'agriculture biologique passe de 5 à 3 ans. «C'est une bonne réforme, j'y tiens, parce que quand on regarde les choses, cette aide était moins utile pendant les années 4 et 5». Elle «venait compenser en fait des pertes de revenu qui étaient liées» à un problème transversal dans l'agriculture qui est que «les prix payés à l'agriculteur ne sont pas justes». Une annonce que regrette la Fnab: *«On ne peut pas en même temps dénoncer le déficit commercial sur l'agriculture biologique et couper les ailes au développement de la filière»*, a-t-elle réagi dans un communiqué le 8 mars.

Bienvenue à la ferme et le Crédit Agricole signent un partenariat

Le réseau d'accueil touristique Bienvenue à la Ferme (créé par les Chambres d'agriculture) et la banque Crédit Agricole ont indiqué avoir signé *«une convention de partenariat»* à l'occasion du salon de l'Agriculture, dans un communiqué diffusé le 8 mars. Le partenariat prévoit la mise en place d'outils financiers spécifiques aux «activités d'agritourisme et de vente en circuits courts» pour les membres de Bienvenue à la Ferme. Est évoquée notamment «une offre monétique adaptée à la vente directe» destinée à faciliter les encaissements sur exploitation ou en mobilité, à des taux préférentiels pour les membres de Bienvenue à la Ferme.
Les deux organisations indiquent par ailleurs vouloir coopérer de manière *«renforcée»* entre leurs différents réseaux, le Crédit Agricole venant *«apporter son expertise en monétique»* lors des formations dispensées par les conseillers des Chambres aux agriculteurs. De son côté, Bienvenue à la Ferme conseillera les clients du Crédit Agricole en matière de circuits courts et d'agritourisme. Dans le cadre du partenariat, *«une attention toute particulière est portée aux jeunes installés»*, précise les deux organisations.

Volailles: le déficit du commerce extérieur se creuse en 2018

Dans une note parue le 8 mars, le ministère de l'Agriculture (Agreste) observe que le déficit du commerce extérieur des viandes de volailles se creuse en volume et en valeur, atteignant 134 milliers de téc et 300 millions d'euros (contre 89 milliers de téc et 223 millions d'euros en 2017). Dans le détail, le ministère note que *«la perte de débouchés vers le Moyen-Orient (41milliers de téc) n'est que partiellement compensée par l'essor des ventes sur le marché européen (32 milliers de téc), en particulier vers la Belgique»*. Il remarque enfin que les importations venant d'UE augmentent (+18 milliers de téc), *«notamment en provenance de la Pologne»*.



Agriculture biologique européenne

70% de surfaces en plus en 10 ans



Dans un rapport publié le 7 mars, la Commission européenne dresse un portrait de l'agriculture biologique au sein de l'UE : entre 2007 et 2017, les surfaces ont augmenté de 70 %, portant la surface agricole utile européenne bio à 7 %.

Avec 12,6 millions d'hectares en 2017, les surfaces converties en bio dans l'Union européenne représentaient 7% du total de l'agriculture de l'UE et 18,6% de la surface mondiale en agriculture biologique, souligne un rapport de la Commission européenne publié le 7 mars. En 10 ans, la production agricole bio a ainsi progressé de 70%. Les prairies, destinées à l'alimentation du bétail, représentent à elles seules 44% des surfaces en bio de l'UE, soit 5,6 millions d'ha, suivies par les fourrages (17%), les céréales (16%), et les cultures permanentes (11%). A noter que les céréales bio ne représentent que 4 % des surfaces européennes de céréales.
Concernant les cultures permanentes, la production bio est tirée par la forte demande en fruits et en vin, les fruits représentant 29% des surfaces totales des cultures permanentes bio, le vignoble, 24%. Ce sont l'Italie et l'Espagne qui concentrent une majorité de ces deux productions en bio (72% du total européen).
Les productions animales biologiques restent plus réduites par rapport aux productions conventionnelles (autour de 3% du total des productions animales) : 5% des troupeaux de bovins, 6% des moutons et des chèvres, 3% des volailles et 1% des porcs.

Rendements inférieurs

Le rapport souligne également les rendements significativement moins élevés en agriculture biologique, par rapport à l'agriculture conventionnelle avec, pour le blé, un différentiel de l'ordre de 40% à 85%. Ces rendements plus faibles sont compensés par des prix à la production plus élevés, mais les revenus ne sont pas systématiquement plus élevés en agriculture biologique. Certains producteurs choisissent aussi de quitter ce mode de production (au moins 2% des producteurs ont quitté l'agriculture biologique chaque année dans les cinq dernières années, pour partir à la retraite mais aussi pour revenir à la production conventionnelle).
Enfin, le rapport indique que le marché des produits biologiques n'a pas encore atteint sa maturité. La croissance de ce marché se traduit dans le montant des dépenses annuelles en produits biologiques par habitant européen, passé de 29 € en 2007 à 67 € en 2017. Les œufs sont l'un des produits bio les plus vendus (jusqu'à 33 % au Danemark, et 30 % en France). Pour répondre à une nouvelle croissance du marché, la production intérieure poursuit sa conversion, mais une augmentation du volume des importations est également attendue.

La Chine, principal fournisseur de produits bios de l'UE

Dans un second rapport publié le 7 mars, la Commission européenne se penche sur les importations de produits biologiques de l'UE. Sur les 3,4 millions de tonnes de produits bio importées en 2018, 415 000 tonnes proviennent de la Chine, soit 12,7 % du marché total. L'Equateur (8,5 %), la République dominicaine (8,4 %), l'Ukraine (8,2 %) et la Turquie (8,1 %) sont également des fournisseurs importants, ce qui s'explique en partie par la demande en fruits tropicaux (24 % des importations), en céréales (22 %) et en tourteaux.
Il s'agit souvent de biens que l'UE a du mal à produire ou pour lesquels un vide temporaire existe sur le marché, d'autant plus que combler ces vides prend plus de temps en production biologique, étant donnée la période de conversion de trois ans, qui entraîne un délai important entre l'augmentation de la demande et la capacité des fournisseurs à augmenter leur production.

Tournesol

Réussir l'installation de la culture, c'est essentiel !

Le tournesol est une culture facile à conduire et peu chronophage sur la durée de son cycle. Mais il faut investir à l'installation de la culture : semis de précision, surveillance des oiseaux et des limaces et maitrise des adventices sont essentiels pour se donner toutes les chances de réussir.


Le semoir monograine garantit un peuplement régulier et homogène

Soigner le semis

Le tournesol est semé idéalement la première quinzaine d'avril, dans un sol réchauffé à 8°C, à 5 cm de profondeur. Si les conditions de ressuyage et de températures du sol sont réunies fin mars, il est possible de débuter les semis un peu plus tôt. L'objectif est d'avoir une levée régulière et rapide pour réduire le risque d'attaque des oiseaux, des limaces et des ravageurs du sol. Un semis soigné avec un semoir monograine permet de maitriser le peuplement et d'assurer une levée homogène. L'objectif est d'obtenir un peuplement de 5 à 7 pieds/m² bien réparti et homogène en stade. L'expérience montre que la qualité du peuplement conditionne en grande partie le potentiel de rendement de la parcelle.

Gare aux oiseaux… et aux limaces

Même si les dégâts d'oiseaux à l'implantation ont été limités au cours des deux dernières campagnes, il ne faut pas baisser la garde. Une surveillance régulière des parcelles, si possible quotidienne, du semis à la levée de la culture permet de repérer la présence des oiseaux et d'évaluer l'ampleur des dégâts potentiels. On peut ainsi mettre en place des systèmes d'effarouchement et décider rapidement s'il est nécessaire de sur-semer ou non. Pour limiter le risque d'attaque, il faut déjà s'assurer que les rangs de semis sont bien refermés. On sait également que des semis groupés de tournesol et de maïs à l'échelle d'un territoire tendent à limiter la pression exercée par les oiseaux. Enfin, plusieurs leviers de lutte sont à l'étude comme le passage de herse étrille après le semis pour masquer les rangs, l'utilisation de répulsifs ou le semis dans un couvert végétal mort.


Le binage est une solution de désherbage efficace. C'est la seule solution homologuée en post-levée (hors solution VTH).

Le tournesol est également très appétent pour les limaces. Les attaques sur graines en cours de germination peuvent compromettre le peuplement de la culture. Dans les parcelles à risque, une protection au semis est recommandée. Les tours de plaine pour surveiller les oiseaux doivent aussi être l'occasion de regarder si les limaces sont actives et préjudiciables pour, le cas échéant, assurer la protection de la culture.

Maitriser les adventices

Le tournesol est moins sensible que d'autres cultures à la concurrence des adventices. Toutefois, il faut viser une bonne gestion pour limiter les difficultés à la récolte (par exemple avec de fortes infestations de chénopodes), et pour réduire les populations d'adventices à l'échelle de la rotation (graminées, géraniums). Dans les parcelles sales et/ou à forte pression graminées, une base herbicide de prélevée (Atic-Aqua, Prowl 400, Mercantor Gold ou Dakota-P) doit être envisagée pour renforcer le programme. Pour les parcelles infestées en chardon, seule la solution Express SX présente un intérêt ; mais il faut avoir fait en amont le choix d'une variété tolérante moins performante. Dans un contexte où les performances des solutions chimiques classiques sont parfois aléatoires, il est important de rappeler que le tournesol est parfaitement adapté au désherbage mécanique. Le binage est intéressant dans une stratégie de réduction des herbicides ou pour compléter des programmes herbicides défaillants.

Aurore Baillet – Michael Geloen - Terres Inovia

Recherche agronomique

La fragrance de la truffe préserve ses mystères



Les chercheurs de l'Inra ont beau faire pour faire mieux connaître *«la vie secrète des plantes et des animaux»*, la biologie de la truffe reste une énigme.

Son génome a été décrypté en 2010 et pourtant la truffe noire du Périgord conserve son mystère.

Ce champignon, très convoité pour ses parfums, mobilise les chercheurs de l'Inra depuis des années; chaque nouvelle découverte ouvrant la voie à de nouveaux sujets de recherche.

A ce jour, les ingénieurs chercheurs de l'Inra, soutenus par FranceAgriMer, conduisent *«Cultutruf»*, le programme d'expérimentation visant à optimiser la production truffière. Les précédents programmes visaient à mieux comprendre l'entrée en symbiose des mycéliums avec les racines des arbres hôtes, la formation des champignons et la synthèse de leur parfum. En décryptant l'ADN des différentes variétés de truffes (noire du Périgord, blanche d'Alba, du désert et de Bourgogne), les chercheurs ont isolé les gènes codant des enzymes qui fabriquent plus de 50 molécules aromatiques. Pour chacune des variétés de truffe, le cocktail d'arômes produit confère un parfum spécifique. Mais sa composition évolue aussi en fonction du stade de maturité du champignon. La fragrance des truffes est aussi d'origine bactérienne. Les chercheurs de l'Inra ont découvert que les champignons hébergeaient une flore bactérienne et des levures. Comme pour les fromages, le métabolisme de cette flore participe à la fabrication des fragrances en émettant un cocktail de molécules aromatiques dont la composition dépend du stade de fructification du champignon.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47

Biocontrôle en grandes c
encore peu de solutions ma

Beaucoup d'entreprises et d'équipes de recherche sont engagées dans le secteur du biocontrôle. Néanmoins, les substances autorisées en grandes cultures, une trentaine, restent à ce jour très limitées. Les organismes de recherche appliquée, comme Arvalis Institut du végétal, œuvrent à les intégrer dans les itinéraires techniques. Afin de faire le point sur les solutions de biocontrôle disponibles en grandes cultures, Arvalis Institut du végétal, en partenariat avec Terres de Bourgogne, vous propose cette double page spéciale. En espérant que ce dossier «*Biocontrôle*» vous apporte une information utile, les équipes d'Arvalis Institut du végétal vous souhaite une bonne campagne et restent à votre disposition.

Luc Pelce & Diane Chavassieux - Arvalis Institut du végétal

De quoi parle-t-on ?

Les produits de biocontrôle sont des solutions basées sur des interactions et des mécanismes naturels qui apportent une protection contre les stress biotiques (maladies, ravageurs, adventices). Le principe du biocontrôle est basé sur la gestion des équilibres des bioagresseurs plutôt que leur éradication. Il s'adresse à tous les types d'agriculture (conventionnelle, biologique, de conservation…). Il y a 4 catégories de produits de biocontrôle :

- Les micro organismes : bactéries, champignons et virus
- Les macro organismes : insectes, acariens et nématodes
- Les médiateurs chimiques : phéronomones et kairomones
- Les substances naturelles d'origine : végétale, animale, microbienne et minérale

Que dit la réglementation ?

Autorisation de Mise sur le Marché (AMM)

Hormis les macro organismes, les trois autres familles de produits de biocontrôle sont des produits phytopharmaceutiquess et relèvent du Règlement CE n° 1107-2009. Ces produits doivent avoir une AMM délivrée en France par l'ANSES pour pouvoir être commercialisés.

Magroorganismes

La commercialisation de macroorganismes indigènes à l'un ou plusieurs des 10 territoires nationaux considérés ne demande pas d'autorisation particulière sur les territoires concernés. En revanche, l'entrée sur le territoire et l'introduction dans l'environnement d'un macro organisme non indigène sont soumise à une autorisation préalable.

Listes

Il existe deux listes (non exhaustives) de produits de biocontrôle : une liste dite « T0 » des macroorganismes non indigènes (arrêté du 26 février 2015), une liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle établie par le Ministère en charge de l'agriculture (DGAL). Pour cette dernière, les 442 produits de biocontrôle aux noms commerciaux distincts se réduisent à 284 si on exclut les seconds noms et les produits issus du commerce parallèle. Un chiffre qui pourrait malgré tout faire illusion mais qui ne correspond qu'à 83 substances actives différentes. Le besoin d'innovation est donc immense.
Les usages couverts sont pour l'essentiel fongicides (36%) et insecticides (27%), tandis que les usages herbicides ne concernent que 8% du total/.Le reste se répartit entre des phéromones (12%), des régulateurs, des répulsifs (5%) et des molluscicides (4%).

Des produits à l'homologation accélérée

Les produits de biocontrôle sont en principe assurés d'un délai d'homologation plus court par rapport à des produits conventionnels. S'ils figurent sur la liste, ils bénéficient d'avantages supplémentaires. Ainsi, l'obligation de réduire l'utilisation des produits de protection des plantes dans le cadre des CEPP (Certificat d'Economie de Produits Phytosanitaires) ne s'applique pas aux produits de biocontrôle, et la publicité est autorisée dans les médias pour ce type de produits. De plus, l'agrément pour les entreprises appliquant exclusivement des produits de biocontrôle non classés n'est pas obligatoire, leur usage est autorisé dans les espaces verts, et ils peuvent être vendus en libre-service. Enfin, la taxe de pharmacovigilance est réduite de moitié par rapport à des produits conventionnels. Des avantages qui sont autant d'incitations à inscrire les produits de biocontrôle sur cette liste « Biocontrôle » lorsqu'ils répondent aux critères d'inclusion, voire à développer de nouvelles solutions dans cette perspective.

Ne pas confondre biocontrôle et agriculture biologique

Les listes «*utilisable en Agriculture Biologique*» et «*Biocontrôle*» ne doivent pas être confondues. Les produits phytosanitaires AB sont officiellement reconnus en France par le Comité national de l'agriculture biologique. Ils doivent disposer d'une AMM et les substances actives qu'ils contiennent doivent être reconnues utilisables en AB à l'échelle européenne. Les macro-organismes et les micro-organismes non OGM sont, par définition, utilisables en AB.
Les substances naturelles doivent, en revanche, faire l'objet d'une approbation. Notez que les herbicides sont exclus du champ de l'agriculture biologique, quelle que soit la nature des principes actifs.
Actuellement, 40 substances actives sont communes aux deux listes. La différence la plus emblématique est dans aucun doute le cuivre, utilisé en agriculture biologique mais ne figurant pas dans la liste «*Biocontrôle*» car il s'agit d'une «*substance active candidate à la substitution*» (au sens du règlement 1107/2009).

Le marché du biocontrôle en France

Selon les chiffres d'IBMA France, l'association française des entreprises de produits de biocontrôle (37 adhérents qui représentent 90% du marché du biocontrôle), le marché du biocontrôle, c'est + 25% de croissance du chiffre d'affaires pour la deuxième année consécutive. Le biocontrôle représente 5% du marché de la protection des plantes. L'objectif affiché par l'association est de 15 % en 2025. Les grandes cultures devraient profiter de cet environnement dynamique, d'autant que les signes d'encouragement à l'innovation, portés par les politiques publiques, ne faiblissent pas.



JB Thibord

Expérimentation, solution alternative : diffusion de phéromone sexuelle femelle

s cultures :
nais de nombreux espoirs

Terres de Bourgogne

Quelles sont les principales solutions de biocontrôle en Grandes Cultures ?

Sur grandes cultures, les principales solutions disponibles sont des substances naturelles d'origine végétale ou minérale ou des micro organismes. Dans cette dernière catégorie, certains agents sont déjà autorisés depuis plusieurs décennies comme les Bacillus thuringiensis.
S'agissant de produits vivants, le conditionnement et la formulation de certaines substances ou agents sont particulièrement déterminants pour maintenir l'efficacité malgré le stockage, le transport et l'application, avec de nouvelles précautions à prendre pour les agriculteurs.
On note, à l'opposé, très peu de solutions opérationnelles de type macro organismes. Cette technique consiste à utiliser un organisme auxiliaire pour lutter contre un ravageur par parasitisme, prédation ou interaction avec le cycle de reproduction. Un seul cas est développé en grandes cultures : il s'agit du trichogramme, un micro-hyménoptère parasite, pour lutter contre la pyrale du maïs. Cette solution est régulièrement citée comme un exemple de réussite de lutte biologique avec plus de 120 000 ha de maïs protégés chaque année.
Toutefois, l'écologie chimique représente un axe à fort développement potentiel pour le biocontrôle. Les travaux reposent sur une meilleure connaissance des relations entre la plante et les ravageurs et, notamment, les composés volatils à fort pouvoir attractif émis par la plante. La confusion sexuelle (phéromones) fait également l'objet de quelques rares recherches en grandes cultures : Arvalis Institut du végétal travaille cette méthode sur taupins et le Centre Français du riz sur la pyrale.

Une nécessaire intégration dans des itinéraires de protection

Si les solutions de biocontrôle pourront se substituer, voire pallier une impasse de produits phytopharmaceutiques de synthèse, elles seront aussi utilisées pour renforcer une solution conventionnelle. C'est par exemple le cas du soufre qui est testé dans nos réseaux depuis 2 ans sur la septoriose du blé. Nos essais ont montré que la substitution partielle du 1er traitement fongicide par du soufre est possible sur variété tolérante à la septoriose et que les associations mixtes de solutions conventionnelles à du soufre sont suffisamment efficaces (cf photos ci-après).



En combinant prévention, diagnostic et méthodes de lutte, la protection intégrée s'impose comme le modèle de protection des cultures, dont le biocontrôle sera l'un des piliers, au même titre que l'agronomie, la génétique et la lutte physique ou chimique. Ces dernières années, des progrès indéniables ont été obtenus mais restent lents. La dynamique est en marche, mais le chemin à parcourir reste long avant d'assurer une protection efficace couvrant tous les bioagresseurs qui pénalisent les productions, en rendement et en qualité, sans peser sur la rentabilité.

CULTURES	CIBLES	PRODUIT COMMERCIAL	SUBSTANCES ACTIVES	TYPOLOGIE	UTILISABLE EN AB	CEPP
Traitements généraux, toutes cultures	champignons autres que pythiacées (sclérotinia) (Tsol)	Contans WG	Coniothyrium minitans	Micro organisme	AB	
	plantes non alimentaires = lin fibre, maïs doux pour les GC	Mycostop	Streptomyces K61	Micro organisme	AB	
	pythium sur cultures légumières et fusarium/rhizoctone/phytophtora (Tsol)	Prestop	Gliociadium catelunatum	Micro organisme	AB	
	champignons (Tsol)	Xedavir	Trichoderma asperellum	Micro organisme	AB	
	chenilles phytophages	Dipel DF	Bacillus thuringiensis subsp. kurstaki	Micro organisme	AB	CEPP
	chenilles phytophages	Xentari	Bacillus thuringiensis subsp. aizawai	Micro organisme	AB	CEPP
	limaces (Tsol)	nombreuses spécialités	phosphate ferrique	Substance naturelle	AB	CEPP
	stades hivernants des ravageurs	nombreuses spécialités	huile de paraffine	Micro organisme	AB	
	désherbage avant mise en culture, cultures installées	nombreuses spécialités	acide acétique	Substance naturelle		
	désherbage avant mise en culture, cultures installées	nombreuses spécialités	acide pélargonique	Substance naturelle		
	désinsectisation des locaux	Silicosec	terre de Diatomée	Substance naturelle	AB	
Céréales à paille (hors riz)	champignons autres que pythiacées (TS) (carie, fusariums…)	Cerall	Pseudomonas chlororaphis	Micro organisme	AB	
	fusariose blé orge	Polyversum	Pythium oligandrum	Micro organisme	AB	
	oïdium	nombreuses spécialités	soufre	Substance naturelle	AB	CEPP
	septoriose	nombreuses spécialités	soufre	Substance naturelle	AB	CEPP
	SDP blé orge	Iodus 2 céréales	Laminarine	Substance naturelle	AB	CEPP
Maïs	pyrale	nombreuses spécialités	Trichogramma brassicae	Macro organisme	AB	CEPP
	héliothis, chenilles phytophages autres que pyrale	Helicovex	nucleopolyhedrovirus de Helicoverpa armigera	Micro organisme	AB	
	chenilles phytophages	Costar WG	Bacillus thuringiensis subsp. kurstaki	Micro organisme	AB	
	taupins (Tsol)	Sucess GR	spinosad	Substance naturelle	AB	
Crucifères oléagineuses	pucerons	Aliendor	Diaeretiella rapae	Macroorganisme	AB	
	SDP, champignons autres que pythiacées (TS)	Integral Pro	Bacillus amyloliquefaciens	Micro organisme	AB	
	sclérotinia	Ballad	Bacillus pumilus	Micro organisme	AB	
	sclérotinia	Polyversum	Pythium oligandrum	Micro organisme	AB	
	chenilles phytophages	Costar WG	Bacillus thurigiensis subsp. kurstaki	Micro organisme	AB	

Substances et agents de biocontrôle autorisés en traitements généraux, céréales à paille (hors riz) , maïs et crucifères oléagineuses. Non exhaustif : sans les seconds noms et les produits de commerce parallèle. Seules les mentions portées sur l'étiquette font foi et l'information donnée dans ce tableau n'engage pas la responsabilité des auteurs. Tsol : traitement du sol – TS : traitement de semences. Source : DGAL, perspectives agricoles septembre 2018.

Conduite des troupeaux

Le temps, un élément essentiel du bien-être animal

Les robots de traites et des outils de précision informent en temps et en heure de l'état de santé de l'animal. Mais les contacts directs des animaux avec les producteurs sont aussi, pour les animaux, des éléments de bien-être à ne pas négliger.



Dorloter ses animaux n'est pas une perte de temps. La technologie ne doit pas déshumaniser la conduite d'élevage.

« *Passer un minimum de temps avec ses animaux est tout sauf du temps perdu* », affirme Xavier Boivin, biologiste et éthologue à l'Institut national de recherche agronomique (Inra). Il a présenté au salon international de l'agriculture, sur le stand de l'Inra, ses travaux de recherche d'éthologie, la science qui analyse le comportement des animaux. Certains animaux sont plus aptes à construire des contacts avec les hommes que d'autres. *«Or l'établissement d'une bonne relation avec les animaux peut être considéré comme un facteur de performance. Le temps est le nerf, non pas de la guerre mais de la paix et du bien-être animal»*, affirme Xavier Boivin.

Dorloter ses animaux n'est pas une perte de temps. Un agneau orphelin placé en allaitement artificiel sera moins stressé s'il est caressé par l'éleveur de moutons que s'il est seul à boire à la tétine.

Les chercheurs de l'Inra étudient depuis de très nombreuses années la relation homme-animal dans le domaine de l'élevage avec une approche multidisciplinaire.

Elle évolue en fonction de la taille des troupeaux et de l'équipement des élevages. L'élevage de précision et les technologies disponibles fournissent indirectement des informations sur le bien-être animal et l'état de santé des bêtes. Le système cowview et ses capteurs posés sur les vaches d'un troupeau permettent de suivre par GPS les mouvements des vaches et d'identifier la période de chaleur ou encore les premiers symptômes de maladies. Une hyperactivité observée dans une stabulation précède souvent l'apparition de signes cliniques de mammites.

L'observation des animaux repose aussi sur l'utilisation différentielle des objets mis à leur disposition. Dotée de capteurs, une brosse sera différemment utilisée par l'animal selon son état de santé.
Une pierre à sel sera davantage consommée si une vache est au bord de l'acidose. Selon l'Inra, l'utilisation d'outils connectés doit avant tout fournir des informations supplémentaires à celles que l'éleveur obtiendrait en observant par lui-même son troupeau.

La robotisation et les nouvelles technologies de communication ne doivent pas déshumaniser les conduites de l'élevage. *«L'outil connecté doit rester outil et pas une fin en soi»*, défend Xavier Bouvin. Les heures de travail libérées par un robot de traite doivent être en partie être utilisées pour passer du temps avec son troupeau.

Les informations collectées par un robot de traite ne remplaceront jamais des contacts directs avec les animaux. Les animaux ne doivent pas oublier qui est l'éleveur !

Chronique ovine

Pâturage tournant ou cellulaire : même vigilance face au parasitisme

Le mode de pâturage, qui se caractérise par un temps de séjour par parcelle de seulement un ou deux jours, n'est pas un gage à lui seul du contrôle du parasitisme interne des brebis. Telle est la conclusion des suivis réalisés au CIIRPO (Centre Inter régional d'Information et de Recherche en Production Ovine) sur le site du Mourier en Haute-Vienne. *«Les mesures réalisées depuis septembre 2016 montrent très clairement qu'on ne peut pas s'affranchir de traitements antiparasitaires avec un pâturage cellulaire. Aucune différence notable n'a été mesurée entre les deux modes de pâturage comparés, tournant et cellulaire, que ce soient pour les strongles, la petite douve ou les paramphistomes»*, explique Philippe Jacquiet, enseignant chercheur à l'école vétérinaire de Toulouse.

Rester vigilant

La proportion de brebis qualifiées de fortes excrétrices (plus de 500 œufs de strongles gastro intestinaux par gramme de crottes) est même plus importante en pâturage cellulaire qu'en pâturage tournant (30,9 % contre 18,6%). Toutefois, la seconde campagne d'étude a mis en évidence une nature différente des espèces de strongles identifiées après coproculture. *«Haemonchus contortus, le strongle le plus redoutable car à l'origine de mortalités, a été moins présent chez les brebis en pâturage cellulaire au profit d'espèces moins pathogènes. Ce résultat mérite d'être confirmé dans des contextes différents»*. Pour en savoir plus : *«Pâturage cellulaire et parasitisme en production ovine : bilan de deux campagnes de suivi»* sur www.inn-ovin.fr.

Réseau de références ovin de Bourgogne et Laurence Sagot (Institut de l'Elevage/CIIRPO)

AVANT SAISON
Ficelle, sous-films, filets, films d'enrubannage et bâches à ensilage, sous-film adhésif: l'ensilage conservé à 100%
+ DE 60 T. VENDUES EN 2018
CHAPUIS FRÈRES
Saint Marc sur Seine
03 80 93 22 28
www.chapuis-freres.fr
Votre spécialiste en matériel d'élevage

La production ovine à l'heure du numérique

Le pilotage de troupeau par un suivi en temps réel de la santé et du bien-être sera bientôt possible grâce à l'élevage de précision. Plusieurs outils et services connectés sont déjà disponibles, en particulier pour la gestion des prairies et du pâturage.

L'application smartphone Grassman® en est un exemple. Il s'agit de la première application dédiée à la conduite et à la gestion des prairies. Elle est conçue comme une boîte à outils à destination des éleveurs et des techniciens soucieux d'en améliorer la productivité et la valorisation.

Des brebis qui se pèsent toutes seules

Le réseau des Digifermes® a été constitué afin de tester des outils et des services connectés en conditions réelles. Le site expérimental du Mourier (87), propriété de l'Institut de l'Elevage, est la première et la seule ferme ovine labellisée à ce jour. En lien avec des fabricants de matériel d'élevage, d'automates et de capteurs, des éditeurs de technologies de valorisation des informations, de nouveaux outils connectés qui simplifient la conduite du troupeau en utilisant la boucle électronique sont à l'étude.

Trier automatiquement les brebis, déterminer leur état corporel sans les toucher, leur administrer la dose d'anthelminthique adaptée à leur poids ou bien lire les numéros d'un grand lot lors d'un passage devant des antennes seront bientôt possibles.

L'auto-pesée, c'est-à-dire un dispositif dans lequel les animaux vont se peser seuls, sera testée sur le site du Mourier en 2020.

Réseau de références ovin de Bourgogne et Laurence Sagot (Institut de l'Elevage/CIIRPO)

Groupama Grand Est

Une nouvelle révolution agricole placée sous le signe de l'innovation et de la prévention

Depuis de longues années, Groupama est à l'écoute des évolutions du monde agricole et de ses attentes. En collaboration avec différents partenaires, Groupama développe des solutions innovantes afin de répondre aux besoins spécifiques des exploitants agricoles, comme par exemple les sondes à fourrages connectées pour éviter le risque d'incendie dans les exploitations agricoles et les drones pour l'expertise des sinistres sur récoltes.

Ces innovations renforcent la position de leader de Groupama sur le marché agricole qui met tout en œuvre pour continuer à répondre aux besoins de l'ensemble des agriculteurs.

De plus, à l'occasion du Salon International de l'Agriculture 2019, Groupama a présenté le 24 février 2019 GARI, une application pour smartphone permettant désormais aux agriculteurs de veiller et de gérer leur exploitation par un ensemble de services connectés.

Pour son lancement, GARI agrège 6 services, dont 3 gratuits : la météo agricole, un gestionnaire de tâches, le cours du blé, du maïs et du colza ; et 3 autres services payants : la vidéosurveillance agricole, les sondes à fourrage connectées, une station météo de précision.
Quelques chiffres pour illustrer le rôle majeur de Groupama dans le monde agricole :

- Premier assureur du marché français avec un chiffre d'affaires de 1,4 milliard d'euros
- 6 exploitants Agricoles sur 10 sont assurés par Groupama
- 56% des surfaces agricoles, assurées en multirisque climatique, le sont par Groupama
- Plus de 1 000 personnes sur le terrain sont dédiées au marché agricole
- De nombreux partenariats avec des acteurs du secteur agricole sont signés avec Groupama
- Groupama a gagné des parts de marché sur le marché agricole en 2018, avec un accroissement du nombre de sociétaires agriculteurs.

2018 a été une année importante pour le Groupe en réaffirmant son caractère mutualiste et en confirmant son engagement d'accompagner les agricultrices et les agriculteurs au quotidien afin de leur permettre de répondre aux enjeux actuels et futurs.

L'assurance multirisque climatique reste l'un des principaux outils pour sécuriser financièrement une exploitation agricole en cas d'aléas climatiques. Concernant les événements climatiques exceptionnels, Groupama constate une augmentation de leur fréquence et de leur violence dans notre pays. Il s'agit d'une tendance globale, qui concerne chaque exploitant agricole et l'ensemble des assureurs.
Ainsi, pour Groupama Grand Est, le coût des événements climatiques en 2018 s'est élevé à 47 millions d'euros, soit une hausse de 14 millions par rapport à 2017. Sur cette période, le coût des aléas hors "grêle", principalement liés à la sécheresse, est estimé à plus de 13 millions d'euros d'indemnités versées aux sociétaires de Groupama Grand Est.

Acteur majeur du monde agricole et partenaire engagé sur ses territoires, Groupama est présent sur le terrain au quotidien, au plus proche de ses sociétaires pour leur apporter la meilleure qualité de service.

Gari, une application unique en son genre

Depuis quelques années, des innovations technologiques viennent apporter modernité et efficacité aux exploitants agricoles grâce à de nouveaux outils accessibles à tous. Leur objectif : faciliter la prévention réalisée au quotidien par l'exploitant agricole pour sécuriser tant ses outils de travail que sa production agricole. L'innovation numérique est ainsi mise au service de l'agriculteur au quotidien. En complément de cette dimension préventive, les objets connectés facilitent également la gestion quotidienne de l'exploitation et de ses rendements agricoles.
Soucieux d'accompagner les exploitants agricoles et à l'occasion du SIA et du SIMA 2019, Groupama a lancé GARI, une application agricole unique, née des travaux autour de son programme «*Initiatives agricoles*».
Du fait de l'intégration de plus en plus forte des nouvelles technologies et notamment des objets connectés dans la gestion et l'activité de l'exploitation, il est apparu nécessaire à Groupama de mettre à disposition des agriculteurs, des services qui leur permettent de veiller sur leur exploitation simplement et efficacement depuis un smartphone.

«Avec le lancement de GARI, qui s'adresse à tous les agriculteurs, Groupama poursuit le développement de son offre de services. GARI a été conçu pour répondre aux attentes des agriculteurs en matière de gestion des risques sur leur exploitation. GARI a été élaboré avec des agriculteurs qui ont pu tester chaque service afin que nous puissions prendre en compte leur retour d'expérience. Le lancement de cette application unique s'inscrit dans la stratégie globale de Groupama pour accompagner le monde agricole dans ses diverses transitions» explique Delphine Létendart, Directrice du marché agricole chez Groupama.

▶ Des professionnels à votre service



Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Tommy Bondoux

Nouveau vendeur à la DAFP



Tommy Bondoux a rejoint l'effectif de la DAFP début mars comme vendeur sur un secteur allant de l'aillantais au nord de l'Yonne et le sud Seine et Marne en appui des Ets Boblin, agent à Bray sur Seine. Ce passionné d'agriculture originaire de Bussy en Othe, remplace David Lugues, parti reprendre l'exploitation familiale. Titulaire d'un Bac mécanique générale, Tommy Bondoux a poursuivi par un BTS Acse puis a travaillé 7 ans comme salarié agricole dans une exploitation du migennois. A 26 ans, il compte s'investir pleinement dans cette nouvelle activité commerciale. Tommy Bondoux 06 88 30 45 62

Changement d'enseigne

Les Ets Stoker choisissent Gédimat

Les établissements Stoker, implantés depuis près de 80 ans en Côte d'Or et dirigés par Mathias et Perrine Stoker, la troisième génération familiale, marquent un tournant avec le changement de leur enseigne Matériaux. L'entreprise dont le siège est basé à Pouilly en Auxois a en effet décidé de choisir l'enseigne Gedimat. Elle s'appelle désormais Stoker Matériaux Gédimat. *«Nous avons fait ce choix pour les outils et services que Gédimat offre, outils et services complémentaires à l'expertise en négoce de matériaux acquise depuis plus de 30 ans. Ainsi, les professionnels du bâtiment profiteront d'un plus grand nombre de références produits, de services plus adaptés à leurs contraintes et d'avantages exclusifs»* expliquent les deux dirigeants. *«Pour les particuliers et nos clients agriculteurs, l'enseigne Gédimat complète l'expertise Stoker en apportant des supports d'aide à la prise de décision comme des catalogues ou des outils interactifs».*
Soucieux de rester fidèles à l'histoire et aux valeurs de l'entreprise, Perrine et Mathias Stoker, insistent sur la volonté de préserver la relation qui existe avec les clients. Ainsi, les cinq magasins (Pouilly en Auxois, Venarey les Laumes, Bligny sur Ouche, Saulieu et Fleurey sur Ouche) et l'ensemble des équipes restent les mêmes. Néanmoins, un réaménagement des espaces de vente est prévu. L'agencement des rayons de tous les magasins sera revu, les façades feront peau neuve et le magasin de Pouilly-en-Auxois va prochainement accueillir un showroom de 300m² dédié aux carrelages, parquets et à l'espace salle de bain.



Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Laissac 12/03/2019	Bourg-en-Bresse 12/03/19	St-Christophe-en B. 6/03/2019	National 6/03 au 12/03/19
Vaches viande (V)	U	3,90 € →	-	3,89 € →	3,84 € →
	R	3,40 € →	3,55 € →	3,75 € ↗	3,54 € ↗
	O		3,05 € →	-	3,22 € →
Vaches mixte (M)	R	3,20 € →		-	3,20 € →
	O	3,00 € →	3,00 € →	-	3,08 € ↗
Vaches lait (L)	O	2,65 € →	-	-	2,71 € ↗
	P	2,60 € →	2,55 € →	-	2,52 € ↗
Génisses VML	U	-	4,20 € →	4,40 € →	4,12 € →
	R	3,35 € →	3,55 € →	3,85 € →	3,57 € ↗
	O	3,20 € →	2,95 € →		3,14 € →
Taureaux VML	URO	2,60 € →	2,60 € →	3,12 € ↗	2,84 € ↗

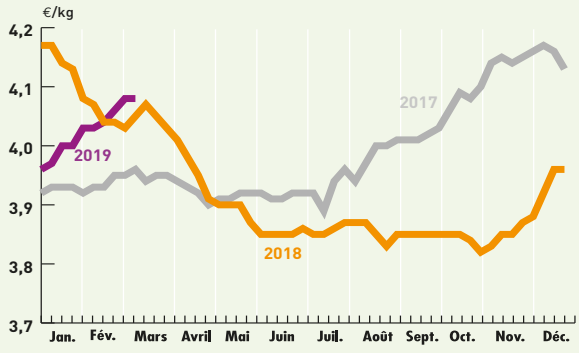
VML : type viande, mixte, lait

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*
Cotations du Bassin Centre-Est du 4/03/19 au 10/03/19

Jeunes bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors Bl/Parth	-	4,08 €	3,82 €	-			
Races mixte		-	3,59 €	3,56 €	-	-	
Races lait					-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	2,92 €
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	4,03 €	3,91 €	3,83 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg	3,99 €	3,89 €	3,83 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	4,05 €	3,94 €				
Races mixte				3,28 €	3,26 €		
Races lait					-	2,81 €	2,78 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+		
Viande mixte lait	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,59 €	4,26 €	4,00 €	3,91 €			

Tendance : Marché peu actif.

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*
Cotations du Bassin Grand Sud du 4/03/19 au 10/03/2019

Jeunes bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth	4,05 €	4,04 €	4,01 €	-				
Vaches	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,55 €	4,16 €	3,91 €	3,64 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,96 €	3,81 €				
Races mixte					3,33 €	3,27 €		
Races lait						-	2,81 €	2,76 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	4,62 €	4,50 €	4,26 €	4,01 €	-			

Tendance : Application du réseau

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT 12/03/2019

Effectif total: 912 - Taux de vente: 90%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	E	350-400	2,89€	2,98 €	2,92 €	-
		U	200-250	3,05 €	3,22 €	3,13 €	
			250-300	2,98 €	3,19 €	3,09 €	-
			300-350	2,74 €	3,06 €	2,88 €	-
			350-400	2,67€	2,89 €	2,80 €	-
			400-450	2,59 €	2,80 €	2,68 €	-
			450-500	2,43 €	2,51 €	2,48 €	-
		R	200-250	2,83 €	3,32 €	3,15 €	-
			250-300	2,66 €	3,05 €	2,95 €	-
			300-350	2,60 €	2,78 €	2,75 €	-
			350-400	2,45 €	2,69 €	2,62 €	-
			400-450	2,46 €	2,59 €	2,52 €	-
	F	U	200-250	2,85 €	2,97 €	2,92 €	-
			250-300	2,59 €	2,83 €	2,69 €	-
			300-350	2,60 €	2,80€	2,68 €	-
			350-400	2,53 €	2,72€	2,64 €	-
		R	200-250	2,86 €	2,88 €	2,87 €	-
			250-300	2,55 €	2,67 €	2,62 €	-
			300-350	2,45 €	2,63 €	2,56 €	-
			350-400	2,47 €	2,56 €	2,49 €	-

BROUTARDS : Les cours sont reconduits avec peu de changement. Les acheteurs continuent de privilégier la qualité, mais le second choix ne peine pas non plus à trouver preneur.

LAITONNES : L'offre est plus importante mais de qualité légèrement inférieure. Ce qui permet aux acheteurs de ramener les tarifs dans les fourchettes nationales, après plusieurs semaines de hausse, tout en gardant une vente dynamique et des cours très corrects.

Effectif total: 75 - Taux de vente: 85%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

CHAROLAIS	F	U	350 - 400	2,63 €	2,66 €	2,63 €	-
			450 et +	2,13 €	2,25 €	2,21 €	-

Effectif total: 291 - Taux de vente: 98%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

		ÂGE				
F	E	- 5 ans	2,27 €	2,99 €	2,58 €	-
		5 à 10 ans	2,17 €	2,63 €	2,32 €	-
	U	- 5 ans	1,95 €	2,24 €	2,09 €	-
		5 à 10 ans	1,83 €	2,15 €	2,01 €	-
		+ 10 ans	1,65 €	2,00 €	1,86 €	-
	R	- 5 ans	1,77 €	1,97 €	1,89 €	-
		5 à 10 ans	1,69 €	1,90 €	1,82 €	-
		+ 10 ans	1,54 €	1,72 €	1,65 €	-
	O	- 5 ans	-	-	-	-
		5 à 10 ans	-	-	-	-
		+ 10 ans	-	-	-	-
F	E	24 à 36 mois	2,38 €	3,09 €	2,57 €	-
	U	24 à 36 mois	2,17 €	2,20 €	2,18 €	-
	R	24 à 36 mois	1,96 €	2,19 €	2,09 €	-
M	TAUREAUX					
	U	+ 500 kg	1,63 €	1,69 €	1,66 €	-
	R	+ 500 kg	-	-	-	-

VACHES/GENISSES DE 30 MOIS : Des apports en plus grosse quantité avec de la marchandise bien préparé dans la moyenne. Les acheteurs sont nombreux, ce qui traduit une forte demande, et les cours sont donc légèrement à la hausse. Néanmoins cette tendance est à vérifier lors des futurs marchés. La vente est quasi totale et rapide, seulement 3 invendus.

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 11/03/2019

Bovins (360)		
Broutards	**Prix moy. (animal)**	**Prix moy. (kg)**
250 à 345 kg	750 - 930	2,70 - 3,00
365 à 510 kg	970 - 1200	2,34 - 2,82
Laitonnes		
190 à 300 kg	540 - 790	2,53 - 2,83
330 à 385 kg	820 - 1000	2,40 - 2,64
Génisses		
390 à 495 kg (16-24mois)	-	-
410 à 640 kg (24-36mois)	860 - 1320	2,07 - 2,29
Taureaux		
720 à 1085 kg	-	-
Vaches légères	960 - 1080	
Vaches entre deux	1100 - 1240	
Vaches lourdes	1250 - 1570	

Commerce plus discuté en broutards lourds entrainant des invendus. Cours sensiblement maintenus en mâles légers vaccinés séro-types 4 et 8 de plus de 60 jours. Placement plus sélectif en femelles accompagné d'un recul des tarifs. Apports plus importants en vaches de bonnes qualités, cours sensiblement maintenus.

Bovins gras : 7

Vaches de viande : 3,74 à 3,90 Đ kg de viande. Présentation de bonne qualité, cours inchangés.

Prochain marché le lundi 18 mars aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 06/03/2019

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 207 - Taux de vente : 100%

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Broutards : Volume important cette semaine, une légère baisse est visible dans toutes les catégories, du principalement à des animaux de qualité hétérogène. **Laitonnes :** Vente facile, rapide à des cours très correct.	M	U	200 - 250	3,00 €	3,28 €	3,25 €	-0,04
			250 - 300	2,96 €	3,19 €	2,98 €	-0,01
			300 - 350	2,82 €	2,98 €	2,86 €	-0,03
			350 - 400	2,68 €	2,77€	2,72 €	-0,03
			400 - 450	2,47 €	2,68€	2,58 €	=
		R	250 - 300	-	-	-	-
			300 - 350	-	-	-	-
	F	U	250 - 300	-	-	-	-
			300 - 350	2,53 €	2,74€	2,68 €	-0,02
		R	250 - 300	-	-	-	-
			300 - 350	-	-	-	-

Tendances SEM. 11/2019

Bovins de boucherie

Face à des volumes de production pourtant revus à la baisse, les signes de reprise se font rares, car sans saine concurrence, les tarifs restent sous la tutelle des gros opérateurs. Les transactions sont normales avec des tarifs qui se maintiennent dans les bonnes femelles de qualité bouchère. Les animaux haut de gamme sont réservés pour les concours de Pâques qui débuteront le 27 mars à Montluçon. Le début de la mise à l'herbe devrait cependant participer à une réduction de l'offre plus favorable aux échanges dans les prochaines semaines. Les transactions sont régulières dans les allaitantes de choix secondaire. En laitières, le marché est à l'équilibre face à la réduction d'activité des abattoirs. En jeunes bovins, le début du carême orthodoxe impacte le commerce européen avec des mouvements qui se recentre sur l'Italie. Cet afflux de marchandise pèse sur la tendance avec des commandes qui se rétracte sur la France. Seule, la faiblesse de la production intérieure permet de résister à la pression des acheteurs.

Bovins d'embouche et d'élevage

Les températures sont plus favorables à la pousse des prairies. Les mises à l'herbe seront bientôt d'actualité, ce qui va largement contribuer à l'allégement des charges dans les exploitations. L'activité commerciale est assez fluide dans le cheptel d'herbage. Les tarifs pratiqués tendent à se stabiliser au regard des hausses de ces dernières semaines et d'une tendance haussière qui tarde à se dessiner dans la viande. Broutards - Les disponibilités de la semaine sont un peu plus étoffées, ce qui permet une meilleure couverture des besoins, mais sans peser sur les prix. La multiplicité des débouchés exports facilite l'écoulement dans les Charolais ou Limousins convenablement vaccinées FCO 4/8 de moins de 380kg. La demande pour la repousse à l'approche de la mise à l'herbe est confrontée aux tarifs élevés des broutards légers. Les niveaux de prix tendent néanmoins à se stabiliser. La demande plafonne dans les broutards lourds pour les sorties d'été en Italie. Dans les femelles, la tendance au maintien des prix dans les bonnes Limousines ou Charolaises vaccinées. La demande espagnole est mesurée face à un commerce difficile dans la viande.

Veaux d'élevage et d'engraissement

L'activité commerciale reste fluide dans les Montbéliards avec un marché tiré par la demande espagnole. Les tarifs sont stables dans les veaux Frisons ou croisés d'entrée de gamme. Les besoins sont limités pour des sorties de la mi-août dans les bons veaux jaunes ou Blanc bleus lourds et viandés. . ■

Laurent Chupin

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 06/03/2019

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS
Effectif total : 168 - Taux de vente : 100%

		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Vaches/Génisses : Vente rapide en cette veille des beaux jours, la demande est favorable à des cours haussiers.	F	très rapide.	- 5 ans	1,58 €	2,16 €	1,96 €	-
			5 à 10 ans	1,76 €	2,28€	1,89 €	-
			+ 10 ans	1,58€	1,88 €	1,76 €	-
Génisses		U	de 24 à 36mois	1,68€	2,58 €	2,22 €	-

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **28/01/2019**

Effectif total: 271 - Taux de vente: 86%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS [en E/Tête] MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Apports de saison. 93 % de vendus. **Agneaux :** demande suivie dans les agneaux gris de qualité ainsi que dans les bons laitons, mais attention au excés de gras pour ces derniers		U	de 32 à 38 kg	2,87 €	3,18 €	2,99 €	-
			de 38 à 44 kg	2,77 €	3,43 €	3,06 €	-
			de 44 à 50 kg	2,74 €	3,45 €	3,04 €	-
			> 50 kg	2,34 €	2,82 €	2,58 €	-
		R	de 32 à 38 kg	2,72 €	2,80 €	2,77 €	-
			de 38 à 44 kg	2,66 €	2,70 €	2,66 €	-

Effectif total: 150 - Taux de vente : 99%

			OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS [en E/Tête]			
Brebis : bonne vente, surtout en brebis lourdes.	M	M	0,94 €	1,22 €	1,06 €	
	F U	> 60 kg (F)	1,25 €	1,64 €	1,40 €	
	F R	> 60 kg (F)	0,99 €	1,14 €	1,09 €	
	F O	< 60 kg (F)	0,62 €	0,72 €	0,72 €	

Effectif total: 19 - Taux de vente : 100%

			CAPRINS - COURS RELEVÉS [en E/Tête]		
Caprins	O	-	33 €	34 €	34s €

Effectif total: 61 - Taux de vente : 100%

			AGNEAUX MAIGRES - COURS RELEVÉS [en E/Tête]			
Agneaux maigres	R	25 - 35 KG	43€	93 €	68 €	-

Effectif total: - Taux de vente :

			AGNEAUX LAITONS - COURS RELEVÉS [en E/Tête]			
Agneaux laitons	U	32 - 38 KG	-	-	-	-
		38 - 44 KG	-	-	-	-

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 11/03/2019*

Ovins : 50	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Agneaux maigre	-	-
Agneaux gras	105 - 125	1,96 - 2,86
Brebis	90 - 100	1,08 -1,22
Béliers	95 - 100	-

Peu d'apports de qualité hétérogène, vente globale.

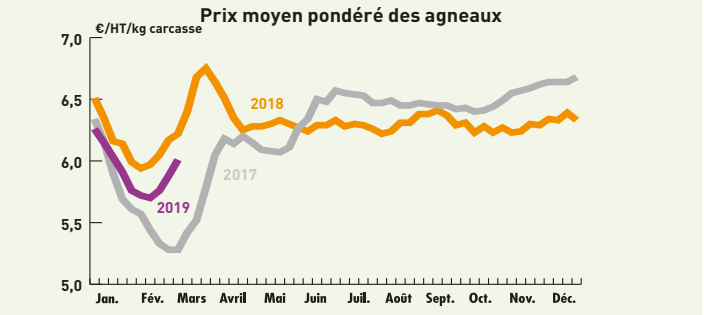
Prochain marché le 18 mars, aux horaires habituels.

(prix entrée abattoir - HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) Cotations FranceAgriMer du 04/03 au 10/03/2019

Cat.	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,44 €	5,79 €
Couvert	16 -19 kg	-	6,38 €	5,37 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16 -19 kg	-	5,32 €	5,04 €

Prix moyens pondéré *(entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) Cotations FranceAgriMer du 04/03 au 10/03/2019*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,01 €	6,17 €	2,46 €



Cotations régionales des agneaux de boucherie du 04/03/2019 au 10/03/2019

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	7,42	7,32	6,46	-	-	-	-
	Var.		0,09	0,05					
	R	6,59	6,63	6,31	-	6,68	6,57	6,40	-
	Var.	-0,01	0,09	0,05		0,15	0,14		
	O	-	5,36	-	-	5,28	5,21	-	-
	Var.					0,09	0,10		
3 (couverts)	U	-	7,34	7,22	5,92	-	7,08	6,65	-
	Var.		0,14	0,13	-0,03			0,07	
	R	6,75	6,67	6,30	5,30	6,44	6,38	6,08	5,42
	Var.	-0,35	0,27	0,14	0,06	0,02	0,04	0,06	-0,01
	O	5,36	5,39	5,37	4,75	5,79	5,37	5,19	4,80
	Var.	-0,05	0,09	0,10	-1,89	0,31	0,20	0,14	0,25
4 (gras)	U				-				-
	Var.								
	R	-	-	-	-	-	5,32	5,08	-
	Var.						-0,31	-0,17	
	O	-	-	-	-	-	5,04	-	-
	Var.						0,01		

Zone nord : Agneaux : Marché un peu plus dynamique. Agneaux haut de gamme et labels recherchés. Brebis : offre limitée.
Zone sud : Application du réseau.

Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :

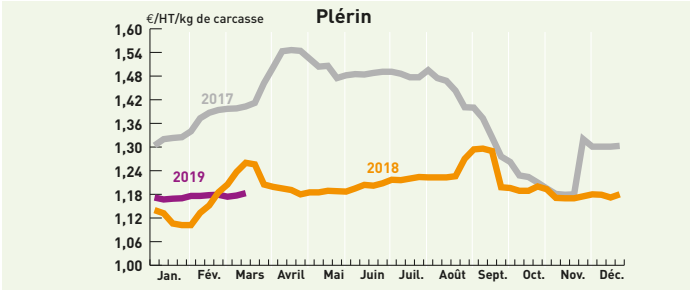
INFORMATION : «Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir».

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 11 mars 2019) : «Cours facilement reconduits. Marché un peu plus tendu pour les animaux les plus lourds.».

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (4 979 porcs présentés) *Cotations du lundi 11 mars 2019*

Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,183 €**



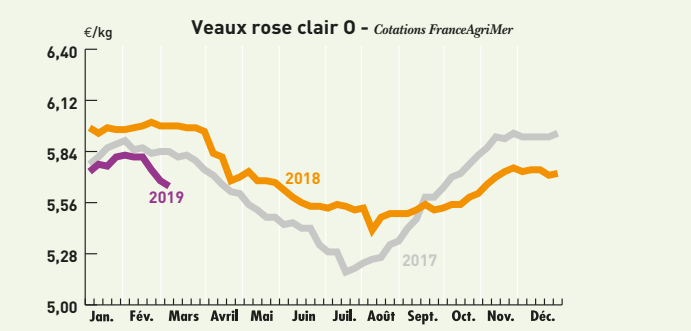
Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 01/03 au 7/03/2019*

1,42 € /carcasse euros

Veaux

Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir) Cotations nationale FranceAgriMer du 4/03 au 10/03/2019*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	8,35 €	-	-
U	-	7,33 €	5,912 €	-
R	-	6,18 €	4,65 €	3,88 €
O	-	5,65 €	4,58 €	3,78 €



Veaux de 8 jours à 4 semaines *(en euros/tête)* *Synthèse nationale FranceAgriMer du 4/03 au 10/03/2019*

Marchés	Effectif	Tendance
Bourg-en-Bresse	609	La baisse des apports en veaux mixtes favorise les ventes. Les supérieurs croisés peinent toujours à trouver preneur.
La Talaudière	316	Vente difficile en veaux croisés.

Type viande (viande, mixte, croisé)	Euros/tête	Variation
Mâles	184	3
Femelles	115	2
Prix moyen pondéré des veaux	**Euros/tête**	**Variation**
Mâles	103	1,00

Caprins

Chevreau vif *(prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif) Cotations FranceAgriMer du 4/03 au 10/03/2019*

Poids	Prix moyen	Variation Valeurs	Variation %
8 à 11 kg	2,70	0,00	0,00

Céréales

Marché du 05 mars 2019

N: Nominal; C: Camion; TC: Train Complet; P: Péniche; A: Acheteur; V: Vendeur; OA: Option Acheteur; OV: Option Vendeur. BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE					RÉCOLTE 2018
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Sud Côte d'Or	meunier	mars-juin	170	V	C
	fourrager	mars-juin	170	V	C
Nord Côte d'Or	meunier	mars-juin	170	V	C
	fourrager	mars-juin	170	V	C
Aube/Yonne	meunier	mars-juin	171	N	C
	fourrager	mars-juin	165	N	C

ORGE FOURRAGÈRE				RÉCOLTE 2018
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube	62-63 kg/hl	mars-juin	153	N C
Sud Côte d'Or	sans limit. d'orgettes 62 kg/hl	mars-juin	155	T C
Nord Côte d'Or	sans limit. d'orgettes 62 kg/hl	mars-juin	155	T C

AVOINE NOIRE				RÉCOLTE 2018
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube/Yonne	48/50 kg/hl	févr.juin	155	N C
Cote-d'Or/Haute Saone	48/50 kg/hl	févr.juin	155	V C

TRITICALE				RÉCOLTE 2018
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Côte-d'or/haute Saône		févr.-juin	160	V C

MAÏS				RÉCOLTE 2018
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube		févr.-juin	153	N C

POIS				RÉCOLTE 2018
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Côte d'Or	fourrager	mars-juil.	190	N C
Yonne	fourrager	mars-juin	190	N C
Aube	fourrager	mars-juin	195	N C

LUZERNES				RÉCOLTE 2018
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube	18%, 1ère main	2 de mars	207	T -

Matériel

Tracteur

01 - Suite cess. Vds tracteur Deutz M 640, 180 CV 2100 H Herse Quivogne 630 HV repl semoirs John Deere Max emmerge 6 RG micro ferti, remorque transp. mat exel et a peu servi.
✆ **06 84 35 37 53**

38 - Vds tracteur Massey 25 cv Ferguson faucheuse 3 points faucheuse, tracteur + poulie, charrue embrayage à revoir : 1800 euros
✆ **06 45 09 94 53**
Heures Repas 13 h

69 - A vendre 2 roues arrière tracteur 12*4*36 complètes.
✆ **06 13 52 27 12**

88 - Vds tracteur Deutz 3006 état exceptionnel 2400H d'origine 1999 Rien à faire dessus.
✆ **06 84 51 06 87**

Travail sol

58 - Vends herse terrage forcé 5 m., - vibro cultisem 4 m., - broyeur Lagarde 3 m., - semoir Nodet pneuma 4 rangs, - déchaumeur 9 DT. (réf. 110C)
✆ **07 61 32 19 75**

69 - Vds cultivateur Simon avec distributeur engrais1,45 m. avec rouleau à 4 cercles pour plantations TBE.
✆ **06 07 06 77 50 HR soir**

Récolte

58 - Vends mois. batteuse Fahr 2780, 4 700 h., année 1989, - broyeur, cabine, clim., scie colza, 10 000 euros (réf. 100C)
✆ **06 38 03 00 96**

74 - Vends andaineur Kuhn 4121, 2012 exc état peu servi, 4 200Ð pas de TVA + pirouette Kuhn 5801, 6 toupies tbe 4 700Ð pas de TVA + pirouette Kuhn 5001, 1998, 1 500Ð, pas de TVA, Tél HR.
✆ **04 50 60 31 90**

Traitement

26 - VENDS AUTOMOTEUR ATOM DE 1993 2000L 22610H REVISE 26000 EUROS BON ETAT
✆ **06 60 97 73 13**

58 - Vends pulvé Hardi porté 12 m., 850 litres, CT OK, prochain 2023, TBE. Ternant (réf. 100A)
✆ **06 81 67 26 54**

89 - Vends très beau pulvé Evrard Meteor plus, 3 400 litres, 28 m., rampes alu., aucun frais (réf. 1104)
✆ **06 31 85 96 41**

Cave

89 - Vends 2 cuves Fibre de verre, plafond amovible et trappe, 3 000 litres (réf. 1101)
✆ **03 86 74 79 32**

Agri. divers

07 - Vds piquets châtaignier fendus à la main 1,80m-1,80 euros 1,60m-1,60 euros
✆ **07 87 05 20 20**

18 - Vends pailleuse Belair Galiote, 15 m3, bon état, de 2007 - quad Artic Cat, année 2014, bon état, révisé.
✆ **06 28 18 28 10**
ou 02 48 60 13 31

21 - Recherche mois. batteuses, - tracteurs, - presses moyenne densité et à balles rondes, - épandeur 7 - 12 T., - chargeur, - télescopiques Claas, John Deere, NH, Deutz, MF, Renault, Fendt, Welger et autres (réf. 110B)
✆ **06 30 11 59 25**

38 - Achat petite batteuse céréale, ancienne, à main ou à moteur.
✆ **04 74 85 80 32 HR**

38 - Vds charrue Huard 365 trisocs : 1000 euros.
✆ **06 37 88 73 46**

38 - Vds semoir maïs/tourn Nodet PN2 6/7 RGS extensible traceur hydro microgranule BE : 1800 euros
✆ **06 76 04 37 57**

42 - Cse retraite vds cellule à grains silot Philicot 2 vis à grains semoir engrais 42.
✆ **06 58 28 25 52**

58 - VENDS presse Case RBX, 4.52, - pailleuse Euromark TX 2701, goulotte orientale, - brabant 3 corps, TBE (réf. 110F)
✆ **06 15 97 93 39**

68 - Vends pulvérisateur Caruelle, épandeur engrais Sulky, vibroculteur Rabewerk, herse rotative 3 m.
✆ **03 89 48 73 24**

70 - Achète Téléscopiques Manitou - JCB. Presses BR Krone, Claas, Welger, Carraro, Deutz 120x120. Tracteurs Massey 165 - 168 - 178 - 188 - 690, Ford 4000 - 5000. Andaineurs Kuhn 1 toupie. Epandeur à fumier maxi 8t.
✆ **06 83 59 05 70**

71 - Vds faneuse Fella, 6 toupies 6,80 m, presse New-Holland BR 740.
✆ **06 09 44 66 09**

71 - Cause cessation, vds faucheuse Kuhn 702, 2,80 m, année 2000, 3.800 Ð ht, andaineur Kuhn 3501, 3,50 m, année 2000, état neuf, 3.000 Ð ht, faucheuse accotement Rousseau, 2 m, bon état, 3.000 Ð ht.
✆ **06 85 54 80 24**

71 - Vds cornadis à chèvres, avec auges, 12 Ð pièces.
✆ **06 12 27 82 24**

89 - Achète tracteurs 4 roues motrices, même en panne, - presses à rouleaux, - télescopiques (réf. 0201)
✆ **06 35 29 44 20**

Elevage

69 - Vends ratelier balles rondes. Bon état.
✆ **06 10 58 85 73**

Véhicule

Utilitaire

26 - Vends Mercedes ML400 diesel gris métallisé 1ère main année 2001 347000 KM, très bon état.
✆ **06 11 41 74 91**

Tourisme

26 - Vds Derbi DRD Xtreme édition limitée Année : 2014 Kilométrage : 7 900 km Cylindrée : 50 cm³ Entretien concessionnaire Derbi Toujours dormi dans un garage Aucun frais à prévoir Excellent état 2 000 euros
✆ **06 89 99 42 88**

57 - Vends Mercedes ML270 Luxury, Bva, cuir, Gps, 2004, très bon état, 271.500 km, 4.500 Ð.
✆ **06 62 18 54 69**

71 - Vds Renault Scénic 3 DCI, 12/2010, 99.000 km, toutes options gris éclipse, GPS, 7.500 Ð, St-Micaud.
✆ **06 30 31 08 04**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds piquets acacia 2m fendus et appointés.
✆ **04 74 21 58 22**
ou 06 81 74 47 90

01 - Vds foin et paille, bottes rondes. Région Bresse.
✆ **06 40 18 07 28**

26 - VENDS 150 GROSSES BOTTES DE PAILLE DE POIS RECTANGULAIRES
✆ **06 80 40 63 47**

26 - VENDS LUZERNE 2e ET 3e COUPE BOTTES RONDES 120/120
✆ **06 58 39 58 42**

69 - A vendre pommes Idared Golden et Gala.
✆ **06 37 13 42 89 HR**

69 - Paille botte moyenne densité - Luzerne 2 et 3ème coupe irrigués - Orge blé et avoine conso.
✆ **06 77 57 75**

69 - Vds pomme de terre de consommation.
✆ **06 43 11 39 57**
ou 06 47 30 34 11

71 - Vds paille, blé, orge, colza, trèfles pour alimentation, litière et enrubannés, liv. garantie.
✆ **06 84 27 13 81**

Fourrage

21 - Vends paille BR, diam. 160 (réf. 1103)
✆ **06 16 97 71 35**

21 - VENDS paille et foin de qualité en Bourgogne, transport camion-remorque (réf. 110D)
✆ **06 85 73 22 68**

42 - Vds paille et foin très belle qualité. Possibilité livraison.
✆ **06 71 65 85 09**

69 - Vd foin 2018, prairies naturelles, bonne qualité, livré par 6 - 10 ou 20 tonnes. Mélange foin / paille possible.
✆ **04 74 00 30 70**

88 - Vends bon foin 2018 bottes rondes ø 160 Région Monthureux/Saône.
✆ **06 84 51 06 87**

89 - Vends foin prairie, bonne qualité C2, 120 x 90 x 200 (réf. 09VB4)
✆ **06 86 66 04 39**

Aliments

58, VENDS SON, REMOULAGE
pour animaux
MOULIN D'ARON
03 86 58 35 54

Pépinière

26 - Vends plants asperges blanches Argenteuil et vertes voltaire.
✆ **06 10 23 85 14**

Propriété

À VENDRE
Commune de Neuilly (Nièvre)
Maison de caractère de 180 m² hab. Confort. Avec dépendances de 800 m². Terrain attenant de plus de 6 ha avec hangar et stabulation de 2700 m².
Prix : 370 000 €

Contact : Me. Valérie Plançon.
Office Notarial de Varzy (58).
Tél. 03 86 29 40 08

01 - Vds ferme 60 ha 700 m2 bâtiment stabule stockage local découpe altitude 860 libre 11-11-2019 possible avant si urgent cause retraite
✆ **04 74 37 56 71**
ou 04 74 37 75 77

89 - Recherche prés, terres, association pour agrandissement, secteur Nord Côte d'Or - Sud Yonne (réf. 1102)
✆ **06 35 11 05 48**

Terrain

38 - Prête grande surface de terrain à brouter par chevaux - ânes ou moutons avec abri et réservoir.
✆ **09 63 26 19 42**

69 - Recherche terrain à louer ou acheter ouest ou nord Lyon 2 à 6 Ha plat maisons éloignées compensation financière intéressante.
✆ **07 70 47 79 27**

Divers

Recherche chantiers
Moisson
Ensilage herbe ou maïs
mise en boudin possible
06 07 68 60 55

03 - Vends fumier cheval - région Moulins.
✆ **06 86 92 68 07**

18 - Achète blouses, gilets, vestes de maquignon anciennes - vieux vêtements de chasse - vêtements de campagnes et de travail anciens - vieilles blouses noires, grises - vieux vêtements perlés - vêtements bourgeois - dentelles - tissus et torchons anciens - vieux stock de magasins. C. Beaucousin.
✆ **02 32 50 50 22**
ou 06 08 84 27 75

38 - Particulier vds bois de sapins épicéa en grûmes ou débités pour faire charpente ou planches et cherche pour l'année 2019-2020 noix à casser pour faire huile.
✆ **06 85 88 63 37**
le soir ap 18 h

38 - Vds petite bétonnière 100 l à prise de force, petite fourche arrière, les deux : attelage 3 points.
✆ **04 74 84 56 62**

69 - A.V. épandeur Miro 3T5, cuve inox 500 l, tracteur Renault 601x4.
✆ **06 84 46 19 38**

69 - Vds roues tracteur avec ou sans jumelage 16/6/38 Michelin.
✆ **06 12 34 36 01**
ou 04 78 02 93 57

Location

Agricole

69 - Loue AOC Chiroubles 1 Ha de vigne d'un seul tenant et/ou 2ème parcelle 0,37 Ha.
✆ **06 68 57 69 71**

Autre

21 - Loue exploitation agricole de 30 à 100 ha, polyculture agrotourisme, vente directe, plusieurs élevages (réf. 080A)
✆ **03 80 84 33 32**

Offre

Emploi

01 - CH ouvrier agricole - Expérience souhaitée - Temps partiel ou plein - région Bourg en Bresse
✆ **06 86 48 20 21**

42 - Exploitation lait/viande recherche ouvrier(e) temps plein pour traite (sdt 2x16) conduite engins agricoles, soins des animaux - salaire suivant compétence et motivations - possibilité logement.
✆ **04 77 63 33 07**

63 - Exploit. agri. lait + transfo fromagère rech. salarié(e) polyvalent(e) connaissance du milieu souhaitée débutant(e) accepté(e).
✆ **06 21 68 22 91**

84 - Rech. Tractoriste pour vignes, oliviers, pommes de terre / Entretien matériel. Pour CDI, pos. emploi conjoint.
✆ **06 87 21 26 64**

Retrouvez nous sur
agribourgogne.fr

Tablette Ordinateur SmartPhone
L'information vous accompagne partout

ESPACE Affaires


ALLIANCE
Remorque Lambert
CU 18 T
Tandem 130 - Côtés H 1150
+ Rehausses H 550
18 800 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31
www.lambert-sa.com

SARL MARSALEIX
RECRUTE TECHNICIEN MECANICIEN AGRICOLES (H/F)
La société SARL MARSALEIX basée dans le 19, 24 et 87, concessionnaire FENDT et MASSEY FERGUSON.
Dans le cadre de notre développement, nous recherchons des mécaniciens agricoles.
Vous avez en charge le diagnostic des pannes, l'entretien et la réparation de matériels agricoles en atelier ou chez les clients, (Tracteurs, télescopiques et matériels) sous la responsabilité du chef d'atelier.
Vous suivrez des programmes de formation auprès de nos principaux fournisseurs (FENDT, MASSEY FERGUSON) pour vous former aux nouveaux matériels et aux nouvelles technologies.
(Nouvelles gammes, nouveaux moteurs, agriculture de précision, etc….)
Vous possédez des connaissances en mécanique, hydraulique et électricité, envoyez votre CV ou contactez-nous.
Vous êtes jeune, dynamique, motivé pour suivre nos différents parcours de formation, envoyez votre CV ou contactez-nous.
Rémunération selon profil.
atelier@marsaleix.fr
TEL : 05 55 73 72 05
FENDT MASSEY FERGUSON

REUSSIR
Nourrir votre performance
DÉCOUVREZ LES REVUES DU GROUPE REUSSIR

et ABONNEZ-VOUS EN LIGNE : boutique.reussir.fr

Service

01 - Atelier réparation spécialiste moteurs, effectue réfection sur : tracteur, engins agricoles et viticoles, TP... rectification culasses. vente pièces moteur.
✆ **06 63 43 51 15**

Proposition

Commerciale

10 - Cause retraite vends entreprise de travaux agricoles et commerce de fourrage et paille, région Nord Bourgogne (réf. 060B)
✆ **06 80 03 12 03**

Mariage

Rencontre

89 - Agriculteur 50 ans, calme, bon caractère RECHERCHE jeune femme 34 à 42 ans, agricultrice ou autre pour vie à la campagne, enfants acceptés, vivant en Bourgogne. Ecrire à Terres de Bourgogne - 1 rue des Coulots 21110 Bretenière (réf. 1001)
Terres de Bourgogne

Animaux

Bovin

Élevages reproducteurs HBC
disponible à la vente : 5 taureaux de 2 ans 30 veaux de plus d'un an, type viande, vêlages faciles et sans corne.
Qualité au rendez-vous à partir de 2000 €
Scea Mélaye Sennepin
58700 La Celle sur Nièvre 06 60 48 07 08
Michel Champeau La belle étoile
58320 Parigny les Vaux 06 62 66 56 54

01 - Vds 3 repro charolais HBC 14 mois, vêlage facile, TGS, poids 700 kg, bonne origine prix modéré
✆ **06 88 76 67 81**

01 - Earl HENRY vd taureau limousin 5 ans
✆ **06 25 39 63 95**

01 - Vds taureau de 4 ans, Blond Aquitaine. Fils de Anis
✆ **06 82 66 95 17**

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urcay vend reproducteurs Limousins 16 - 17 mois HBL, fils de Gagneur (Top Price Lanaud), Hondo (RRVS), Jean Rep (RJ), TGS. (réf. 01D)
✆ **06 28 02 04 05**

03 - Vds au choix bons taureaux charolais 15 mois HBC velage facile - Denis Corneloup 03 Avrilly
✆ **06 79 78 91 95**
ou 04 70 55 34 09

18 - EARL Aupetitgendre, Bord, 18200 Arcomps : élevage charolais HBC depuis 80 ans, qualités d'élevage et sanitaires garanties, vend cause retraite 1 taureau, 2 ans, type viande - 5 repro., 1 an - 10 vaches suitées de mâles - G2 en cours d'IA - G1, inscrites, vaccinées FCO.
✆ **Pierre au 06 80 18 92 38 ou Alain 06 85 55 65 83**

18 - A vendre reproducteurs 15 mois, taureaux 2 ans, 4 génisses 18 mois. Elevage charolais HBC Jubert, 18120 Massay.
✆ **Pierre au 06 75 56 50 97 ou François au 06 07 75 73 13**

18 - Vends choix de TB reproducteurs charolais, HBC, nés en décembre 2017 et janvier 2018, tous hivernés au pré et aptes à la saillie, dont : 4 de Jefferson, élevage Métrop Didier (71), fils de Bourgogne et Fantasia et petit-fils de Pacha - 8 de Loubard, élevage Micaud (03), fils d'Héraclès et Banlieue et père d'Olympiade et Olympia, premier et deuxième prix d'honneur La Châtre 2018 - 6 de Junior, élevage Didier Lemasson (23), petit-fils de Romarin, élevage Jean Dufraigne (71). Avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée. Prix raisonnables. SCEA Bonnichon H. et J., 18170 Le Châtelet.
✆ **06 81 38 47 12**
ou 02 48 56 21 49
ou 06 07 91 98 08

18 - Vends taureau de 2 ans, bonne origine et veaux de 14 mois, vêlage facile. GAEC Monseau, 18600 Croisy.
✆ **06 16 55 49 47**

19 - AV taureaux LIM HBL 16 à 30 mois, calme, vêl facile, origine lait, TGS, livr possible.
✆ **06 30 56 76 68**

21 - Vends reproducteurs Limousins de 13 à 16 mois, TBO, type mixte, TGS. Sébastien Groen - Vic de Chassenay (réf. 0103)
✆ **06 78 97 72 28**

21 - Promotion de printemps. Elevage charolais BAUDOT Jean-Luc - Michel et Bertrand - Pont et Massène (21140) propose à la vente 20 taureaux de 2 ans, - 25 veaux mâles, le tout à un prix très attractif. Elevage ayant sélectionné depuis des décennies le vêlage facile. Toutes garanties apportées et livraison toutes distances. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps (réf.030D)
✆ **06 07 75 59 74 (Jean-Luc)**
06 67 58 18 03 (Michel)
06 74 69 62 41 (Bertrand)

21 - Elevage charolais HBC, EARL Gabory Bruno - 21460 Jeux les Bard VEND taureaux de 2 ans et veaux de 14 mois, fils Hymalaya, champion Semur 2017 + génisses de 18 mois, IND IBR, TGS (réf. 04VB1)
✆ **06 87 43 40 33**

21 - Vends taureaux 2 ans, - veaux 1 an, vêlage facile sans corne, HBC. EARL Bolâtre Jean-Louis (réf. 0502)
✆ **06 98 38 19 62**

21 - Vends taureaux reproducteurs HBC, - 1 adulte, - 1 2 ans + veaux, TBO, TGS. GAEC Ménétrier-Parizot - Avosnes (réf - 0901)
✆ **06 88 00 66 35**

21 - Grand choix reproducteurs charolais HBC 1 et 2 ans, TGS. GAEC Ferroux - Savilly (réf. 090B)
✆ **06 84 86 22 72**

21 - Elevage Charolais Vend 8 veaux reproducteurs 12 à 17 mois, IND IBR, TGS. Livraison assurée toutes distances. GAEC Baulot Yannick et Xavier - Villars et Villenotte (réf. 090A)
✆ **06 70 12 20 09**
06 75 41 60 65

21 - Vends 10 vaches vêlées début février, vaccinées BVD, le tout IA (réf. 090E)
✆ **06 15 28 77 63**

21 - Elevage HBC, vend taureau adulte, - taureaux 2 ans et veaux de l'année Charolais, IND IBR, TGS. GAEC Choubley 21210 La Motte Ternant (réf. 100E)
✆ **06 76 65 35 98 (Laurent)**
06 37 23 32 07 (Baptiste)

21 - Elevage HBC vend 12 taureaux 12 – 16 mois dont 7 pour vaches père Devred, Chabal, Cluedo et Vigny, 5 pour génisses père Artois, Calogéro, Caramel et Dumas , TGS, PCR-BVD négatives, vaccinés FCO, cheptel 100% IA depuis 35 ans. Parisot Bruno et Vincent 21210 La Motte Ternant (réf - 100D)
✆ **06 15 28 77 63**

21 - Vends veaux reproducteurs IBR A. HBC. EARL Jully - Lobreau - 21230 Magnien (réf. 1105)
✆ **03 80 90 08 79**
06 70 11 90 57

21 - VENDS 1 très bon taureau 6 ans Blond Aquitaine, BO, IND IBR, GS (réf. 110E)
✆ **06 16 97 71 35**

38 - Vds 9 vaches ch pleines vêl. mrs av et suitées orig. insémination cause retaite.
✆ **04 74 33 91 20 HR**

38 - Vends reproducteurs Charolais 16 mois et 1 de 28 mois GAEC DE NAVOUX.
✆ **06 16 85 50 52**

38 - A vendre cause cessation 20 vaches Holstein en lactation production actuelle 34 Kg cellules 75000 . 14 génisses inséminées a partir de novembre et 8 génisses de 2 a 6 mois . Quelques origines maternelles US et CD .
✆ **06 37 10 91 86**

38 - Elevage Holstein origines US Canada vds taureau Red 14 mois, vaches génisses portantes, en lactation.
✆ **06 85 22 49 36**

38 - Vds taureaux Aubrac 7 mois, 1, 3 et 4 ans livraison possible agriculture bio.
✆ **07 86 51 63 69**
06 88 98 67 33

38 - Vds taureaux Limousin 4 ans idemne IBR.
✆ **06 89 84 60 15**

42 - Vds génisses 2 ans + jeunes vaches vêlees Charolaises - HBC - TGS - Gaec Cuisset St Germain Lespinasse.
✆ **06 30 92 60 12**

42 - Vds taureaux Charolais -HBC - TBO - Elevage viande - Gaec CUISSET St Germain Lespinasse
✆ **06 30 92 60 12**

42 - Vds laitonnes sans cornes HBC 15 mois BO FCO 4 et 8 - GROULLER JP
✆ **06 71 99 65 43**

42 - Elevage Charolais vd taureaux 14 mois à 2 ans -BO - TGS - élevage et viande - vêl. facile - Grouiller JP.
✆ **06 71 99 65 43**

42 - Vds taureaux de 14 à 22 mois HB Charolais- livraison assurée - Chargueraud. C. Mably
✆ **06 74 46 24 83**

42 - Elevage Holstein vds vaches laitières au lait cause surnombre.
✆ **06 77 99 23 77**

55 - Vends jeunes reproducteurs Salers venant du Cantal.
✆ **06 22 17 98 08 ou 06 21 49 07 48**

58 - Elevage de reproducteurs Limousins, vend taureau adulte HBL, mixte élevage et grand choix de veaux mixte de viande avec finesse d'os, TGS, livraison possible (réf. 010E)
✆ **06 10 09 65 69**
03 45 82 90 10

58 - Elevage charolais HBC, EARL BATHO Serge - L'Hatenon - Saxi Bourdon VENDS taureaux de 2 ans, - veaux de l'année avec ou sans corne, taureaux adultes (réf. 020C)
✆ **06 83 68 07 96**

58 - Vends gros taureaux 2 ans Charolais, - veaux reproducteurs 14 mois HBC - bon gros Limousin 14 mois. GAEC de Selins - Bazolles. (réf. 0601)
✆ **06 72 26 48 56**
06 78 97 54 52

58 - Vends taureaux Charolais HBC et non 2 et 3 ans, TGS, vêlage facile. Guinot - Sermages (réf. 0602)
✆ **06 50 19 42 35**

58 - Elevage charolais HBC, EARL de Beaumont - Alligny en Morvan, - EARL Guenot Nicolas - Allerey, IND IBR, VENDS taureaux 2 ans et veaux reproducteurs 15 mois. Visite permanente sur simple appel. Livraison toutes distances (réf. 070B)
✆ **06 70 34 71 84**

58 - Elevage Charolais HBC vend 5 taureaux de 2 ans et 10 de 1 an dont 3 sans corne et 5 vêlage facile, - 8 génisses de 2 ans. Colmont Guillaume - Cougny - 58240 St Pierre le Moutier (réf. 070D)
✆ **06 83 06 61 92**

58 - Prends en pension 25 génisses 1 an, IND IBR (réf. 0903)
✆ **03 86 50 54 25**

58 - Vends taureaux HBC, sans corne, 14 mois, - génisses de 2 ans et 1 an, GS, livraison assurée. EARL Colmont - Saincaize. (réf. 090D)
✆ **06 08 78 05 01**

58 - Vends 3 taureaux de 3 ans et 4 ans + 5 taureaux de 2 ans + veaux reproducteurs HBC. GAEC Marion - Luzy (réf. 09VB1)
✆ **06 24 42 29 42**
06 07 51 04 99

58 - Vends reproducteurs 2 ans et 15 mois, IBR A, prix raisonnables. GAEC Pautet (réf. 10VB1)
✆ **06 09 40 50 63**
03 86 30 85 24

58 - Vends taureaux 2 ans Charolais, IBR A. GAEC Moussot - 58700 Giry (réf. 1003)
✆ **06 71 54 84 06**

58 - Vends taureaux de 2 ans et 1 an. TBO, GS, vêlage facile, HBC. GAEC Roube-Fayet - Magny Cours (réf. 110A)
✆ **06 72 77 44 76**

58 - Elevage charolais HBC Dessauny François - Les Carmes - Decize VEND 3 taureaux 2 ans, - veaux 1 an, IBR A, garanties sanitaires (réf. 110H)
✆ **03 86 25 42 77**
06 27 09 22 58

68 - Vds cse cess 20 vaches allaitantes blondes 79 (79X39) Vêlage à partir du 1 mai.
✆ **06 77 03 23 78**

69 - Elevage limousins HBL vend 8 génisses 11-14 mois et reproducteurs 18 mois dont un homozygote très bonne origine tgs prix raisonnable possibilité de livraison.
✆ **06 82 22 56 77**

71 - Vds 40 taureaux 22 mois, repro., HBC, TB qualité origine, liv., Gaec Bonnot, La Guiche.
✆ **06 81 89 18 52**

71 - HBC Vds tx 2 ans et 18 mois gd choix, père : Jaquard, Robinson,, Celcisu, Levis, TGS, livr. Devillard, Champlecy.
✆ **06 18 54 64 88**

71 - Élevage Charolais vend bons taureaux 2 ans et un taureau adulte, TGS, liv poss. Ducert Claude Martigny-le-Comte.
✆ **06 07 75 81 61**

71 - Vds cse ret., 2 V.L. Prim'holstein, TBO, termes 11/03 et 30/03, IA 66, 3e lactation, IBR + BVD ok.
✆ **06 70 85 01 66**

71 - Vds taureaux charolais, 18 et 30 mois, non inscrits, prix raisonnable, TGS, livraison possible.
✆ **06 75 75 59 80**

71 - VENDS taureaux 2 ans et adulte issus station VF et reproducteurs 16 mois HBC, IBR A. GAEC Terreau (réf. 110G)
✆ **06 82 37 12 95**

71 - Vds vaches char. suitées, 20 laitonnes, 2 taureaux char., 2 taureaux lim., cheptel indemne IBR.
✆ **06 20 71 54 47**

71 - Vds TB taureaux charolais repro., HBC, de 18 et 30 mois, hivernés au prè, IBR A et GS. M. Dumont JP.
✆ **06 07 57 55 40**

71 - Vds bon taureau 30 mois, déjà sailli, cause consanguinité et au choix taureaux 18 mois à 2 ans, fils First, Untel, Chabal, Russ, le tout hiverné au pré.
✆ **03 85 58 76 55**

71 - Choix de taureaux charolais, HBC de 2 ans, TGS, IBR A, livraison. M. Chatillon JM, Mesvres.
✆ **06 15 93 22 70**

89 - Elevage HBC, MANDRON Laurent - Montillot propose à la vente taureaux reproducteurs adultes et 15 - 17 mois, origine IA ou saillie naturelle pour génisses ou vaches, tous écornés ou sans corne, vac. BVD, TGS. Livraison assurée, prix raisonnable, visite permanente (réf. 030F)
✆ **06 87 16 54 66**

89 - Elevage Charolais HBC vend 4 taureaux de 2 ans, - 60 mâles de 12 mois à 14 mois, - vaches pleines, - génisses de 2 ans et 1 an. TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (réf. 100B)
✆ **06 89 18 05 87**
06 79 50 15 71
GAEC CADOUX

Ovin

74 - Vends bélier Texel inscrit 3 ans
✆ **06 32 99 11 52**

Chien

01 - Vds Bouviers Bernois non lof, nés 28 déc 1F 800Ð - 2M 700Ð vacc., puces. Parents Bouviers mere 250269606288110 - Siret 4028564400014.
✆ **06 35 66 82 36**

71 - Vends chiots type Berger Belges Malinois, mâles et femelles nés le 15/01/2019, puccés et vaccinés non LOF, n° de la mère : 250268712395852, - n° SIRET : 38351308200016 (réf. 11VB1)
✆ **07 69 02 44 15**

71 - Vds chiens Border Collie débourés-dressés, porté de 4, Lof, ovin/bovins, Siret 50081959400028, mère 250269500708067.
✆ **07 86 74 41 04**

74 - Vds chiot mâle Border collie, inscrit au lof, né le 21/08/18. n° puce de la mère : 250 268 731 234 403. Parents travaillent sur bovins. Pucé, vacciné. n° siret : 38072351000026.
✆ **06 86 24 87 73**

84 - Vds griffon bleu 5 ans sanglier complet, très bon pied ferme cause arrêt chasse 2GSL846.
✆ **06 17 17 12 49**

Chasse-Gibier

07 - Spécialiste lapins de Garenne repris en parc adaptation garantie livraison documentation
✆ **06 82 28 12 19**

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €**TTC ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €**TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOINGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_|/|_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable
A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DIVERS

CL DISTRIBUTION

CLD Société par actions Simplifiée
au capital de 9 600 000 €
Siège Social : 17 rue Marguerite Yourcenar
21000 DIJON
RCS DIJON 398 330 357

L'assemblée générale ordinaire du 26 février 2019 a, à compter du même jour, décidé de ne pas renouveler le mandat du commissaire aux comptes suppléant, le cabinet AUDITEX et de ne pas pourvoir à son remplacement. Le Président.

AL211123474

NOMINATION

AROKARIA

Société par actions simplifiée
au capital de 426 000 €
Siège social : 12 Rue Saint Andéol
21490 Bellefond
Dijon RCS B 829 916 444

Aux termes d'une décision du président en date du 10/01/2019, Mme Amandine, Marie, Julie BEYER, née GELE, le 22/07/1981 à BESANCON (25) et domiciliée à BELLEFOND (21), 12 Rue Saint Andéol, a été nommée directrice générale pour une durée indéterminée à compter du 01/01/2019.

La précédente publication est modifiée comme suit :

DIRECTION

Président : Monsieur Louis, Jean, Maurice BEYER, né le 04/05/1981 à MACON (71), et domicilié à BELLEFOND (21), 12 Rue Saint Andéol.

DIRECTION

Président : Monsieur Louis, Jean, Maurice BEYER, né le 04/05/1981 à MACON (71), et domicilié à BELLEFOND (21), 12 Rue Saint Andéol.

Directrice générale : Mme Amandine, Marie, Julie BEYER, née GELE, le 22/07/1981 à BESANCON (25) et domiciliée à BELLEFOND (21), 12 Rue Saint Andéol

Pour avis

AL211123403

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DOMAINE DU CHATEAU DE LA ROCHEPOT

SCI au capital de 1.000 Euros
Siège social
Château de la Rochepot
21340 Rochepot
814 025 045 RCS Dijon

Le 8 février 2019, l'AGO a décidé de nommer en qualité de gérant Mme Tetiana TARAN, demeurant 2, bat. A, rue Nova, village Glevakha, district Vassilkivsky, région de Kiev (Ukraine), en remplacement de M. Alexandru ARMAN, démissionnaire.

Mention faite au RCS de DIJON.

AL211123450

AVIS

ALPHA
SARL au capital de 69 600 €
Siège social : 51, avenue Françoise Giroud - Parc Valmy - 21000 DIJON
RCS DIJON 382 148 898

Par délibérations de l'AGO du 25/01/2019, les associés ont décidé de nommer M. Emmanuel BRIOT, demeurant 86, rue du Faubourg Saint Martin à FONTAINE-LES-DIJON (21121) et M. Nicolas MAILLARY, demeurant 12, rue de la Vignotte à MARCILLY-SUR-TILLE (21120), en qualité de cogérants à compter du même jour, en remplacement de M. Christian MAILLARY, démissionnaire. Pour avis.

AL211123462

TRANSFERT DE SIÈGE

ALAIN FAIVRE

SARL au capital de 1 000 ? 1 C rue du Moulin 21380 MESSIGNY ET VANTOUX 808 503 676 RCS DIJON Le 20.02.19, l'associé unique a transféré le siège social au 1 rue des Ruchottes 21121 AHUY à compter du 01.03.19.

AL211123464

MODIFICATION DE STATUTS

DE LA FORET

EARL au capital de 36 800 €
Siège social : 15 rue de la Forêt
21560 Remilly sur Tille
511 435 406 RCS Dijon

AGE du 6/02/2019 : transformation en SCI, changement d'objet social : AN : exploitation et gestion de biens agricoles, NM : acquisition, administration et l'exploitation par bail, location ou de tous biens immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange ou autrement, acquisition de terrains, exploitation et la mise en valeur de ces terrains par bail ou autrement de ces constructions qui resteront la propriété de la Société ; à effet du 31/12/2018.

Pour avis.

AL211123405

AVIS DE LA SAFER

SAFER GRAND EST

SAFER Grand-Est

APPEL DE CANDIDATURES

La SAFER Grand-Est se propose de rétrocéder ou d'échanger les biens fonciers qu'elle possède ou qu'elle se propose d'acquérir, ci-dessous désignés.

POINSON-LES-GRANCEY : Bien occupé – zonage RNU

7 ha 92 a 60 ca - La chatre: ZK-15

Les personnes intéressées pourront obtenir toutes informations utiles auprès de la SAFER. Elles sont priées de déposer leur demande par écrit en utilisant obligatoirement la fiche de candidature disponible sur le site safer-grand-est.fr. Elle doit être adressée **au plus tard le 25/03/2019**. Passé cette date, les demandes ne seront plus prises en considération - SAFER Grand-Est Maison de l'Agriculture 26, Avenue du 109e R.I BP 92139 52905 CHAUMONT Tél : 03 25 35 03 38

AL211123466

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 15/03/2019

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

VOLNAY: Objectif : Maintien du Domaine exploitant en place

31% des parts sociales (5 893 parts + 1/3 indivis d'une part) du GFA DE MONTILLE - RCS DIJON 433 611 043

Société détenant :

Actif immobilisé :

74a 59ca de vigne en AOC BOURGOGNE COTE D'OR (Meursault), 2ha 19a 92ca de terre à vigne en AOC BOURGOGNE COTE D'OR (Pommard), 1ha 68a 83ca de vigne en AOC POMMARD 1er Cru, 2ha 68a 23ca de vigne en AOC VOLNAY 1er Cru. Une maison de vendangeurs. Un ténement immobilier situé à VOLNAY composé : d'une maison d'habitation avec cave, cuverie, bâtiment d'exploitation avec bureau.

- une seconde habitation avec cave et magasin

- 93a 50ca de jardin et parc en AOC Volnay et 39a 78ca de jardin en AOC Volnay 1er Cru.

Créances, Capitaux propres, Emprunts, Dettes

Il n'est pas fait mention de la classification d'urbanisme, les biens proposés à l'attribution étant des parts de société.

PULIGNY-MONTRACHET: Fonds libre - Vigne en AOC BOURGOGNE COTE D'OR - classification d'urbanisme : RNU 4 a 95 ca - L ormeau: AR-47

POMMARD: Vigne en AOC BOURGOGNE COTE D'OR cépage Pinot Noir, AOC POMMARD cépage Pinot Noir, AOC BOURGOGNE cépage Chardonnay - Objectif : Maintien des exploitants - Classification urbanisme RNU

1 ha 17 a 67 ca - En la taupe: AN-50(J)-50(K)-51 - Les fas: BN-132-133 - Les lormes: AP-47-52-53-120[51]-121[51] - Les vaumuriens hauts: BI-241[62]-243[64]

BRAUX : Parcelles en nature réelle de Pré - Zonage RNU. 52 a 40 ca - Tremblais: ZI-10

MARCIGNY-SOUS-THIL: Parcelles en nature réelle de Pré - Zonage RNU.

65 ha 12 a 57 ca - La chaume: ZE-3(*)-4 - Le bruyeux: ZE-19-22-23(*) - Le chagnot: ZD-31(*)-37 - Le grand champ: ZA-10(J)-10(K)-11 - Le patis des petits champs: ZD-24 - Le pre de bois: ZA-6(J)-6(K) - Les champs dorand: ZB-47[15]-49[11]-56- - Les pres de saux: ZB-4-23(*)-60[3](*)-61[3](A)-61[3](B)

MARSANNAY-LA-COTE : Vigne en AOP MARSANNAY - PLU zone Ap

31 a 18 ca - Bas des longeroies: B-133

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 01/04/2019** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL211123484

CLUNY HERVE

Société à responsabilité limitée
au capital de 205 020 euros
Siège social : 9 rue du Rapitot
21220 BROCHON
321 735 466 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 22 janvier 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de modifier l'objet social de la Société à l'exercice d'activités réputées agricoles et viticoles au sens de l'article L. 311-1 du code rural et de la pêche maritime, c'est-à-dire :

- les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle,

- les activités exercées dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation.

Pour avis, La Gérance

AL211123458

RASOLI PISCINES

SARL au capital de 15 244,90 €
49 rue En Charmois
Zone Commerciale Acti Sud
Rente Logerot 21160 Marsannay la Côte
400 475 141 RCS Dijon

Le 20.02.19, l'associée unique a : - transféré le siège social au 1 rue des Ruchottes 21121 AHUY, - modifié la dénomination sociale en ESPACE PISCINE 21, à compter du 01.03.19.

AL211123463

VENTE

CDC-HABITAT SOCIAL (SA D'HLM)

Vend 1 appartement T2, lot 84, UG 4292, 11, rue de Sennecey à 21130 AUXONNE. de 50.57 m2 au 2ème étage. DPE : E. PRIX LOCATAIRE DEPARTEMENT : 37 180 € hors frais de notaire et bancaires. Lot soumis à la copropriété. Nombre de lots dans la copro : 94. Quote part de charges annuelles : 1 016,55 €. PAS DE PROCÉDURE EN COURS. Contact : CDC HABITAT Ventes – Romuald GENIN Tél : 09 79 99 02 15 romuald.genin@cdc-habitat.fr - Offre réservée exclusivement aux locataires de CDC-HABITAT SOCIAL du département du 21 ainsi qu'aux gardiens de CDC-HABITAT SOCIAL pendant deux mois à compter de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicités prévues par l'article R-443-12 du CCH.

AL211123470

CDC HABITAT SOCIAL (SA D'HLM)

Vend 1 appartement, lot 1, UG 6314, 13, boulevard du 1er R.A.D. et de Gembloux, 21 300 Auxonne. 3 pièces, de 75,39 m2 au rez-de-chaussée étage, cave. DPE : D. Prix : 49 300 € hors frais de notaire et bancaires. Lot soumis à la copropriété. Nombre de lots dans la copro : 32. Quote part de charges annuelles : 1 557.82 €. PAS DE PROCEDURE EN COURS. Contact : CDC HABITAT Ventes – Romuald GENIN Tél : 09 79 99 02 15 romuald.genin@cdc-habitat.fr - Offre réservée exclusivement aux locataires de CDC HABITAT SOCIAL du département du 21 ainsi qu'aux gardiens de CDC HABITAT SOCIAL pendant deux mois à compter de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicités prévues par l'article R-443-12 du CCH.

AL211123472

CDC HABITAT SOCIAL (SA D'HLM)

Vend 1 appartement T3, lot 4, UG 2217, 8 bis Avenue du Château, 21800 QUETIGNY de 66,46 m2 au RDC, cave et séchoir. DPE : D. PRIX LOCATAIRE DEPARTEMENT : 73 800 € hors frais de notaire et bancaires. Lot soumis à la copropriété. Nombre de lots dans la copro : 48. Quote part de charges annuelles : 1 989,11 €. PAS DE PROCEDURE EN COURS. Contact : CDC HABITAT Ventes – Monsieur GENIN Tél : 09 79 99 02 15 romuald.genin@cdc-habitat.fr - Offre réservée exclusivement aux locataires de CDC HABITAT SOCIAL du département du 21 ainsi qu'aux gardiens de CDC HABITAT SOCIAL pendant deux mois à compter de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicités prévues par l'article R-443-12 du CCH.

AL211123473

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCI HOSTELLERIE DE LA ROCHEPOT

SCI au capital de 1.000 Euros
Siège social :
Château de la Rochepot
21340 Rochepot
820 355 816 RCS Dijon

Le 8 février 2019, l'AGO a décidé de nommer en qualité de gérant Mme Tetiana TARAN, demeurant 2, bat. A, rue Nova, v. Glevakha, district Vassilkivsky, région de Kiev (Ukraine), en remplacement de M. Alexandru ARMAN, démissionnaire.

Mention faite au RCS de DIJON.

AL211123449

EMIG EQUIPEMENTS

SARL au capital de 100 000 euros
Siège social : ZI les Gobeueres
Rue du Docteur Barolet - 21200 VIGNOLES
530 969 369 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 4/03/19, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant M Philippe PELLERIN, demeurant 4 rue du Général George Patton 28000 CHARTRES pour une durée de 3 mois renouvelable à compter du 4/03/19. Mention RCS DIJON

AL211123467

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 15/03/2019

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

NICEY: Bois, lande - Classification urbanisme : RNU

23 ha 17 a 13 ca - Beauregard: ZD-141 - Chambronde: ZE-93 - Combe aux barbiers: E-260-275 - Coucou: ZK-40-41-42-48 - Derriere de combe de meluq: E-124-130-133 - Dessus du val tenoroy: AC-10-12 - La juquillotte: ZI-168 - Les jaries: ZI-105 - Pouchevelle: ZE-164 - Pre quartier: ZL-208-213 - Sanet: ZI-216 - Sous les merilleux: ZK-97-98-103 - Sumptreux: ZK-88 - Sur chemin du val tenoroy: AC-23-24-25(J)-25(K) - Sur la combe aux barbiers: E-1 - Sur la voie aux chevres: ZD-203 - Sur le chemin aux brebis: ZL-256-289[258] - Sur petits valusieres: AC-70 - Sur volumeree: E-338-340 - Val chapon: ZD-82 - Val des buchettes: D-68-69-70-74-75 - Vignes derriere le rupt: ZD-176 - Volumeree: E-88-90

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 20/05/2019** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL211123485

EMIG INDUSTRIES

SARL au capital de 100 000 euros
Siège social : 12 Allée du 22 janvier 1993
21600 LONGVIC
530 971 217 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 4/03/19, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant M Philippe PELLERIN, demeurant 4 rue du Général George Patton 28000 CHARTRES pour une durée de 3 mois renouvelable à compter du 4/03/19. Mention RCS DIJON

AL211123468

DE GEEST

Société à responsabilité limitée
au capital de 25 000 euros
Siège social
Rue des Ponts 21310 Bèze
838 278 257 RCS Dijon

AVIS

Aux termes de décisions en date du 25/02/2019, l'associé unique a nommé en qualité de cogérant Mme Jennifer DE GEEST, demeurant 2 Rue du Foulon 21310 BEZE, pour une durée illimitée à compter du 1er février 2019.

Pour avis. La Gérance.

AL211123481

DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI GASPARD

Société civile immobilière
au capital de 304,09 euros
Siège social
8, place Monge 21200 Beaune
389 300 054 RCS Dijon

Par décision collective des associés du 1er janvier 2019, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 1er janvier 2019 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Olivier GUILLAUMOT, demeurant Chemin du Dessus des Bressandes – 21200 BEAUNE, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 8, place Monge – 21200 BEAUNE, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention au RCS de DIJON.

AL211123288

SCI GASPARD

Société civile immobilière en liquidation
au capital de 304,09 euros
Siège social
8, place Monge 21200 Beaune
389 300 054 RCS Dijon

Par décision collective des associés du 1er janvier 2019, les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont : approuvé les comptes de liquidation ; donné quitus au Liquidateur Olivier GUILLAUMOT, demeurant Chemin du Dessus des Bressandes – 21200 BEAUNE et déchargé ce dernier de son mandat ; prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Mention au RCS de DIJON.

AL211123289

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP le 03/02/2019, il a été constitué la SCI: NOLA Capital: 2?. Objet: L'acquisition et/ou gestion de biens immobiliers en vue de location non meublée. Gérance et siège: LAILAI Noureddine demeurant 219 rue jacquat,21850 Saint apollinaire. VARESANO Laura demeurant 219 rue jacquat,21850 SAINT APOLLINAIRE.Durée: 99 ans. Au RCS de DIJON

AL211123388

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BEAUNE (21200) du 05/03/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : JABCO FINE WINES

Siège social : 1, rue Samuel Legay - 21200 BEAUNE

Objet social : - achat et vente de vins tranquilles et pétillants en France et à l'Etranger, en gros, demi-gros et détail, en moûts ou en raisins, et plus généralement de toute boisson alcoolisée ou non et de tout produit se rapportant à l'activité viticole ; - toutes opérations de négociation, de commission et de courtage portant sur tous produits alimentaires ; - toutes activités de conseil et toutes prestations de services dans le négoce de vins.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 100 Euros

Gérance : M. Johan BJÖRKLUND, demeurant 6, rue Thiers - 21200 BEAUNE.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. La Gérance

AL211123476

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 27/02/2019 à SAULIEU il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : DIMITRI RENAUD

FORME : Société à responsabilité limitée

SIEGE SOCIAL : ZI Chemin Conrieux 21210 SAULIEU

OBJET : Mécanique générale et agricole

DUREE : 99 ans

CAPITAL : 1 000 €

GERANCE : M. Dimitri RENAUD, 24 rue des Forges 89420 SAVIGNY EN TERRE PLAINE. IMMATRICULATION : RCS de DIJON.

Pour avis.

AL211123434

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à CHENOVE du 12/02/2019 a été constituée une **SCI** nommée : **ZAC DE GEVREY.**

Objet : La propriété, l'administration et la gestion de tous immeubles ou droits immobiliers

Capital : 1.500 € (apport en numéraire)

Siège social : 4 IMPASSE JEAN PERRIN, 21300 Chenôve **Durée :** 99 ans **Transmission des parts sociales :** libre. Gérance : M. THOMAS BEZIZ, 9 RUE DE LA BOISE, 21220 SAINT PHILIBERT M. ALEXANDRE BEZIZ, 12 RUE HAUTE, 21910 SAULON LA RUE M. XAVIER MENEY, 18 RUE DU LAVOIR, 21910 BARGES **Immatriculation :** RCS de Dijon.

AL211123471

AVIS DE CONSTITUTION

Constitution du 28.02.2019, dénomination SCI Théodore capital 200 euros divisé en 200 parts de 1€ chacune, apports en numéraire 200 €, siège Dijon (21000) 17 rue Gustave Noblemaire - objet administration et exploitation d'immeubles, durée 99 ans à /c immatriculation RCS Dijon gérant Pauline Bernard Dijon (21000) – 17, rue Gustave Noblemaire.. les clauses relatives à l'agrément par l'assemblée des cessions de parts figurent sous l'article 13 des statuts, pour avis, la gérance.

AL211123475

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 1er février 2019 est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : MYXPRESSION RHEUMATOID FORME : Société par actions simplifiée CAPITAL : 1.000 euros SIEGE : 17 boulevard de la Défense 21000 DIJON OBJET : en France et dans le monde, conseil et commercialisation d'outils d'aide à l'orientation thérapeutique pour tout traitement des pathologies rhumatismales. DUREE : 99 années ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. AGREMENT : Toute transfert de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés. PRESIDENT ET ASSOCIE : Monsieur Jean-François PRUGNOT demeurant 17 boulevard de la Défense 21000 DIJON. ASSOCIE Monsieur Jean-François ROBINEAU demeurant 26 rue Henry de Montherlant 69330 MEYZIEU. IMMATRICULATION au RCS DIJON Pour avis.

AL211123479

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte SSP en date du 01/04/2019, il a été constitué une société

Dénomination sociale : HOCINE MARGOUM

Siège social : 6 bis rue des Frères Montgolfier 21300 Chenôve

Forme : SASU

Nom commercial : NEJMA

Capital : 3 000 €

Objet social : vente de vêtements, bazar, produits de décoration, tapis, chaussures, mobilier, bijoux fantaisie, téléphonie, boisson non alcoolisées et alimentation générale.

Président : M. MARGOUM HOCINE demeurant 47 rue de Crissey 39100 Dole, élu pour une durée indéterminée.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Dijon.

AL211123480

AVIS DE CONSTITUTION

Acte SSP du 07.03.2019 à CHEVIGNY ST SAUVEUR, constitution SARL ALPHA R - Capital: 5 000 euros - Siège social : 3, rue En Mont Vaux 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR - Objet social : a prise de participations dans toutes sociétés françaises ou étrangères, quelles que soient leur objet social et leurs activités. La gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement pour son compte ou pour celui de tiers par tous procédés que ce soit, et notamment par voie d'acquisition, d'augmentation de capital, d'absorption ou fusion. La gestion de son propre patrimoine, tant immobilier que mobilier, et de tout patrimoine, quelle que soit sa composition, appartenant à toute personne physique ou morale. La propriété et la gestion de tous biens mobiliers de nature monétaire ou autre, L'acquisition, la gestion, la location et l'administration de tous biens immobiliers. - Durée : 99 ans - Gérance : Mathieu REPEC (3 Bis Grande Rue 21380 MESSIGNY ET VANTOUX) - Immatriculation RCS DIJON -

Pour avis - La Gérance

AL211123483

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 19/02/2019 : forme : SCI, dénomination : DU MONT OLYMPE, siège : Chemin de Saule, 21220 BROCHON, Objet : acquisition, administration et exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,

acquisition de terrains, exploitation et la mise en valeur de ces terrains par l'édification d'immeubles et l'exploitation par bail ou autrement de ces constructions qui resteront la propriété de la Société, durée : 99 ans, capital : 990 euros, gérance : M. Charles-Henri FRANCOIS (Chemin de Saule 21220 BROCHON), M. Christophe GORGET (28 Grande Rue 21910 BARGES), M. Jean-Marc LENOIR (12 Rue Jean-Baptiste Creuze 21160 MARSANNAY LA COTE), cession : agrément en AGE. Dépôt légal DIJON. Pour avis

AL211123487

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à DIJON du 26 février 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes.Forme sociale : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée.Dénomination sociale : Docteur GIVRY, Chirurgie de l'Epaule.Siège social : 18 Cours Général de Gaulle 21000 DIJON. Objet social : l'exercice de la profession de médecin spécialiste qualifié en chirurgie orthopédique et traumatologique.Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Capital social : 1 500 euros.Gérance : Monsieur GIVRY Frédéric demeurant 12 rue de Vaubrenois à MIREBEAU SUR BEZE (21310).La Gérance

AL211123488

NIÈVRE

SUCCESSION

Maître Patrice PERRET
Notaire à Fourchambault (Nièvre)
22, rue Gambetta

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Suivant testament olographe en date du 19 août 2015, Mme Yvette Ginette Nicole BECHEREAU, veuve GOURY, dt à GARCHIZY

(58600) 42, rue des Charrets. Née à GARCHIZY, le 17 mai 1939. Décédée à NEVERS, le 25 octobre 2018, a consenti un legs universel. Ce testament a été déposé aux minutes de Me PERRET, Notaire à FOURCHAMBAULT, le 20 février 2019, dont la copie authentique a été reçue par le TGI de NEVERS le 25 février 2019. Opposition pourra être formée auprès du notaire susnommé, dans le mois suivant la réception par le greffe de ladite copie de testament.

AL581123652

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testament olographe en date du 14/06/2003, Mr Bernard Jean GENOIS, célibataire, demeurant à LAROCHEMILLAY (58) le Bourg, décédé à DIJON (21) le 8/10/2018, a institué 4 légataires universels, ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Jean CHINCHOLE, notaire à LUZY (58170), suivant PV du 20/02/2019 dont une copie authentique a été reçue par le greffe du TGI de Nevers le 25/02/2019.

Les oppositions pourront être formées auprès Me Jean CHINCHOLE, notaire à LUZY (58170) BP 16, référence CRPCEN : 58028, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament.

En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL581123650

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testament olographe en date du 14/02/2011, Mme Danielle Mireille GAY, célibataire, demeurant à ST HILAIRE EN MORVAN (58) Chaligny décédée à CHATEAU CHINON VILLE (58) le 8/01/2019, a institué 3 légataires universels, ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Jean CHINCHOLE, notaire à LUZY (58170), suivant PV du 20/02/2019 dont une copie authentique a été reçue par le greffe du TGI de Nevers le 26/02/2019.

Les oppositions pourront être formées auprès Me Jean CHINCHOLE, notaire à LUZY (58170) BP 16, référence CRPCEN : 58028, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament.

En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL581123653

SCP François et Guillaume DINET Notaires à Clamecy (Nièvre), 24, rue Marie Davy

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

ARTICLE 1007 DU CODE CIVIL, ARTICLE 1378-1 CODE DE PROCEDURE CIVILE LOI N° 2016-1547 DU 28 NOVEMBRE 2016

Suivant testament olographe en date du 19 avril 2016 Madame Annie Claude MARGALL veuve MOHN a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Guillaume DINET notaire à CLAMECY (Nièvre), 24 rue Marié Davy, le 2 novembre 2018 et 6 février 2019 duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par acte d'huissier ou lettre recommandée avec avis de réception, par tout intéressé auprès de Maître DINET, notaire susnommé, référence CRPCEN : 58034, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL581123665

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 18 novembre 2015, Mademoiselle Janine, Suzanne, Roberte BIARNAIS

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Dominique MARTIN, Notaire Associé de la SCP dénommée «SCP MARTIN & MARIE», titulaire d'un Office Notarial à NEVERS 1 Rue Saint Martin, le 25 février 2019, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Dominique MARTIN, notaire à NEVERS 1 rue Saint Martin, référence CRPCEN : 58002, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession

AL581123670

TRANSFERT DE SIÈGE

IMAGE-MOI

SASU au capital de 1000€
Siège social
42 r de Maubeuge 75009 Paris
RCS Paris 810 193 763

L'associé unique a décidé, en date du 20/12/2018 de transférer le siège social qui était 42 r de Maubeuge 75009 Paris à l'adresse : Champ Vignot 58170 Chiddes.

L'article 5 des statuts a été modifié.

Dominique Perreau, Champ Vignot, 58170 Chiddes demeure Président de la société.

La société sera immatriculée au R.C.S. de Nevers et sera radiée du R.C.S de Paris.

Pour avis et mention.

AL581123657

SELF STOCK

Société par Actions Simplifiée
au capital de 48.200 euros
Siège social : 16 route de Villiers
91140 VILLEBON SUR YVETTE
529 105 348 RCS EVRY

L'assemblée générale extraordinaire du 27 février 2019 a décidé de transférer le siège social de 16 route de Villiers - 91140 VILLEBON SUR YVETTE au 18 rue Molière - 58000 NEVERS.

En conséquence la Société qui est immatriculée au RCS d'EVRY fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de NEVERS.

L'article 3 des statuts a été modifié.

Alain FOURNIER demeurant 191 avenue de Reims - 02200 VILLENEUVE SAINT GERMAIN est Président de la société.

Pour avis

AL581123677

CONVOCATION

CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE DECIZE

Les sociétaires sont conviés à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Caisse ci-dessus qui est convoquée par le Conseil d'Administration à la date suivante :

Le 4 avril 2019 à 18h30
salle Guy Lacroute - le bourg
58300 CHAMPVERT

Ordre du jour de la réunion :

1. Bienvenue, ouverture de l'Assemblée, constitution du bureau.
2. Compte rendu d'activité.
3. Présentation du bilan et du compte de résultat.
4. Rapport du Conseil de Surveillance et certification des comptes.
5. Approbation du bilan et du compte de résultat. Affectation du résultat.
6. Résolutions, quitus et décharge au Conseil d'Administration.
7. Réponses à vos questions.
8. Allocution de l'invité d'honneur.
9. Clôture de l'Assemblée Générale.

Le Président du Conseil d'Administration

AL581123470

MODIFICATION DE STATUTS

SARL DES SOURCES

SARL au capital social de 2 000 Euros
Siège social : Egreuil -
58110 Aunay en Bazois
R.C.S. Nevers 791 860 711

Décision du 18.01.2019 :

Objet : Augmentation du capital, modification des dirigeants, extension de l'objet social.

Anciennes mentions :

Capital : 2 000 euros

Gérant : M. Pierrick BOURGEOIS demeurant à Egreuil 58110 AUNAY EN BAZOIS

Nouvelles mentions :

Capital : 9 000 euros

Objet social : toute activité de transport public routier de toute nature, marchandises, déménagement, messagerie, lot, au moyen de véhicules tous tonnages, toute activité de location de véhicules avec ou sans chauffeur, toute prestation de services s'y rattachant directement ou indirectement, notamment le stockage de marchandises, logistique, location d'emplacements de stationnement, lavage de véhicules et plus généralement tout ce qui se rapporte à l'activité de transporteur et de stockage, la location de véhicules industriels, toutes prestations de travaux publics, terrassements et assainissements,

Gérants : Mme Edwige BOURGEOIS & M. Pierrick BOURGEOIS demeurant à Egreuil 58110 AUNAY EN BAZOIS.

Pour avis.

AL581123655

CERFRANCE TERRE D'ALLIER

Expertise Comptable et Conseil
3 Parc de Fromenteau
03400 TOULON SUR ALLIER

EARL AUBRY «LES TROTTIERS»

58310 – SAINT VERAIN
RCS de NEVERS n° 423 801 497

Suivant acte SSP du 28/02/2019, l'AGE des associés de l'EARL AUBRY a constaté : - le retrait de Monsieur Alain AUBRY et de Madame Nicole DAVEAU au 30/12/2018, - que Monsieur Stéphane AUBRY reste seul gérant, au 30/12/2018, - une diminution de capital avec effet au 30/12/2018 Ancienne mention : 29 100 €. Nouvelle mention : 22 540 €. La société procédera aux formalités requises par la loi. Pour avis et mention, le gérant.

AL581123659

AVIS DE LA SAFER

safer Bourgogne Franche-Comté

SAFER DE LA NIÈVRE

Appel à Candidatures du 08/03/2019

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange, location ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Cmne de AZY-LE-VIF:

Vente et / ou Location précaire pour la seule année 2019

ZONE NA

71 ha 93 a 41 ca

- Bois de loyasse: D-15(*) - Champ de pin: D-41-47-48 - Champ du chanoine: D-489[19] - Champ du pont: D-10-11-12-13-14 - Etang de cougny: D-2-5-6-7-8 - Le grand decher: D-23-490[20]-496[25]-499[24] - Les terres fortes: D-235

Et, par extension,

Cmne de SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER:

ZONE NA

16 ha 12 a 77 ca

- Chateau de cougny: B-95-502[96] - La garenne du moulin: B-100 - Pres du moulin: B-87

Cmne de BEAULIEU: ZONE N.A.

16 ha 83 a 10 ca

- Le berioux: 100ZB-35 - Chaume des etoulles: 167ZD-29-30 - La gironde: 167ZA-40(*) - La montee de monroin: 167ZC-47-48 - Le chailloux: 167ZA-63 - Les grandes pieces: 167ZA-12(*) - Les verduriaux: 167ZD-18

Et, par extension,

Cmne de GUIPY: ZONE N.A.

2 ha 00 a 10 ca - Champs des houy: ZH-32

Cmne de MORACHES: ZONE N.A.

8 ha 23 a 60 ca - Les brioux: ZN-56 - Les pres commaille: ZE-69(*)

Cmne de CERVON: ZONE RNU

6 a 70 ca - Chaumes de dessous: ZN-7

Cmne de CORVOL-L'ORGUEIL-LEUX: ZONE N

17 ha 35 a 98 ca - L hate au comte: A-60(*)-61(*)-64(*)-65(*)-66(*)-67(*)-68(*)-890[63](*) ZD-4(*)

Cmne de OULON: ZONE NA

Biens loués sur la totalité de la surface

Avec bâtiment d'exploitation

8 ha 35 a 23 ca - Champ du bouchot: ZB-12-13 - Des chaumes: A-528-529-532(*)-533-1024[998] - La chaume d oulon: A-806-815 - La croix saint marc: ZC-17 - Le champ du bouchot: A-902 - Les chaumes: A-520 - Les pres reby: A-822-1021[821](*)

Et, par extention,

Cmne de GIRY: ZONE NA

3 ha 48 a 25 ca - La corvee: B-660 - La vallee au houtte: B-677 - Le carreau: B-723 - Les champs colas: B-610-625

Cmne de LURCY-LE-BOURG: ZONE NA

2 ha 93 a 40 ca - Les berquiats: ZD-1 - Les champs des glas: ZC-50

Biens à louer par bail SAFER :

Cmne de SAINT-HILAIRE-FONTAINE(58) ZONE NA

60 ha 79 a 73 ca

- 'Champ du roy': A- 19 - 'Champs de la croix': A- 66- 71 - 'De cercy la tour': C- 60 - 'Fontaine': C- 58 - 'L ouche barbe': A- 20 - 'La montee': C- 25 - 'La reserve': A- 16 - 'Le grand champ': C- 61 - 'Les brures': A- 23- 24(J)- 24(K)- 26 - 'Les champelins': A- 47- 54 - 'Les fenassis': A- 55 - 'Pre de la tuilerie': C- 62(J)- 62(K) - 'Pre pourette': A- 64 - 'Pres coeurat': A- 56- 57- 58- 60(A)- 60(B)- 61(J)- 61(K)

Cession Globale d'une Exploitation Agricole d'une surface totale de 67 ha 46 a 70 ca environ (Vente et Location par bail SAFER), située sur diverses communes :

Biens à vendre :

Cmne de CORBIGNY: ZONE RNU

1 ha 53 a 42 ca - Champs des joncs: AK-26

Cmne de MONCEAUX-LE-COMTE: ZONE RNU

1 ha 82 a 35 ca - Le bourg: AA-18[535] - Les levees: A-177

26 a 00 ca - La corvee de montigny: A-100-102

1 ha 24 a 35 ca - Le bourg: AA-16[534]

Cmne de DIROL: ZONE RNU

1 ha 41 a 27 ca - Champ pacot: ZB-24-25

2 ha 33 a 88 ca - Le champ chetif: ZB-29

51 a 02 ca - Champ pacot: ZB-23

Cmne de RUAGES: ZONE RNU

2 ha 25 a 60 ca - L echintre prunelle: ZD-8 - Le baraban: ZE-18(*)-19(*)

Biens à louer par bail SAFER :

Cmne de SAIZY zone RNU

2 ha 28 a 00 ca

- 'Les petites corvees': ZA- 32(P)

12 ha 25 a 75 ca

- 'La comme': YA- 2 - 'Le tureau de neron': YA- 50(*) - 'Les noeuds': YB- 10(*)

Cmne de NUARS ZONE RNU

14 ha 41 a 50 ca

- 'Beauvais': ZE- 35(*) - 'Hameau de bonnesson': ZE- 9 - 'Les autioux': ZB- 15- 16- 18 - 'Les chaumes d alibert': YC- 12 - 'Les treilles': YD- 15(*)- 60

Cmne de VIGNOL ZONE RNU

16 ha 48 a 12 ca

- 'Champ bouffard': ZE- 46- 47 - 'L hate de l eglise': ZB- 9(*) - 'La piece des pierres': ZD- 67 - 'Le bourg': B- 962 - 'Le pre au clerc': ZC- 63(*) - 'Le suet': ZD- 68(*) - 'Les pieces soudain': ZC- 32- 33 - 'Mazeau': ZE- 64(*) - 'Souvy': ZB- 39(*)

66 a 35 ca - 'Beaumont': ZC- 36(*)

Cmne de CORBIGNY ZONE RNU

4 ha 54 a 35 ca

- 'Les pres buriau': B- 190(*) - 'Les vignes de sarres': B- 28

Cmne de DIROL ZONE RNU

4 ha 85 a 14 ca

- 'Les vioges': ZC- 7- 8

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 01/04/2019 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL581123676

FUSION

A.D.A. Franche Comté
Association loi 1901
Valparc Espace Valentin Est
12 Rue de Franche Comté
25480 Ecole Valentin

A.D.A. Bourgogne
Association loi 1901
40 Rue des Fossés
58290 Moulins-Engilbert

AVIS DE FUSION

L'association « Association de Développement de l'Apiculture en Bourgogne » ferait apport à titre de fusion absorption à l'association « Association de Développement de l'Apiculture en Franche Comté » de tous les éléments d'actif et de passif qui constituent son patrimoine, sans exception ni réserve, y compris les éléments d'actif et de passif résultant des opérations qui seraient effectuées jusqu'à la date de réalisation de la fusion, l'universalité de patrimoine de l'association « Association de Développement de l'Apiculture en Bourgogne » devant être dévolue à l'association « Association de Développement de l'Apiculture en Franche Comté « dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation de la fusion.

Un projet de fusion a été établi sous la condition suspensive de l'approbation par les assemblées générales extraordinaires des deux associations participant à la fusion.

La fusion prendra juridiquement effet à l'issue de la dernière des assemblées générales appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

L'association « Association de Développement de l'Apiculture en Bourgogne » serait dissoute de plein droit, sans liquidation, et l'association « Association de Développement de l'Apiculture en Franche Comté » sera subrogée purement et simplement d'une façon générale dans tous les droits, actions, obligations et engagements de l'association « Association de Développement de l'Apiculture en Bourgogne », à la date de réalisation définitive de la fusion.

L'association « Association de Développement de l'Apiculture en Franche Comté » changerait de dénomination sociale pour devenir à la date de réalisation définitive de la fusion « Association de Développement de l'Apiculture en Bourgogne – Franche Comté (ADA-BFC) »

Pour avis,

Les Présidents des associations « Association de Développement de l'Apiculture en Franche Comté » et « Association de Développement de l'Apiculture en Bourgogne »

AL581123656

CESSION

SCP François et Guillaume DINET Notaires à Clamecy (Nièvre), 24, rue Marie Davy

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par :Me BOUCHER-BAUDARD,notaire au sein de la SCP «François DINET et Guillaume DINET, Notaires Associés» titulaire d'un office notarial dont le siège est à CLAMECY (Nièvre), 24, rue Marié-Davy, le 20/02/2019 en cours d'enregistrement à NEVERS 1

M. Stéphane MIÈLE et Madame Sylvie COSTARGENT demeurant ensemble à CLAMECY (Nièvre) 7 rue Jean Jaurès. Nés: Monsieur à GENNEVILLIERS (Hauts-de-Seine) le 15/10/1967 et Madame COSTARGENT à MONTARGIS (Loiret) le 23/03/1972.

A CEDE A :La Société dénommée SNC FLB, Société en nom collectif au capital de 50.000,00 € ayant son siège social à CLAMECY (Nièvre) 7 Rue Jean Jaurès identifiée sous le numéro SIREN 844 873 166 RCS NEVERS. Un fonds de commerce de café-bar, auquel est annexé un débit de tabacs connu sous le nom de 'CAFE BAR DES MOULINS' situé et exploité à CLAMECY (58500) 7 Rue Jean Jaurès.

Prix : DEUX CENT QUATRE VINGT DIX MILLE EUROS (290.000,00 €) s'appliquant savoir :

aux éléments corporels pour NEUF MILLE CINQ CENT CINQUANTE EUROS (9.550,00 €)

- aux éléments incorporels pour DEUX CENT QUATRE VINGT MILLE QUATRE CENT CINQUANTE EUROS (280.450,00 €)

Prise de possession : à compter de ce jour, mais jouissance par la prise de possession réelle, qu'à compter du 22 février 2019.

Les oppositions devront être faite en l'office notarial de Maître Guillaume DINET, 24 Rue Marié Davy 58500 CLAMECY, où domicile est élu dans les DIX (10) jours de la dernière en date des publications légales par acte extrajudiciaire.

L'insertion prescrite par la loi au B.O.D.A.C.C. a été ordonnée en temps utile.

Pour avis unique

AL581123651

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

CESSION DE FONDS

Suivant acte SSP en date à NEVERS (Nièvre) du 04 mars 2019, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement NEVERS 1, le 05 mars 2019, Dossier 2019 00005502, référence 5804P01 2019 A 00277, Madame Gloria PEREIRA DE ALMEIDA épouse BOUREILLE demeurant « Le Pont Martin », 58470 SAINCAIZE - MEAUCE, immatriculée 325 639 615 RCS NEVERS, a cédé à la société MAGNY'TIF, Société par Actions Simplifiée ayant son siège social 4, rue du Vieux Magny – 58470 MAGNY-COURS, immatriculée 848 433 496 RCS NEVERS, un fonds artisanal et commercial de «coiffure, parfumerie, vente de produits d'esthétique et de manucure» sis et exploité 4, rue du Vieux Magny – 58470 MAGNY-COURS.

Cette cession a eu lieu moyennant le prix principal, hors marchandises, de 85.000 euros s'appliquant aux éléments incorporels pour 54.650 euros, aux matériel et mobilier servant à son exploitation pour 30.350 euros.

L'entrée en jouissance est intervenue le 04 mars 2019.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales au bureau de la société d'avocat GILBERT MARTIN, 14 rue Georges Dufaud – 58000 NEVERS.

Pour unique insertion

AL581123667

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

ALLIANCE NRJ

SARL au capital social de 10000 Euros
Siège social : 112 avenue du 85 ème de ligne
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
SIREN 794 388 637 R.C.S. NEVERS

Le 18 février 2019, l'AGE a nommé Gérant, M Yesil TURUC demeurant 38 Bis rue des Maupas - Appt 1, 58000 NEVERS en remplacement de Mr Monir DAALI démissionnaire.

Pour avis.

AL581123625

RENOUVELLEMENT + RÉSILIATION DU CONTRAT DE LOCATION-GÉRANCE.

TOTAL MARKETING FRANCE, SAS au capital de 390 553 839 euros avec siège social 562 Avenue du Parc de l'Ile - 92000 NANTERRE, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le n° 531 680 445 a convenu avec la SARL MOUILLOT au capital de 8 000 euros avec siège social 16 BOULEVARD CAMILLE DAGONNEAU - 58640 VARENNES-VAUZELLES, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 788 928 109, pour un fonds de commerce de station-service et activités annexes dénommé RELAIS DE VARENNES sis à 16 BOULEVARD CAMILLE DAGONNEAU - 58640 VARENNES-VAUZELLES : - de résilier au 26/03/2019 le contrat de location-gérance à effet du 01/12/2018, selon un acte SSP du 01/02/2019 - de lui consentir un contrat de location-gérance du 27/03/2019 au 31/03/2022 sans tacite reconduction, selon un acte SSP du 22/02/2019.

AL581123647

AVIS DE LOCATION GÉRANCE

Selon un acte SSP du 25.02.2019 TOTAL MARKETING FRANCE, SAS au capital de 390 553 839 euros avec siège social 562 Avenue du Parc de l'Ile - 92000 NANTERRE, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le n° 531 680 445 a consenti à la SARL MOUILLOT au capital de 8.000 euros avec siège social 16 BOULEVARD CAMILLE DAGONNEAU - 58640 VARENNES VAUZELLES immatriculée au RCS de NEVERS sous le n°788 928 109 pour un second fonds de commerce de station-service et activités annexes dénommé RELAIS PETIT CANAL sis à 4 FAUBOURG DU GRAND MOUESSE - 58000 NEVERS un contrat de location-gérance du 27.03.2019 au 31.03.2022 sans tacite reconduction

AL581123648

ORIGINIS

SARL au capital de 32 000 euros
Siège social : 5 Square de la Résistance
58000 NEVERS
843 738 162 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 05/03/2019, l'associé unique a nommé, à compter du 01/03/2019, en qualité de cogérante Mme Karine MICHAUX, demeurant Lieu-dit Les Bernards – 03340 CHAPEAU, pour une durée illimitée

Pour avis - La Gérance.

AL581123662

SNC POUILLOT

Société civile au capital de 1 000 euros
Siège social : Grattechien
58310 BOUHY
RCS NEVERS - 538 784 505

Suivant décision collective des associés du 21 janvier 2019, il a été procédé au remplacement du cogérant, M. Pouillot Claude par M. Pouillot Florian, demeurant 8 Grattechien - 58310 Bouhy, à compter du 21 décembre 2018. Pour avis.

AL581123663

POURSUITE D'ACTIVITÉ

L'ERMITAGE

Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 €
Siège social :
5, rue du Général Leclerc
58220 DONZY
484 625 090 R.C.S. Nevers

Suivant PV du 30 juin 2018 l'associé unique a décidé qu'il n'y aurait pas lieu de dissoudre la société.

Pour avis.

AL581123675

DISSOLUTION LIQUIDATION

GARAGE TENAILLES MOULINS – G.T.M.

Société à Responsabilité
Limitée en liquidation
au capital de 60 000 €
Siège Social : RN 7
58640 VARENNES VAUZELLES
348 182 627 RCS NEVERS

Aux termes d'une AGO du 21/02/2019, les associés ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mr Jean-Pierre TENAILLES dt à NEVERS (58) – 20, rue Pasteur de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de liquidation à compter du 31/12/2018. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.

AL581123649

SOCIETE DES TRANSPORTS LIGERIENS - STL
SARL en liquidation
au capital de 35.000 euros
Siège de liquidation :
11 rue de Verdun
58640 VARENNES VAUZELLES
803 235 787 RCS NEVERS

CLOTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une délibération du 02 février 2019, les associés réunis au siège de liquidation ont approuvé le compte de clôture de liquidation de la société, donné quitus à M. Sébastien CHARIOT, liquidateur de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS auprès duquel sera demandée la radiation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis, le liquidateur, S. CHARIOT.

AL581123658

PEREIRA YANN

SARL au capital de 1 000 €
22 Rue du Dessous des Vignes
58460 Corvol l'Orgueilleux
RCS Nevers 810 912 907

Décision du 07/02/2019 : L'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net
03 80 78 90 42

Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Yann PEREIRA, dt 142 Rue de la Colline Latrault 58460 BREUGNON, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS en annexe au RCS.

Pour avis Le Liquidateur.

AL581123671

SCI DUMAS.

L'AGE du 26.09.2018 des associés de la SCI Dumas , capital 100 €, siège social à 2 Route du Vieux Champlevois, 58340 Cerccy La Tour, 818 118 713 RCS Nevers, a approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et a constaté la clôture de la liquidation. Les comptes sociaux sont à zéro et sont déclarés au Procès Verbal de l'AG du 22 septembre 2018 n'apportant aucun bénéfice à aucun associé et déclare aujourd'ui encore par une attestation sur l'honneur signée par le liquidateur au RCS de Nevers tout en déclarant cette clôture définitive de SCI DUMAS

Le liquidateur.

AL581123672

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/03/2019, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : REVELIN FRERES Objet social : - prise de participation dans toutes les sociétés industrielles commerciales, artisanales ou civiles, françaises ou étrangères, et dans tous groupements d'entreprises - gestion administrative, juridique, comptable, immobilière et financière de toutes sociétés, la prestation de services administratifs et commerciaux - réalisation de toutes opérations financières y compris immobilières - conseil aux sociétés et la mise en relation d'affaires, le conseil en stratégie et développement commercial Siège social : Les Coques, 58290 Vandenesse. Capital : 5000 ? Durée : 99 ans Gérance : M. REVELIN Thomas, demeurant Les Coques, 58290 Vandenesse Immatriculation au RCS de Nevers

AL581123618

AVIS DE CONSTITUTION

Acte sous seings privés en date à NEVERS du 06/03/2019: Constitution d'une SAS présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : KOBAT-RENOV

Siège : 4 Place du 19 Mars 1962 58640 VARENNES-VAUZELLES

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 20 000 euros

Objet : En France, en Europe et à l'Etranger, en vue de la rénovation thermique globale de l'habitat, la préconisation, la vente de prestations de services et de leurs produits associés auprès des particuliers et la réalisation, par elle-même ou en sous-traitance, de tous travaux d'isolation; de traitement et de ravalement de façades, d'installation d'équipements à économie énergie, de rénovation d'immeubles, d'enduit, de maçonnerie, de couverture, de charpente, de plâtrerie seiche... ainsi que toutes prestations et travaux accessoires (fourniture, location et pose de systèmes d'échafaudage, mesure et analyse de l'air intérieur...).

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions à des tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Sabri KOCER, dt 15 Rue Louis Blériot 58640 VARENNES-VAUZELLES

La Société sera immatriculée au RCS de NEVERS.

POUR AVIS Le Président

AL581123661

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à NEVERS (Nièvre) du 28 février 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ADEFI HOLDING

Forme : Société par Actions Simplifiée

Capital social : 25.000 €

Siège social : 21 A, route de Soury – 58400 CHAULGNES

Objet : La participation dans toutes sociétés ou entreprises, la prestation de services, la fourniture de moyens et l'animation des services communs des sociétés qu'elle contrôle.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

Présidente : Mme Julie VENANCIO dt 21 A, route de Soury – 58400 CHAULGNES

Commissaire aux comptes : CECOTTI Thierry et Associés – 22 , route d'Espagne – 31100 TOULOUSE

Admission aux assemblées : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits à un compte ouvert à son nom. Chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : Toute transmission de titres de capital quel qu'en soit le bénéficiaire, sauf s'il est déjà associé, est soumise à l'agrément préalable de la société donnée par décision collective des associés.

Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de NEVERS.

Pour avis, la Présidente,

J. VENANCIO

AL581123666

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 04/03/2019, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : BARAK'BURGER Objet social : restauration traditionnelle et rapide sur place et à emporter, vente de boissons alcoolisés et non alcoolisées, buvette, animations Siège social : Mouas, 58800 La Collancelle. Capital : 2000 € Durée : 99 ans Président : M. ALDRIN Alain, demeurant Mouas, 58800 La Collancelle Directeur Général : Mme ALDRIN Aline, demeurant Mouas, 58800 La Collancelle Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé en capital ou en industrie a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Clause d'agrément : Cession libre entre associés. Cession soumise à agrément dans les autres cas Immatriculation au RCS de Nevers

AL581123669

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société Civile Immobilières «SCI MADEPI» au capital de 600 euros en numéraire (60 parts de 10€) dont le siège social est 11 rue du Margat - 58400 CHAULGNES (statuts rédigés sous acte sous seing privé le 11 Mars 2019). Son objet est l'acquisition, revente, gestion et administration civile de tous biens et droits immobiliers lui appartenant. Elle est créée pour une durée de vie de 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Nevers. Mr Ludovic MADAMET demeurant 11 rue du Margat à CHAULGNES (58400) est nommé gérant pour une durée indéterminée. La cession des parts est soumise à une clause d'agrément

AL581123674

YONNE

➜ SUCCESSION

INSERTION - ENVOI EN POSSESSION

Par testament olographe daté du 17 septembre 2013, déposé suivant procès-verbal reçu par Me Emmanuel ARNAUD, Notaire à Sens, 28 avenue Pompidou, le 2 mars 2019.

Madame Cécile, Elvire MANGANELLI, retraitée, demeurant à Paron (89100), Les Cèdres - 63 rue du Mail Richelieu.

Née à Chassignelles (89160), le 22 novembre 1925.

Veuve de Monsieur André, Charles, Marius DEDOLE.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité Française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à Paron (89100), le 26 octobre 2018.

A institué pour légataire universel Monsieur Michel GUILLOT, demeurant à Paron (89100), 17 rue du Mont Saint Bernard. Née à Sens (89100), le 21 avril 1936.

Une copie authentique du procès-verbal, avec copie figurée du testament a été reçue par le TGI de Sens, le 6 mars 2019.

Conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article 1107 du Code civil, dans le mois suivant cette réception par le greffe du Tribunal de Grande Instance, tout intéressé pourra s'opposer à l'exercice de ses droits par le légataire universel saisi de plein droit en vertu de l'article 1006 du même code.

Ladite opposition devant être formée auprès de Maître Emmanuel ARNAUD, Notaire à Sens (89100) – 28 avenue Georges Pompidou, Notaire en charge du règlement de la succession de Madame Cécile MANGANELLI.

En l'absence d'opposition à l'expiration du délai, le légataire pourra appréhender les biens légués et exercer sur eux les droits du défunt.

Pour insertion

Le Notaire.

AL891123789

➜ NOMINATION

SEQUOIA

Société unipersonnelle par actions simplifiée Au capital de 150 000 euros Siège social: 89300 CHAMPLAY Route nationale 6 480 285 113 RCS SENS Il résulte des décisions du président de la société en date du 14 janvier 2019, qu'a été nommée le même jour, en qualité de directrice générale de la société, la société FIA MOTORS, société par actions simplifiée au capital de 750.000 euros, ayant son siège social 500 rue Camille Desmoulins- 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE, immatriculée sous le numéro 817 421 423 au RCS de VILLEFRANCHE / TARARE, représentée par Monsieur Stephan VIALLET, demeurant 69210 LENTILLY, 9 lotissement de la Madonne, de nationalité française,né à 7 000 ANNECY, le 25 mai 1969.

AL891123763

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce de Lyon du 06-03-2019 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire au profit de la Sàrl à associé unique **AIDE ET SERVICES A DOMICILE MIRIS** 105, Rue des Mignottes 89000 Auxerre (services à la personne) RCS LYON 499.308.039. Date de cessation des paiements : 06-09-2017. Administrateur : la SELARL BCM en la personne de Me BAULAND ou de Me NIOGRET 40 Rue de Bonnel 69003 Lyon. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire : la SELARL JEROME ALLAIS en la personne de Monsieur Jérôme ALLAIS 90 Rue Paul Bert 69003 Lyon, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL891123799

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

SCI DES PINS

SCI au capital de 1.000 €
Siège social : 33 rue du Port
89100 Saint-Clément
808 584 379 RCS SENS

L'assemblée générale extraordinaire du 4 janvier 2019 a transféré le siège social au 93 Boulevard Malesherbes – 75008 PARIS et modifié corrélativement l'article 4 des statuts.

Radiation au RCS de SENS et nouvelle immatriculation au R.C.S. de PARIS.

AL891123777

SCI HAUTE PERRIERE

SCI au capital de 304.00€
CHEMIN PRIVE ALLÉE DE PROVENCE
89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE
350121760 R.C.S. AUXERRE

Par décision de l'assemblée Générale Ordinaire en date du 30/11/2017 il a été décidé de transférer le siège social au 285 boulevard de la GUILLAUMÉE, 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE à compter du 30/11/2017.

Gérance : Madame Claudine DARRAS, demeurant au 285 boulevard de la GUILLAUMÉE, 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE.

Mention en sera faite au registre du commerce et des sociétés de Auxerre.

AL891123805

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

AUGMENTATION DU CAPITAL

SCEA DUMARBELYNE
SCEA au capital de 386 229.38 €
1 bis route de Saint Florentin
89320 ARCES-DILO
342 542 123 RCS SENS

Aux termes d'une AGE en date du 08/02/2019, il a été décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 42 906.94 € pour le porter de 386 229.38 € à 429 136.32 € par apport en numéraire. En conséquence, les soussignés ainsi qu'article VII des statuts ont été modifié. Pour avis,

AL891123780

BRETIMMO

SCI au capital de 866 090€
21 rue de l'Europe
89100 MAILLOT
RCS SENS 524 840 576

Aux termes d'une AGE du 31/12/2018, il a été décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 133 910€ pour le porter de 866 090 € à 1 000 000 € par incorporation de sommes prélevées en compte courant d'associés. En conséquence, les articles APPORTS- LIBÉRATION et CAPITAL SOCIAL des statuts ont été modifié. Pour avis.

AL891123782

ACKERMANN VOYAGES

Société à responsabilité Limitée à associé unique
au capital de 290.000 €
Siège social :
57 Route de Saint Martin
89120 CHARNY
438 991 168 R.C.S. Sens

- Aux Termes d'un Procés-Verbal des Décisions de l'Associé Unique en date du 08/03/2019, il a été :

Décidé d'augmenter le capital d'une somme de 100.000€ pour le porter de 290.000€ à la somme de 390.000€ par la création de 100.000 parts sociales nouvelles de 1€ de valeur nominale chacune.

Décidé de réduire le capital d'un montant de 390.000€ pour le ramener à la somme de 290.000€ divisé en 290.000 parts sociales de 1€ de valeur nominale.

L'article 6.2 des statuts est modifié en conséquence.

L'inscription modificative sera effectuée au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS.

AL891123801

➜ RECTIFICATIF

Concernant l'avis de constitution de la SCI LAURENT IMBAULT parut le 08/03/2019, il fallait lire :

- par acte SSP du 02/03/2019 il a été constitué une SCI à capital fixe dénommée SCI LAURENT IMBAULT

- capital fixe : 100€

Mention sera faite au RCS d'Auxerre.

AL891123802

Dans l'annonce N ° 891023720 parue le 08/03/2019 concernant la SASU DELTA TAXI il convenait de lire : **SASU DELTA TAXI** au lieu de M.DOMECE EDDY et **SASU ARTAXI** au lieu de M.DOMECE GUY.

AL891123807

➜ MODIFICATION DE STATUTS

S.J.B.
Société d'Avocats

TRANSFORMATION EN SAS

DEVRIENDT Société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée Au capital de 63 500 euros Siège social : 4 Avenue d'Auxerre 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE 387 885 452 RCS AUXERRE Aux termes de décisions constatées dans un procèsverbal en date du 1er mars 2019, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 63 500 euros. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Dominique DEVRIENDT. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Dominique DEVRIENDT Demeurant 4 Avenue d'Auxerre – 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE

AL891123760

EARL TRIBUT-DAUVISSAT

Suivant acte reçu par Me TOPIN, Notaire à MALIGNY, le 11 Février 2019, il a été procédé à une augmentation de capital de la société EARL TRIBUT-DAUVISSAT, au capital initial de 64.699,36 €, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE, sous le n° 388 433 138, dont le siège social est à CHABLIS (89800), 15 rue de Poinchy, POINCHY, par voie d'apport en nature afin de le porter à CENT VINGT MILLE EUROS (120.000 €) divisé en 8000 parts sociales numérotées de 1 à 8000 de 15,00 € chacune. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Suivant acte reçu par Me TOPIN notaire à MALIGNY le 11 février 2019, il a également été décidé par les associés de nommer en qualité de co-gérants Mademoiselle Adeline Marie-Laurence TRIBUT née à DIJON le 8 octobre 1977, Madame Solange Marie-Laurence TRIBUT épouse MAITRET, née à AUXERRE le 26 novembre 1982, et Monsieur Gabriel Louis TRIBUT, né à AUXERRE le 11 juin 1988 pour une durée illimitée. Madame Marie Clotilde DAUVISSAT épouse TRIBUT a été maintenue co-gérante.

Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre.

POUR AVIS ET MENTION Me TOPIN notaire.

AL891123765

D-P RAMASSAGE 89

Société par actions simplifiée
au capital de 2,00 €
Siège social
9 allée des Arrivaults – 89560 Ouanne
RCS Auxerre 842 201 386

Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2018 prenant effet le même jour, l'associée unique a : – Modifié la dénomination de la société : IPS VOLAILLES –

Constaté la démission de M. Romain DE SOLMINIHAC de ses fonctions de Directeur Général à compter du 31 décembre 2018.

Pour avis La Présidence.

AL891123766

S.J.B.
Société d'Avocats

CAPPI

Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 8 Avenue Marceau
89000 AUXERRE
408 486 033 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 7 janvier 2019, l'associée unique a décidé de la suppression du nom commercial «E.C.O.R. – Emballages Conformes aux Obligations Réglementaires» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

AL891123773

safer Bourgogne Franche-Comté

➜ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

ANNAY-LA-COTE - bois
42 a 20 ca - Corchenne: A-564
zonage : RNU

DOMECY-SUR-LE-VAULT - terre
19 a 40 ca - L archere: ZE-68
zonage : RNU

SAINT-PERE – landes et bois
3 ha 11 a 88 ca - La molaise: ZI-12 - Les chopinettes: ZB-44 - La molaise: ZI-21 - Champs moreau: D-770 - Champs sur saint sebastien: E-249 - Cul de boeuf: D-916 ZD-62 - Le replat: D-692 - Les lavieres: ZB-83-84-85 - Sous les roches: C-1600-1607 - Caume de gros mont: C-104 - Champs moreau: D-751 - Champs sur saint sebastien: E-231 - La molaise: ZI-8 - Pre creux: E-573 - Pres d aimond: E-330-333-334
zonage : RNU

ARMEAU – terre et bois
38 a 25 ca - Champs millers: ZA-534 - La cote aux loups: C-420 - Les roches: ZA-400 - Vaux recie: A-78-100
zonage : PLU - zone A ou N

BUSSY-LE-REPOS – terre et bois
15 ha 91 a 76 ca - Derriere la butte: V-14 - Les huiliers: V-247 - Piece aux naudins: V-243-245 - Bois des maillets: E-134 - Champs des vignerons: V-73 - La butte: V-395- La grande jument: V-125-464 - Les haies: V-70-92 - Les maillets: E-182-183 V-315 - Les recoins: V-65
zonage : RNU

CHAUMOT - terre
80 a 20 ca - Clos des plantes: ZP-22
zonage : RNU

CORNANT - bois
15 a 15 ca - Le parc: B-97
zonage : PLU - zone N

EGRISELLES-LE-BOCAGE - terre
3 ha 18 a 00 ca - Les grands rayages: YN-9
88 a 90 ca - Les antes: YP-2
zonage : RNU

GUILLON - terre
6 ha 18 a 95 ca - Contree des presbeaux: ZI-33-44-45-134
zonage : RNU

MERRY-SUR-YONNE – prairie, bois et friches
3 ha 64 a 53 ca - Le montant des greves: B-1022 - Les eaux bues: C-706 - Rechimay: C-686-857
zonage : PLU - zone N

SAINTE-MAGNANCE - terre
6 ha 81 a 23 ca - Les grands champs: ZH-7
zonage : RNU
VIGNES - terre
1 ha 56 a 13 ca - Long bois: ZM-1-18
zonage : RNU

DISSANGIS - bois-taillis
36 a 50 ca - Baudouille: ZI-55
zonage : carte communale - non constructible

MELISEY - bois-taillis
15 a 60 ca - Le val neron: E-562
zonage : RNU

RUGNY - terre et bois-taillis - fonds occupé en partie
17 ha 10 a 83 ca - Come champ: B-529-530-537 - Corre sur val de la fontai: ZD-16(J)-16(K) - Cote de cheuille: ZO-64 - Dieu le voit: B-618 - Frilleuse: B-555 - La cheuille: B-376-387 - La voie de trichey: ZP-24 - Le bas de cheuille: ZO-112 - Le grand val de trichey: A-608 - Le gueret: E-527 - Les eclimens: B-310-343 - Les fourneaux: D-237 - Les herbues de marcou: ZE-7(J)-7(K) - Les vignes de val beron: ZE-88-99-104-107 - Petit champ dion: C-243 - Sur les bois de baon: D-438 - Val fargeot: ZP-53[27] - Vaudry: ZK-44 - Vers la porte: ZK-3
zonage : RNU

THOREY - terre et bois-taillis - fonds occupé en partie
3 ha 64 a 33 ca - Champ la noire: C-854[534] - Charmoy: ZC-2(J)-2(K)-3(J)-3(K) - Fleure vent: B-389 - La comme au boiteux: C-730
zonage : RNU

TRICHEY - terre - fonds occupé
2 ha 52 a 30 ca - Le replat de charmoy: ZA-9-10
zonage : RNU

SAINPUITS - bâtiments d'exploitation hors-sol et maison d'habitation
1 ha 88 a 91 ca - Bois de flassy: B-876[119](J)-876[119](K) - Flassy: B-950[948][P1]
zonage : RNU

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 1er avril 2019** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL891123808

SARL FERME DE CÔME

SARL au capital de 115 950 euros
Siège social : Ferme de Côme
89450 DOMECY SUR CURE
404 911 372 RCS AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 1er mars 2019 a décidé de transformer la société, sans création d'un être moral nouveau, en une société civile immobilière. A compter de cette date les caractéristiques de la société sont les suivantes : Dénomination sociale : SCI CHRISTOPHE ROUSSEAU. Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du code civil, et par les décrets pris pour leur application. Objet : La propriété, l'administration, la gestion et la location de tous immeubles et droits immobiliers composant son patrimoine, et plus généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement à l'objet ci-dessus défini, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société. Capital social : 115 950 euros. Siège social : Ferme de Côme – 89450 DOMECY SUR CURE Durée : Jusqu'au 24 avril 2066. Gérant : M. Christophe ROUSSEAU demeurant à DOMECY SUR CURE (Yonne), Ferme de Côme. Cessions de parts : Soumises à l'agrément unanime des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés. Pour avis, la gérance.

AL891123774

A & H

Société à responsabilité limitée
au capital de 10.000 euros
porté à 60.000 euros
Siège social : 8 Boulevard de Godalming,
89300 JOIGNY
799136809 RCS SENS

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 4/10/2018 a décidé d'augmenter le capital social de 50.000 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à dix mille euros (10.000 euros)

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à soixante mille euros (60.000 euros)

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 4/10/2018 a décidé également d'étendre son objet social à :

« Transport public routier de personnes avec des véhicules n'excédant pas 9 places, conducteur compris ».

Pour avis

La Gérance

AL891123784

Etude de Aude COLOMBO, notaire associée
à FLOGNY-LA-CHAPELLE (Yonne),
4 avenue du Professeur Laubry

Avis de transformation de GAEC en EARL Aux termes d'un acte reçu par Maître Aude COLOMBO, notaire à FLOGNY LA CHAPELLE, le 22 décembre 2018, La Société dénommée JACQUEMIER A.C.C., groupement agricole d'exploitation en commun, au capital de 331.000,00 €, dont le siège est à BUTTEAUX (89360), 2 rue de l'Armançon, immatriculée au RCS de AUXERRE numéro 433 846 078 a fait l'objet d'une transformation en Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (EARL), dont le capital social, le siège social et le lieu d'immatriculation sont inchangés.

Par suite de cet acte et par décision de l'associé unique aux termes d'un procès-verbal en date du 22 décembre 2018, il a été pris acte des modifications suivantes : Gérant et associé unique : Monsieur Cédric JACQUEMIER, demeurant à BUTTEAUX (89360), 1 rue de l'Armançon. Par suite de la donation-partage de parts sociales en date du 22 décembre 2018, l'intégralité de 33.100 parts de la société se trouvent appartenir à Monsieur Cédric JACQUEMIER, associé unique.

Transformation et forme de la société : Par suite de la réunion des parts du groupement en une seule main, l'associé unique décide de transformer le Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC) en une société d'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (EARL).

Prorogation de la durée de la société : La société est prorogée de 30 années et prendra fin le 20 décembre 2050.

Mutation des parts et clause d'agrément : Un associé peut librement céder toute ou partie de ses parts sociales à son conjoint, à ses ascendants ou descendants, à l'un de ses coassociés ou au conjoint de l'un d'eux. Toute autre cession de parts sociales ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément de tous les associés.

En cas d'associé unique, celui-ci cède librement tout ou partie de ses parts sociales, sous réserve de respecter la proportion «d'associés exploitants» et le nombre maximum d'associés et la qualité d'associés.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de la ville de AUXERRE.

Pour avis et mention.

AL891123792

➜ CESSION

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE CESSION

Suivant acte sous seing privé en date à VERGIGNY (Yonne) du 28 février 2019, enregistré au SPFE AUXERRE 1 le 1er mars 2019, dossier 2019 00006888, référence 8904P01 2019 A 00521, Monsieur Claude PEETERS, demeurant 7 Rue de la Vallée 89570 NEUVY SAUTOUR,

A CEDE à la Société POIDS LOURDS 89, Société par actions simplifiée au capital de 5 000 €, dont le siège social est fixé 27 Route de Vergigny Bas Rebourseaux 89600 VERGIGNY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 814 374 781 RCS AUXERRE un fonds de commerce d'achat, vente et location de véhicules industriels, tous engins de travaux publics et véhicules légers neufs et d'occasion ; achat et vente de tous matériels, produits, accessoires et pièces détachées en lien avec ces activités, connu

sous le nom commercial « C.P.V.I. – Claude PEETERS Véhicules Industriels », actuellement sis et exploité 27 Route de Vergigny Bas Rebourseaux 89600 VERGIGNY, pour lequel Monsieur Claude PEETERS est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 478 846 777 RCS AUXERRE et identifié sous le numéro SIRET 478 846 777 00025. La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 1er mars 2019. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé. Pour avis

AL891123785

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

LA PLAINE CHAMP-BERTRAND

SARL au capital social de 2000 €
ZA RUE DE L' EUROPE
89100 MAILLOT
480 111 061 RCS de Sens

Aux termes de l'AGE en date du 16/01/2019 relative à un acte de cession de parts sociales, les associés ont pris acte de la démission à compter de ce jour, de Jean-Michel PACAUD, cogérant. Michel BEAU demeure seul gérant. Mention sera portée au RCS de Sens. La gérance.

AL891123781

NOMINATION CO-GÉRANCE

FERTEL
SARL au capital de 100 000 euros
Quai Bretoche 89500 VILLENEUVE SUR YONNE
RCS SENS 789 263 043

Suivant l'AGE du 01/02/2019, il a été pris acte de la nomination de M. Daniel LANGLOIS, en qualité de cogérant, demeurant professionnellement au 21 rue de l'Europe 89100 MAILLOT à compter de ce jour et pour une durée illimitée.

Pour avis,

La cogérance.

AL891123783

S.J.B.
Société d'Avocats

FIN DE LOCATION-GERANCE

La location-gérance du fonds de commerce d'achat, vente et location de véhicules industriels, tous engins de travaux publics et véhicules légers neufs et d'occasion ; achat et vente de tous matériels, produits, accessoires et pièces détachées en lien avec ces activités, connu sous le nom commercial « C.P.V.I. – Claude PEETERS Véhicules Industriels », actuellement sis et exploité 27 Route de Vergigny Bas Rebourseaux 89600 VERGIGNY, consentie par acte sous seing privé en date du 19 octobre 2015 par Monsieur Claude PEETERS à la Société POIDS LOURDS 89, Société par actions simplifiée au capital de 5 000 €, dont le siège social est fixé 27 Route de Vergigny Bas Rebourseaux 89600 VERGIGNY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 814 374 781 RCS AUXERRE A pris fin le 28 février 2019. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications légales au siège social de la Société POIDS LOURDS 89, 27 Route de Vergigny Bas Rebourseaux 89600 VERGIGNY, où domicile a été élu à cet effet.

AL891123786

SOFA

société à responsabilité limitée
au capital de 7.622,45 €
Siège social : 28 place de la République
89660 ASNIÈRES-SOUS-BOIS
423 548 536 R.C.S. Auxerre

« Avis de changement de gérant

Par AGE du 11 février 2019, M. Laurent GAREAU, né le 2 avril 1964 à Paris 12ème, de nationalité française, marié, demeurant 21 avenue André Malraux 92300 Levallois-Perret, est désigné aux fonctions de gérant de la SARL SOFA à compter du 11 février 2019, en remplacement de M. Marc, Jean Claude CHASSENDE -PATRON

Modification au registre du commerce et des sociétés d'Auxerre »

AL891123791

SCI MAGNOLIAS

Société civile au capital de 200 €
Siège social
12 Promenade des Champs
Plaisants - 89100 Sens
493 351 704 RCS Sens

MODIFICATIONS

Aux termes d'un procès-verbal de l'AGE, réunie le 11/10/2018, les Associés ont pris acte du décès de M. Jean-Pierre FAURE, associé cogérant, survenu le 14/11/2017.

Madame Marie FAURE reste en conséquence seule gérante.

Dépôt des statuts mis à jour au RCS de Sens.

AL891123794

NON DISSOLUTION

DOCDIRECT

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 27 Février 2019, les actionnaires de la société «DocDirect», Société Anonyme au Capital de 114.375 Euros, dont le siège social est à JOIGNY (Yonne) – 42 Rue du Paradis, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 592

018 378 RCS SENS, SIRET : 592 018 378 00071, ont décidé, statuant conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du Code de Commerce, de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société. Pour avis, le Président Directeur Général M. Jean Jacques REMILLY

AL891123790

DISSOLUTION LIQUIDATION

SARL L'AUBERGE DES GRANDES VIGNES

SARL au capital de 40 000 Euros 40 RTe de Paris , 89300 VILLECIEN 530623370 R.C.S. Sens Par décision de L'AGE en date du 04/03/2019 les Associés ont : - approuvé les comptes définitifs de la liquidation, - donné quitus au Liquidateurs, Madame Catherine Lefebvre 1 Impasse Du Vieux Puits, 89116 La celle st cyr la petite celle, Monsieur Philippe mauduit 1 impasse du vieux puits, 89116 La celle st cyr la petite celle, pour sa gestion et décharge de son mandat, - prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée. Radiation au RCS de Sens

AL891123762

LIQUIDATION

SARL LA VIEILLE VOYE Société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 451 200 euros Siège social : 9 rue du Bois 89550 HERY Siège de la liquidation : 24 rue du Foulon 89800 CHABLIS Liquidateur : M. Stéphane BLONDEAU, demeurant 24 rue du Foulon 89800 CHABLIS RCS AUXERRE 788 747 343

Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2018, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE.

Le liquidateur.

AL891123764

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LES MESANGES

Société Civile Immobilière en liquidation
Au capital de 92 993,90 euros
Siège social
20 Rue des Gerbes d'Orge - 89700 Tonnerre
Siège de liquidation
10 Place de l'Eglise - 89240 Diges
397 965 112 RCS Auxerre

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une décision en date du 27 février 2019, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Madame Martine DE MICHIELI, demeurant 10 Place de l'Eglise 89240 DIGES, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 10 Place de l'Eglise 89240 DIGES. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC d'AUXERRE, en annexe au RCS.

AL891123770

S.J.B.
Société d'Avocats

CLÔTURE DE LIQUIDATION

VALERIE HATTIER Société par actions simplifiée en liquidation Au capital de 5 000 euros Siège social : 53 Rue Théodore de Bèze, 89000 AUXERRE 828 294 769 RCS AUXERRE Aux termes d'une décision en date du 27 février 2019, l'associée unique a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 31 décembre 2018, déchargé Madame Valérie HATTIER, demeurant 53 Rue Théodore de Bèze – 89000 AUXERRE, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

AL891123771

SARL VERRIER

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 7 700 euros
Siège social et Siège de liquidation :
35 rue du Tartre
89550 HERY
439 716 762 RCS AUXERRE

L'AGE réunie le 25 février 2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Jacques VERRIER,demeurant 35 Rue du Tartre à Héry (89550), pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 35 Rue du Tartre 89550 HERY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

L'article 5 des statuts relatif à la durée de la Société a été modifié en conséquence.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

AL891123787

Société ARCHIBALD

Résidence Le Palais
1, Rue de l'Épée 89100 Sens

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES
Article R. 625-3 du code de commerce

au titre de la procédure suivante :

I.P.C. SARL Unipersonnelle

Liquidation judiciaire du 18/12/2018

6 rue Saint Marc - 89100 MAILLOT

L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 7 mars 2019.

La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.

Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL891123779

PAG

SARL au capital de 20.000 €
Siège social
18 rue de la Grande Jolivotte
89100 Sens
R.C.S. Sens 499162980

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par décision du 31/12/2018, l'AGE a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé de son mandat le liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 31/12/2018.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de SENS.

AL891123795

EARL DE LA FAYETTE

EARL au capital de 30 500,00 € -Siège social : Ferme de la Fayette – 89700 MOLOSMES - 431 998 160 RCS AUXERRE - Dissolution et nomination du liquidateur : Aux termes d'une décision de l'associé unique du 9 janvier 2019, la dissolution anticipée de la société a été décidée, il a été mis fin aux fonctions du gérant et M. Patrick MAZERON demeurant à MOLOSMES (Yonne), Ferme de la Fayette, a été nommé aux fonctions de liquidateur. Il aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les affaires sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'adresse du siège social : Ferme de la Fayette – 89700 MOLOSMES. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE. Pour avis, le liquidateur.

AL891123798

GAEC DU SINOTTE

GAEC agréé le 11 septembre 1978 Société civile au capital de 34 301,03 euros Siège social : 38 rue des Prés – Sougères sur Sinotte - 89470 MONÉTEAU 319 296 240 RCS AUXERRE Dissolution et nomination du liquidateur Aux termes d'une décision en date du 1er mars 2019, l'associé unique du GAEC DU SINOTTE a décidé la dissolution anticipée du groupement à compter de cette date, et sa mise en liquidation amiable. M. Laurent LEFET demeurant à MONÉTEAU (Yonne), Sougères sur Sinotte, 6 rue des Prés, a été nommé liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. Toutes correspondances et notifications seront à effectuer à l'adresse suivante : 38 rue des Prés – Sougères sur Sinotte - 89470 MONÉTEAU, siège de la liquidation. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis, le liquidateur.

AL891123809

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CERISIERS du 01/01/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile de moyens - Dénomination sociale : LES TROIS GUEPES - Siège social : 2 Rue du Marché, 89320 CERISIERS - Objet social : La société a pour objet la mise en commun des moyens utiles à l'exercice de la profession de ses membres - Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés - Capital social : 300 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire - Gérance : Mme Françoise COUROUX, demeurant 6 rue du Jubilat 89320 CERISIERS, Mme Isabelle THIBAULT, demeurant 12 rue de la Messe 89320 VILLECHETIVE, Mme Virginie BERTRAND, demeurant 9 rue de la Petite Fontaine 89320 ARCES DILO - Clauses relatives aux cessions de parts :agrément requis dans tous les cas,

agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales - Immatriculation de la Société au RCS de SENS. Pour avis-La Gérance

AL891123690

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 07/03/2019, il a été constitué une société civile immobilière aux caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : DP2C

Capital : 1 000 €, divisé en 1 000 parts de 1 €.

Siège social : 16, rue de la Fosse aux Anglais 89380 APPOIGNY

Objet : la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, bail à construction ou autrement, de tous terrains ou biens immobiliers, bâtis ou non bâtis, dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Durée : 99 ans.

Co-Gérants : M. Dominique HUET et Mme Céline HUET demeurant ensemble à APPOIGNY (89380), 16, rue de la Fosse aux Anglais.

La société sera immatriculée au RCS d'Auxerre.

AL891123715

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes.

FORME : Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle

DENOMINATION : C'1 Plaisir

SIEGE SOCIAL : 89250 GURGY – 19 Rue des Trois Cailloux

OBJET :

- L'exploitation de tous commerces restaurant, bar, fabrication de plats préparés à emporter, dépôt de presse et tabac, produits accessoires et jeux.

DUREE : 99 années

CAPITAL : 100 euros

APPORTS EN NUMERAIRE : 100 euros

GERANCE : Madame Véronique PEZIN, demeurant 1 Les Gauguins – 89330 PIF-FONDS

CESSION DE PARTS

Librement cessibles entre associés ou époux ; agrément dans tous les autres cas.

IMMATRICULATION au RCS d'Auxerre

Pour avis,

AL891123725

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date à FLEURY LA VALLEE (Yonne) du 5 mars 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : AU COEUR DU TERROIR

Siège : 10 Grande Rue, 89113 FLEURY LA VALLEE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 2 000 euros

Objet : Epicerie, alimentation générale, bazar, droguerie, dépôt de pain, de gaz et de pressing, livraison à domicile, presse, relais colis ; Achat et vente de produits locaux et

régionaux ; Organisation de tous événements et notamment de dégustation de tous produits.

Exercice du droit de vote :Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Présidente : Madame Delphine STERLE, demeurant 23 Allée de Noailles 89113 FLEURY LA VALLEE.

Directeur général : Monsieur Patrick ZEMELMAN, demeurant 23 Allée de Noailles 89113 FLEURY LA VALLEE.

La Société sera immatriculée au RCS d'AUXERRE.

AL891123761

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 février 2019, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole. Dénomination sociale : SCEA DE GROS MONT. Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du Code rural. Capital social : 580 000 euros. Siège social : Ferme de Gros Mont – 89710 SENAN. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports Apport de biens meubles en nature pour un montant net 444 791,56 euros, et de numéraire pour un montant de 135 208,44 euros. Gérant : M. Gérard VAN DER SLIKKE, demeurant Ferme de Gros Mont, 89710 SENAN. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne).

Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL891123767

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er février 2019, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée. Dénomination sociale : EARL DU BOIS JOLI Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, à l'exception de l'article 1844-5, par les articles 11 à 16 modifiés de la loi 85-697 du 11 juillet 1985 et par les décrets pris pour leur application. Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural. Capital social : 7 500 €. Siège social : Le Bois Joli – 89340 SAINTAGNAN. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports : Numéraire : 7 500 €. Gérant : M. Bruno CHEMIN demeurant à SAINT-AGNAN (Yonne), Le Bois Joli. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés, sauf celles conclues entre associés, qui sont libres, lorsque la société a deux associés. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne).

Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL891123768

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 05/02/2019, il a été constitué une SARL dénommée : AAA MONTAGES Siège social : 27 RUE GABRIEL CORTEL, 89300 JOIGNY Capital : 4.000€ Objet : FABRICATION DE STRUCTURE MÉTALLIQUE Président : M. Faical BELBOUL, 2 Rue Henry Bonnerot, 89300 JOIGNY. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de SENS.

AL891123775

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 02 mars 2019, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION SOCIALE : JP FLEX MECA

FORME : Société à responsabilité limitée

SIEGE SOCIAL : 83 bis rue Georges Pompidou, 89700 TONNERRE

OBJET SOCIAL : entretien et la réparation de matériel agricole, viticole et TP. Dépannage et réparation de flexibles hydrauliques.

DUREE : 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des Sociétés.

CAPITAL : 10000€, divisé en 100 parts de 100 € souscrites totalement en numéraire et libérées intégralement.

GERANCE : GARDET Jean-Philippe, demeurant 3 rue du Lavoir 89430 MÉLISEY

IMMATRICULATION : au RCS d'Auxerre

Pour avis,

AL891123776

CONSTITUTION

Selon acte SSP à SERBONNES du 22/02/2019, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination : WALBRECQ - Siège social 42 rue des Pâtis 89140 SERBONNES - Objet : activité de transport fluvial de marchandises au moyen d'un ou plusieurs bateaux de navigation intérieure, location, matériels flottants, manutention portuaire - Durée : 99 ans - Capital 100 € - Gérance:Monsieur Christopher WALBRECQ, demeurant Rue Simone Michel Levy 77250 ECUELLES – Immatriculation au RCS de SENS

AL891123778

Etude de Maître Sylvie
HURET-FERRAND
Notaire à Auxerre (Yonne)
5, rue Marcelin Berthelot

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Sylvie HURET-FERRAND, Notaire à AUXERRE (Yonne), le 7 mars 2019 a été constituée une société unipersonnelle à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes :

Associé unique et gérant : Mademoiselle Amandine FREITAS, demeurant à CHEVANNES (89240), 57 rue de la Liberté Orgy,

Objet : l'achat, la location et la vente de structures gonflables et de tout autre produit et prestation récréative et de loisirs, y compris alimentaires et boissons.

Dénomination : ANIMATION CREATIVE

Siège social : CHEVANNES (89240), 57 rue de la Liberté Orgy.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Capital social : CINQ MILLE EUROS (5.000,00 EUR)

Les apports sont en numéraires.

Cessions de parts : Les parts peuvent être cédées ou transmises librement par l'associé unique. En cas de pluralité d'associés, les cessions entre associés et leurs descendants ou ascendants, ainsi qu'au bénéfice du conjoint d'un associé, sont libres.

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AUXERRE.

Pour avis

Le Notaire.

AL891123788

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er mars 2019, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée. Dénomination

sociale : EARL FAVEREAU CYRILLE. Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1

du Code civil, à l'exception de l'article 1844-5, par les articles 11 à 16 modifiés de la loi 85-697 du 11 juillet 1985 et par les décrets pris pour leur application. Objet : L'exercice d'activités réputées

agricoles au sens de l'article L 311-1 du Code rural. Capital social : 7 500 euros. Siège social : 2 chemin Jean Pyton – Tourneboules – 89500 CHAUMOT. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports: Apport de numéraire pour un montant de 7 500 euros. Gérants : M. Cyrille FAVEREAU, demeurant 2 chemin Jean Pyton, Tourneboules, 89500 CHAUMOT Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne).

Pour avis et mention, le fondateur.

AL891123793

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 10/03/2019, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination Sociale : SCI GAUFILLIER

Forme : SCI

Capital social : 200 ¤

Siège social : 7 rue de Cantorbéry, 89100 SENS

Objet social : Location immobilière, construction et gestion par tout les moyens de tout immeuble ou terrains construits, à construire ou nus

Gérance : M. Clément GAUFILLIER demeurant 7 rue de Cantorbéry, 89100 SENS

Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de SENS

AL891123796

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte SOUS SEING PRIVE en date du 01 MARS 2019, il a été constitué une SCI

Dénomination sociale : « SCI VALOREM »

Forme : SCI

Capital : 1 000 €uros

Siège social : Route d'Annéot – ZA La Grande Corvée– 89200 AVALLON

Objet social :

L'acquisition et la gestion par location ou autrement d'immeubles ou de biens immobiliers.

La propriété et la gestion, à titre civil, et plus généralement l'exploitation par bail, location ou autre moyen desdits biens, droits et immeubles de la société.

Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet à condition d'en respecter le caractère civil.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation à la chambre de commerce et des sociétés

Gérance : Monsieur Damien, Georges GUILLEMETTE, né le 26/11/1990 à TONNERRE 89700, domicilié 8 rue de la Fontaine Neuve à AVALLON 89200

Cession de parts sociales : libre entre associés.

Immatriculation : au registre du Commerce et des sociétés d'Auxerre.

Le Gérant

AL891123800

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 10/03/2019, il a été constitué une SCI à capital variable dénommée : GIRASCAL Siège social : 2 ruelle de l'Eglise, 89560 LAIN Capital minimum : 16.000€ Capital initial : 60.000€ Capital maximum : 1.000.000€ Objet : Acquisition d'immeubles, leur administration, et leur location ou mise à disposition au bénéfice de ses associés. Gérance : M. Jaime GIRALDO, 2 ruelle de l'Eglise, 89560 LAIN, Mme Dauphine GIRALDO SCALBERT, 2 ruelle de l'Eglise, 89560 LAIN, M. Igor GIRALDO, 65 rue Bourbon, 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES, M. Paul GIRALDO, 2 ruelle de l'Eglise, 89560 LAIN Cessions de parts sociales : Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit des ascendants ou des descendants du cédant. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'AUXERRE

AL891123804

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 21/02/2019, il a été constitué une Société civile : DENOMINATION : TRAVEL FRANCE, SIEGE : 10 promenade de l'Ouest, VERON (Yonne). OBJET : Détention et utilisation de biens mobiliers. DUREE : 99 ans. CAPITAL : 100 Euros. AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales sont librement cessibles entre

associés et entre conjoints, ascendants ou descendants, même si le conjoint, l'ascendant ou le descendant cessionnaire n'est pas associé. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales. GÉRANCE : Eugène BURNSTIN JR., demeurant 2184 Yakima Ct, Tacoma, WA. 98405 (ETATS UNIS D'AMERIQUE). IMMATRICULATION : Au RCS de SENS. Pour avis, le gérant

AL891123806







Consommation

Au fait, concrètement, c'est quoi consommer responsable ?

Aujourd'hui, la mode est au responsable, entre autres. Mais au fait, les Français pratiquent-ils déjà la consommation responsable ? Et comment cela se traduit-il ? Tour d'horizon, d'après une enquête menée par Harris Interactive pour le compte de l'Observatoire Cetelem.



C'est quoi aujourd'hui consommer responsable ? Les Français semblent plus considérer qu'il s'agit d'ajustements des modes de vie actuels plutôt qu'un changement radical et comprennent cette notion de différentes manières.
La dimension financière divise plus les ménages.En 2019, 75 % des Français déclarent consommer responsable, une attitude qui se confirme au cours des années. Et parmi eux, les femmes et les plus de 65 ans sont les plus nombreux à revendiquer ces pratiques.

Les comportements qui ont le plus progressé sont les suivants : consommer davantage de produits locaux, davantage de produits faits maison, davantage de produits issus des circuits courts ou encore de Made in France. D'autres tendances s'affirment, à un degré moindre que les précédentes, dans la volonté, et la compréhension, des Français à consommer plus responsables : les notions d'achats de produits en vrac, de produits labellisés font leur nid.
Dans le consommer responsable, on trouve aussi les valeurs liées à une moindre consommation de viandes, à une augmentation du végétarien dans le régime alimentaire (particulièrement chez les plus jeunes). *«…la notion de responsabilité envers les animaux… est une composante non négligeable de l'écosystème de la consommation responsable»* vue par les Français soulignent les auteurs de l'étude.

Panier et réflexion

Et dans le panier ? Les Français estiment que sur 10 produits achetés, aujourd'hui, 4,1 répondent en moyenne au moins à un critère définissant la consommation responsable. Les femmes et les plus de 65 ans ont une moyenne légèrement plus forte sur ces sujets.
De même, au quotidien, un nouveau comportement vis-à-vis de l'acte d'achat monte en puissance : le temps de la réflexion. Prendre le temps de la réflexion avant d'acheter devient un critère. Et ceci a une traduction concrète : 60 % des Français renoncent fréquemment à acheter des produits qu'ils avaient l'habitude d'acheter car ne répondant plus aux critères de la responsabilité et 67% annoncent renoncer à des produits qui leur font envie mais ils n'ont pas besoin nécessairement.

Et, cerise, sur le gâteau, le fait de renoncer n'est pas assimiler à un renoncement au plaisir d'acheter. Un tiers estime même que ne pas acheter tout en assumant le côté responsable amène davantage de plaisir.

Autre motif de satisfaction : les Français disent que le fait de consommer plus responsable de façon individuelle peut avoir des effets positifs sur la consommation plus globale, à grande échelle.

Et, au final, 73 % d'entre eux estiment qu'ils consommeront davantage de manière responsable dans trois ans. Mais attention, ceux qui font partie des classes dites populaires sont plus enclins à voir leur comportement responsable reculer, peut-être en lien avec le niveau de pouvoir d'achat ? A suivre.

THIERRY MICHEL

Coin cuisine

Morteau en croûte et sauce aux cèpes

Pour 4 personnes
Préparation : 20 minutes
Cuisson : 1 heure
Ingrédients
1 saucisse de Morteau,
10 g de cèpes séchés,
1 rouleau de pâte feuilletée,
1 c à s de farine,
1 jaune d'œuf,
1 échalote,
15 g de beurre,
300 g de crème fraîche,
2 c à s de ciboulette hachée,
Sel, poivre.



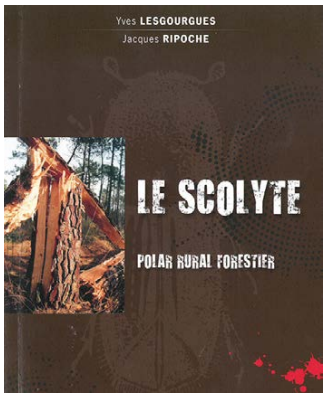
Nicolas Leser & Ulrike Skadow

Réalisation
Faire cuire la saucisse de Morteau 25 minutes dans de l'eau frémissante. Egoutter et laisser refroidir.
Mettre les cèpes à tremper dans 15 cl d'eau froide.
Préchauffer le four à th. 7/ 210°C.
Dérouler la pâte feuilletée sur le plan de travail. Passer la saucisse de Morteau légèrement dans la farine et la poser sur la moitié gauche de la pâte. Rabattre les bords de pâte sur la saucisse puis l'enrouler dans la pâte en enlevant l'excédent. Placer la saucisse – soudure de pâte en dessous - avec le papier sulfurisé de la pâte sur la plaque du four. Badigeonner le dessus de jaune d'œuf battu et tracer des croisillons dans la pâte. Enfourner pour 30 à 35 minutes.
Pendant ce temps, préparer la sauce : éplucher et hacher l'échalote. Dans une petite casserole, faire revenir l'échalote avec le beurre pendant 3 minutes. Ajouter les champignons réhydratés avec leur eau de trempage, la crème fraîche, du sel poivre. Laisser réduire doucement pendant environ 15 minutes pour obtenir une sauce onctueuse.
Servir la Morteau en croûte découpée en tranches et accompagnée de la sauce aux cèpes, le tout parsemé de ciboulette.

Coin lecture

Coléoptère et polar

«Le scolyte. Polar rural forestier» est un livre de Yves Lesgourgues et Jacques Ripoche paru aux éditions Société de Borda/Mémoire en Marensin. (www.societe-borda.com/editions.html). Quant un coléoptère, baptisé scolyte, fait son apparition au lendemain de la grand tempête Klaus de 2009 dans le sud-ouest de la France, nul ne se doute de la suite. Et pourtant… Outre la catastrophe forestière en elle-même, cette petite bête devient le point de départ d'une intrigue qui chamboule les esprits. Car, suite à la découverte du scolyte, la section de recherches de gendarmerie commandée par Claire Lepelletier va constater une série de crimes et donc va devoir enquêter.
Cet argumentaire sert aux auteurs (l'un ingénieur des ponts, des eaux et forêts, l'autre journaliste) pour plonger dans la complexité de la vie d'une forêt. Au menu : complexité, traditions, modernité, international… Et si le scolyte avait muté pour se faire homme ? *«Le peuple de la forêt, traditionnellement discret voire mutique, se perd en conjectures»*.



Prix : 20 euros

THIERRY MICHEL

Société

Les 10 bonnes raisons des anti-Linky

Aujourd'hui, près de 17 millions de ces «*compteurs communicants*» ou « *intelligents* » vert fluo sont déjà posés en France sur les 35 millions planifiés. Élus locaux, particuliers et associations contestent le passage en force d'Enedis, la société anonyme filiale d'EDF. Que reprochent-ils à Linky ?



Compteur EDF barricadé

1 – Le rayonnement électromagnétique des équipements à domicile et des transmetteurs, dont Enedis ne dit pas un mot dans ses argumentaires rassurants. Moins intense que les ondes générées par l'utilisation du smartphone, il s'ajoute cependant à la pollution globale. Selon Pierre-Marie Théveniaud, biologiste : « *Le type de fréquence et les ondes pulsées sont toxiques*. » Le site de l'association Robin des Toits qu'il préside rassemble des dossiers scientifiques à consulter. Les personnes souffrant d'électrosensibilité semblent déjà affectées.

2 – La confidentialité des informations. La collecte est sécurisée, mais aucune serrure n'étant inviolable, un piratage est toujours possible, voire un cambriolage si votre absence est détectée ou des actions de cyberterrorisme. Le 5 mars 2018, la CNIL juge « *particulièrement intrusive* » cette collecte de données « *susceptibles de révéler des informations sur la vie privée des personnes concernées* ».

3 – La destination des informations. Rien n'empêche leur vente à divers opérateurs privés comme le reconnaît Enedis, ni de suspendre à distance un compteur.

4 - Le coût : la pose du Linky est théoriquement gratuite et le tarif ne change pas – sauf augmentation de tranche, qui peut survenir avec ces nouveaux appareils plus sensibles. Cependant, il serait naïf de penser que le consommateur ne paie rien des énormes coûts de remplacement (130 € par unité, selon la Cour des Comptes, soit près de 6 milliards d'euros).

5 – Les risques d'incendie, d'explosion : la presse locale relate de nombreux faits, contestés par Enedis.

6 – La durée et la fiabilité sont certainement moindres pour cette électronique sophistiquée qu'avec les classiques compteurs électromagnétiques, qui fonctionnent d'ailleurs toujours.

7 – Les emplois industriels : Linky est assemblé en particulier par Sagemcom et par Itron, multinationales possédant des usines en France. Les cartes seraient fabriquées en Hongrie et Tunisie.

8 – Les emplois locaux durables : relever 35 millions de compteurs occupait durablement des milliers de personnes en région. Difficile de connaître le nombre d'emplois supprimés en France par l'arrêt de ces relevés.

9 - Les relevés payants dont Enedis menace les récalcitrants à l'installation du Linky. Or la relève à pied est déjà facturée dans le Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité (TURPE).

10 – Les tarifs : les opérateurs pourront les complexifier selon le profil de chaque client, comme ceux de la SNCF. Enedis affirme qu'il est bon de connaître sa consommation instantanée, mais le prélèvement mensuel reste constant.

Comment le refuser ?

Dès 2015, plusieurs associations et collectifs ont protesté contre «*ce dispositif coûteux pour le consommateur mais avantageux pour Enedis*», selon la Cour des Comptes. Des pétitions locales et celle d'UFC-Que Choisir déplorent ce financement aux frais des usagers. «*Linky. Refusons de payer pour Enedis*», avec plus de 300 000 signataires. En vain.

Que faire individuellement ?

Le site www.robindestoits.org fournit un kit individuel pour éviter Linky malgré l'insistance d'Enedis. Le ministre Mounir Mahjoubi a pourtant déclaré sur France Inter : «*Il y a une procédure qui permet de refuser l'installation du compteur*».

PIERRICK BOURGAULT

▸Coin cuisine

Tarte aux légumes d'hiver et à la Tomme de Savoie

(pour 6 personnes) :



Ingrédients :
Pour la pâte brisée maison : 200 g de farine, 90 g de beurre froid, 1/2 cc de sel fin, 1 œuf, 2 CS de thym séché, 2 cl d'eau fraîche.
Pour la garniture : 150 g de Tomme de Savoie râpée, 1 oignon rouge, 150 g de courge coupée en dés, 2 œufs, 15 cl de crème liquide entière, sel et poivre du moulin.
Réalisation :
Mettre tous les ingrédients de la pâte brisée (sauf l'eau) dans le robot muni d'une lame puis pétrir 10 secondes. Ajouter l'eau tout en continuant à pétrir. Sortir la pâte et l'aplatir entre 2 feuilles de papier sulfurisé. Réfrigérer au minimum 30 minutes.
Préchauffer le four à 180°.
Foncer la pâte dans un cercle ou un moule, piquer la pâte avec une fourchette, la couvrir d'un papier sulfurisé et déposer des haricots pour faire un poids. Cuire à blanc pendant 30 minutes.
Sortir la pâte du four, ôter les haricots et le papier sulfurisé. Laisser refroidir un peu à température ambiante.
Garnir le fond de tarte avec la Tomme de Savoie râpée, déposer les cubes de courges et l'oignon émincé par-dessus.
Mélanger les œufs et la crème liquide, assaisonner en sel et en poivre puis verser cet appareil sur les légumes.
Baisser la température du four à 160° puis cuire de nouveau la tarte 40 minutes.

▸Coin lecture

Vient de paraître



Prix : 19 euros

« *L'oignon fait la force ! Et les choux sont pleins d'atouts* » est un livre de Claude Aubert publié aux éditions Terre Vivante (www.terrevivante.org).
Ce livre très concret et très pratique permet de découvrir tout un tas de légumes, fruits et autres végétaux à cultiver dans son jardin et à cuisiner ensuite. Il ouvre par des chapitres sur les vitamines, les minéraux et les substances protectrices et antioxydantes présents dans et leurs bienfaits respectifs. Place ensuite à l'art et la manière de cultiver son jardin (bio, de l'azote mais pas trop, ensoleillement…). La suite est consacrée aux choux, aux oignons et ail, échalote et poireau mais aussi aux épinards et leurs copines les bettes ainsi qu'aux salades (neuf variétés sont présentées) et pour terminer aux autres légumes. Un chapitre est consacré aux baies puis viennent ensuite des détails sur conserver les fruits et les légumes en gardant le maximum de vitamines, sur la préparation et la cuisson et enfin des recettes sont proposées. Beau tour d'horizon !

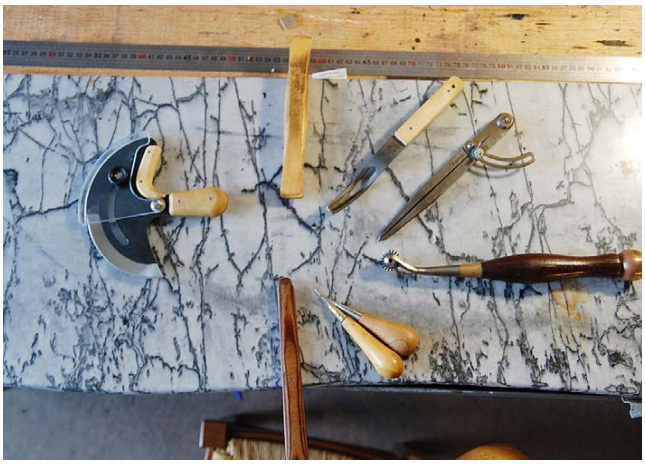
THIERRY MICHEL

Portrait

«Pour l'amour du cuir»



Housse de fusil avec poche supplémentaire pour mettre un autre canon .



Les outils utilisés par Sophie David de gauche à droite : couteau à pied ; formoir ; abat carre ; compas ; griffe à molette ; alène losange et alène ronde.

«Mon concept est basé sur le sur mesure et l'ergonomie pour le confort de l'animal»
«J'aime les cuirs qui raconte une histoire»
«L'Ergonomie Equine est l'occasion de rencontrer ma clientèle directement sur le terrain»

Sophie David dirige depuis octobre 2017 une entreprise de fabrication d'articles de maroquinerie et de sellerie . Nous avons poussé les portes de son atelier situé à Favray, un lieu-dit de la commune de Saint Martin-sur-Nohain.

La Charnaye, c'est le nom de l'entreprise de Sophie David, correspondant au lieu dit de son enfance. Depuis octobre 2017, la jeune femme de 29 ans développe son entreprise autour de trois piliers : la maroquinerie, le harnachement du cheval sur mesure et l'ergonomie équine. *«Je voulais créer et apporter des produits qui n'existaient pas sur le marché»*. Son projet n'est pas arrivé par hasard. *«J'ai toujours été passionnée par l'univers équin. Plus jeune je souhaitais devenir garde à cheval. Mais les possibilités dans le département sont minces»* raconte-elle. Sophie David poursuit néanmoins dans cet univers et passe de 2013 à 2014 son CAP de *«sellier harnacheurs»*. Ses études lui permettent d'avoir des expériences intéressantes notamment à Vichy dans la maroquinerie dans l'entreprise *«Fleurus»*, un sous-traitant de la Maison Hermès, Chanel et Louis Vuitton. Elle a d'abord commencé chez Chanel, pour effectuer une des étapes du départ de la fabrication du modèle Boy, appelé *«le rembordage»*.

Désirant en apprendre davantage, elle a saisi l'opportunité de pouvoir travailler dans les ateliers Hermès. Elle a vite été formée à la petite maroquinerie, pour enfin arriver à la confection entière, d'un cartable de travail pour homme.

La découverte du commerce

En 2015, Sophie David s'envole pour le Maroc et rejoint son mari Augustin.

Sur place, elle travaille pour *«l'Etrier de Casablanca»*. *«Mes missions étaient très diversifiées : de la partie administrative, à la sellerieen passant par la dispense de cours d'équitation et enfin travailler les jeunes chevaux»* énumère t-elle. *«J'ai ensuite eu la chance de pouvoir bénéficier d'une petite dépendance au sein du centre équestre pour y installer mon atelier»* explique Sophie David. Dans le même temps, elle trouve un mi-temps dans un magasin de vente d'article d'équitation pour cheval et cavalier. *«C'est à ce moment que j'ai découvert l'univers du commerce que je ne connaissais absolument pas»* avoue t-elle. Cette expérience marocaine aura duré deux ans et a visiblement servi à cette artisane dans l'élaboration de son projet.



Un licol avec sa longe assortie.

Le Saddle fitting en projet

Le troisième volet du projet de Sophie David est le Saddle Fitting (l'Ergonomie Equine en français). L'objectif est de conseiller les cavaliers, lorsque la selle actuelle cause des problème ostéopathique, entre autres ou lors de l'achat d'une selle afin qu'elle soit en adéquation avec la morphologie du cheval, du cavalier et de la discipline pratiquée. *«Je me suis formée durant trois semaines auprès d'Eugénie Cottereau, Ergonome à Toulouse. Cette idée est née de mon désir de compléter mon activité de maroquinerie et de sellerie avec une activité de terrain. Cela me permet de prendre du recul et de mieux connaître les tendances et les besoins des cavaliers»* explique la créatrice. *«Je propose des consultations dans un rayon de deux heures autour de la maison. La séance dure en moyenne deux heures, entre la prise de mesure, le diagnostic et enfin les essais de selles à cheval»*.

Sophie David est également présente lors des concours hippiques, les salons de la chasse, dont celui du 13 et 14 juillet à Moulins pour la fête des 30 ans de l'AFACCC. *«C'est l'occasion de rencontrer ma clientèle et de me faire un réseau»* explique t-elle.

Des fournisseurs choisis avec soins

Pour sa matière première, côté sellerie, Sophie David préfère un cuir avec aspect naturel. *«J'aime les cuirs qui racontent une histoire. Niveau qualité, ce sont des matériaux qui sont résistants mais qui nécessitent malgré tout un entretien régulier , car le tannage est végétal et non au chrome. Ces cuirs viennent de la tannerie «Radermecker» en Belgique, leur principale caractéristique : c'est un cuir très agréable à travailler. En ce qui concerne la maroquinerie, le cuir vient de l'entreprise «Sibel» à Thiers à côté de Vichy»* détaille t-elle avec précision.

Côté prix des confections de La Charnaye, ils varient en fonction de la complexité de la pièce à fabriquer et du cuir choisi *«Plus le montage est long, plus le prix est élevé»* nous dit-elle en conclusion.

THÉOPHILE MERCIER



Couture à la main à l'aide d'une pince à coudre pour maintenir la pièce lors de la couture.

Sophie David travaille aussi le cuir à la machine à coudre